

اتحاد العمال المهاجرين التونسيين

Bulletin
interne

الاتحاد

- نشرية داخلية -

UNION des TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS

في هذا العدد:

- نشاطات المكتب الوطني
- موضوع الشهر: حول الوضع في تونس
- اخبار: الاقادة .. الجمعيات .. الواديات ...
- وصلتنا: * بعض النشريات ...
- وجهة نظر: اي اندماج ؟
- ملف صحفي من 15 نوفمبر حتى 15 ديسمبر

JAN.84

حول نشاطات المكتب الوطني

بعد اجتماع الهيئة الإدارية أيام 11 - 12 - 13 نوفمبر 1983. كانت اجتماعات المكتب الوطني دورية كل يوم جمعة . ووثقت في سيرالاقاد الداخلي والخارجي .

السبب الداخلي : وقع النظر في ضبط برنامج تكوين داخلي وكلف الرفيق حسين

بضبط البرنامج والتشاور مع بعض الرغاق في القاعدة (علي، نعمت) كما وقع النظر في إمكانية التحويل الرئسي " والاتصال بفرع آكسي للبحث في قضية فرع "نيس" حسب تعليمات الهيئة الإدارية. لكن المآخذ لم تمكن بالارتقاء بأكسي ومن التحويل الرئسي "لا تقدم" . تفرغ أعضاء المكتب الوطني لهذه القضية فسناول ذلك في بداية السنة المقبلة . كما وقع إصدار النشرة الدورية التي وقع إرسالها إلى أعضاء الهيئة الإدارية كما وقع إرسال بقوى المؤثر إلى الفرع . وسناول إرسالها كاملة مع برقيات المساندة والترجمة بالفرنسية في وقت لاحق .

- كذلك فحاول عقد اجتماعات مشتركة مع هيئة فرع باريس لتنشيط الفرع خالصة وقد وقع الاتفاق مع هيئة الفرع للاتصال بالذكري العاشرة لتأسيس الاتحاد أيام 9 - 10 - 11 مارس 1984 وسيصلكم البرنامج النهائي مستقبلا .

عمل الهيئة الخارجي : واصل المكتب الوطني الاجتماعات في إطار اللجان

وذلك ضمن "التجمع" الذي تقرر تسميته كالآتي : *Association Immigrée de France - Pour la promotion de la France - C.A.I.F*

وسجّدون في هذه النشرة تقريرا مفصلا حول هذا التجمع . ولقد تقرر تعيين الرفيقين محي الدين رحسين في هيئة هذا التجمع ولم يقع الرحد اتخذ تعيين مكتب للتجمع الذي سيكون من 7 أعضاء - ويضم التجمع 14 جمعية . الاجتماع العام القادم يوم 15 جانفي . كذلك في إطار العلاقات الخارجية وقع اجتماع مع وزارة الجمعيات الأجنبية بفرنسا ووقع تبادل رسائل النظر حول الوقف الحالي للعامل المهاجرين كذلك في التربة النقابية لكل من الجمعيتين . كما وقع الاتفاق على المزيد من اللقاءات لتطوير العلاقة بين الجمعيتين كذلك المزيد من العمل لإنجاح التجمع الجديد الذي تشارك فيه الفدرالية والاتحاد .

- كذلك افضل الاتحاد من C.C.F.D بأنه خص له مبلغ 35000 فرنك لنشاطه خلال سنة 1984 .
- كذلك وقع اجتماع الهيئة العديدة لدار العمال المهاجرين والنقابات الدار حاليا هو دون البقاء في الدار أم حلّها وبماز موقف الاتحاد وجمعية المفاربة هو مل الدار وأطوار
الإمكانات لإنجاح التجمع والمسألة مازالت للنقاش .

المكتب الوطني .

مسألان أخذتا اهتمام الرأي العام في تونس والمخارج أخيراً

- الأولى مسألة الاعتراف في طرف النظام بركتين في حركات المعارضة وهي حركة الديمقراطيين الاشتراكيين والوحدة الشعبية (و) .

وسلعت التاشير في وزير الداخلية لتكوين ائتلاف واقرب في نفس الوقت مبدأ

التعددية السياسية والتقابلية في تونس ، التي سيقع فيها بموجب قانون يمكن حركات اخرى من تكوين ائتلاف رغم ان كل الحركات والقوى سجلت اعباء في القرار الا انها لم تكن معتبرة منقوصة نظراً لعدم اقرار مبدأ الحقو التمثيلي العام الذي يمكن العديد من المواطنين من اشراف حقوقهم المدنية ، وذلك عودة العديد من المنفيين . كما اعتبره ابناء الانتفاضة لانه اعطى امكانية لركتين من بين قوى كثيرة تطالب بهذا الحرف والبقية سيقدرها القاسون الذي سيقع شرطاً لا يستغنى عنه بل يجب علينا نقول ان هذا القرار لا يستجيب لمطلب الجماهير في اقرار الحريات الفردية والجماعية بدون قيد او شرط . كذلك بالنسبة لنا كمعارضين غاننا تطالب باقرار هذه الحريات خاصة في المشرق تطالب بأكمل التجهيزات الحاملة من طرف النظام التونسي هذه العنصر في عملية التنظيم والتجمع خاصة في الحركات العمليات المناهضة اي غير الواردات التي تعتبر احدى بوليسية رقاب وتقمع العمال المعارضين ، ونحن نفهم هذه الفكرة لنرفع مطلبنا كل الواردات البوليسية والاعتراف للهجرة بالشكafka خاصة في القبر والرجال التي منها الكميات المناهضة التي هارت واقفا ملموسا لا يمكن للنظام ان يتناساه وعليه ان يقر بعضه الواقع الذي فيه العمال المعارضون منذ سنوات عديدة بنظالم من اجل الدفاع عن حقوقهم المدنية والمعنوية في المشرق والداخل ورفعهم لمل الاجتهاد والادوات لا القسمة التي تعف عن اتمام نمو نفاذهم وتحقيق مطالبهم .

- اما المسألة الثانية فهو المشاكل الحاملة في صفوف الاتحاد العام التونسي للشغل

وحالة اعضاء 7 اعضاء من المكتب التنفيذي الذين اهدروا سياسيا في احدى المصالح المحلية الذي يندرون فيه "بممارسات" رئيس الاتحاد وبعض اعضاء المكتب ويطلقون في شرعيتهم وفي نشاطهم في القيام بمسؤولياتهم في صفوف الاتحاد ،

رائداً والفقار الهيئية الادارية وقفت اقلية ضد هؤلاء المعقولين "والخبراء" ولهم هذا معارضة في ظروف خاصة احسن فيها النظام عن اقرار مبدأ التعددية التقابلية .

والتي رأى بعضهم انها يمكن ان تكون محاولة انتفاضية مدبرة من طرف النظام، خاصة وان هؤلاء الشيعة ينتمون الى ما يسمى بشق اليهوديين داخل الاتحاد الذين شاركوا في الانتفاضات التي وقعت في ١٩٨١ ارجاب النظام واخلى بهم اضرار بهذه الهدف من البرنامج وكلنا يعلم ان قضية المشاركة في الانتخابات مع النظام عارضها السيد من النقابيين من بينهم عاشور رئيس الاتحاد.

في حين ان اتحاد العمال العراقيين التوفيقية وقف مع استقلال الاتحاد العام التونسي للشغل ووحدة الطبقة الشفيلة والتفانها بنفسيتها وتقف ضد كل محاولة انتفاضة او مناورة تهدف الى وحدة الطبقة العاملة وكذلك ضد تدخل النظام في شؤون منظمة الشفيلة.

هذا مسألة شائكة احدثت اهتمام الشعب التونسي بامثلة وهي مسألة حل جذور النقوش التي هي نتاجها ارتفاع اسعار مشتقات الحبوب (الخبز من ١٨٥٠ مليون) وذلك لظهور المسألة في عملية فتح للفكرة الشائكة هذه للفئات الشعبية التي تدبر الزمن من المسائل الضرورية والحياتية لها ان هذا البرنامج الذي يولي عدم تعيين الشوب من اقتدار بعض الموارد الاساسية بشي اقل من ثمنها الحقيقي والذي يستوجب تكوين لدرج للنقوش من طرف حكومات عديدة في العالم الثالث هو برنامج مفروض من طرف الهندوف العالمي للنقوش (F.N.I) الذي يقره من شوطه لتمكين الدول النامية من الانتفاع بالقرض التي يفوقها هذا القدر ونظرا ان الاقصاد التونسي هو اقتصاد تابع فان الحكومة التونسية رغم كل المحاولات التشككية في محاولة حل جذور النقوش خاصة التي خالفت استقالة الوزير السياسي منصور مقلتي فانها تتجيب لهذا الشرط القاسي وتقف مرة اخرى ضد مطالب الجماهير الشعبية ومن المتوقع ان تكون نتيجة هذا القرار وحيمة في المستقبل لانه ليس فيه في قلب الجماهير.

وحملتنا أخيراً:

* يوم ٢٤ نوفمبر دعوة من الفدرالية العالمية لحقوق الإنسان وزاد للمشاركة

في الندوة التي ستعقد في أيام ٢٨ و ٢٩ في فيفري ١٩٨٤. بتيسر أسبوعاً

الموقف: بعثات التحقيق والملاحظة القانونية، تقييم وآفاق.

* نشرة ديسمبر ١٩٨٣ التي نشرها لجنة الدفاع عن حقوق الإنسان في العالم العربي.

"حول المفقودين في العالم العربي".

* نشرة ١٥ ديسمبر ١٩٨٣. "لبنان في النزال" مواقف القوى الوهيبة اللبنانية.

* نشرة أخبارية رقم ١٩. نوفمبر ١٩٨٣. "FONDA" - تحقيق حول الجمعيات المطارة.

* مسأله تكون "بنك العمال التونسيين بالخارج"

اعلى محمد الناصر وزير الشؤون الاجتماعية بانه قد انشاء بنك

سماه "بنك العمال التونسيين بالخارج". وما زالت العديد من القضايا غامضة حول تكوين هذا البنك. فمن الوزراء يقول ان من اهانته "دعم الاقتصاد الوطني والتخفيف من المشاكل الاجتماعية الناجمة عن البطالة" واغنى العمال المهاجرين عن الادخار. وستكون فرنسا من الاطراف المساهمة في البنك.

واذا تركنا العمل الرأى جانباً فان الهدف الحقيقي من خلق هذا البنك هو كما يقول محمد الناصر نفسه... لا سيما وان هناك مؤشرات كثيرة تدل على ان الهدف الى اوروبا انتهت وانه لب التفكير بصفة جديدة في عودة المهاجرين... ان النظام بالتعاون مع أنظمة اوروبا الفريخ يريد ان نتمكن من سياسة الطر القسفي من العمل والطر خارج الدور، وازار ان يقرب صفوفهم بمرحله : - الاستغارة اكثر ما يمكن من مدخراتنا والهدف من هذا بكل حرية خاصة وان مدخرات الحكومة من العملة الذهبية بدأت في النقص.

- فعملنا مسؤولية تعيئة ظروف عودتنا ومان النظام لا دور له في هجرة وماننا هاجنا عند طوعية وليس نتيجة سياسة الاقصادية والاجتماعية وبالتالي حسب رأي النظام يجب علينا تحمل مسؤولية عودتنا باعطائه الاموال المالية بالعملة الذهبية "لنضيق عودتنا" رغم اننا نعرف انه لن يقرب شيئاً عند عودتنا.

ما سمعنا ان نقوله انك نودى هذا البنك هو انه تمت دراسته مع "ميران" عند زيارته لتونس ودعوى "مليون" سطور وماننا سندن في ~~مليون~~ مليون في المستقبل لنجده عند ما نطر من فرنسا. وساهم الدولة الفينية في راس مال هذا البنك ليس في "سبيل الله" بل بعا وانما كطريقة للتدخل من اجل التكليف

ومن ناحية ثانية فهو يخفف من ميزان المدفوعات. لتسريعهم في معالجة الدولة في تونس الذي تأسر بالازمة الاقتصادية وهو ينادي الحاجة للعملة الذهبية. الاضافة الى اننا كنا نسل الاموال في السابق الى عائلتنا مباشرة اما الآن فالنظام يريدنا في ايداعها في هذا البنك لينتفع من تالم هذه الاموال وفوائدها.

* من فرص الوداريات والدرج الدستورية

الممثل الشاغل للدستورية هذه الديام هو قضية خمسينية الزب الخائم التي تبدأ من شهر جانفي حتى شهر مارس. وفي هذا الهدف يقوم الدستوريون بنشاط حيث في الهدف لتسريع اكثر ما يمكن من المصارف في هذه الاقصادات مثلا : - اجتماع 28 شعبة دستورية يوم 10 نوفمبر بمدينة ستراسبورغ لعقد الودارية هناك.

- تنظيم مباريات رياضية للفصول على راس خمسينية الزب الخائم باشتراك فرق رياضية تابعة للوداريات من مختلف مناطق فرنسا

(مرسيليا - آكس - نيم - ليل - نانسا - ...). المقرر بـ "دي" من 18 الى 21 ديسمبر

ما كتفت الشعب الدستورية اجتماعا ودعت مسؤولين حكوميين ووزراء للشرف عليها، وليفهموا لهم نشاطاتهم حتى يطلوا على مناهب مقابل تفاينهم.

ان الشعب الدستورية استغلت وقع الجمود الذي فن عليه لتكتف نشاطاتنا ولو بـ انتظام بانتخابات خاصة وانها تملك امكانيات مادية كبيرة. السؤال المطروح : ماذا فعلنا لمواجهة هذا النشاط المعارض لهالح العمال المهاجرين؟ وماذا استفعل في المستقبل؟

- في الحار السياسية الديمقراطية تجاه العمال المهاجرين تم اقرار تعيين الوكيل

من المصلحين الاجتماعيين في التظاهرات (ربوبي - نيس - ستراسبورغ...)

INFO. UTIT / IMMIGRATION

10è Anniversaire de l'UTIT;

- Il est rappeler aux Sections et camarades de l'Association qu'en fevrier 84 sera célébré le 10è anniversaire de la constitution de l'UTIT. Certaines Sections prévoient, à cette occasion, d'organiser des initiatives. Il est important de coordonner ces initiatives et donc d'en informer dans des délais relativement court le Bureau National.

Rappel:

- La prochaine réunion de COMMISSION ADMINISTRATIVE aura lieu les 25 et 26 fevrier 84 à Dijon. Les camarades sont invités à en discuter dans les Sections et à envoyer le plus rapidement leurs propositions pour l'Ordre du jour. Par ailleurs le prochain Bulletin y consacrera une place importante.
- Renouvellement des Cartes d'Adhésion 84 :
Chaque Section doit dès maintenant s'y préparer en faisant le bilan de l'année 83. Cette question sera discutée lors de la prochaine CA.

Pôle Associatif: le C.A.I.F

A l'issue de près d'une année de discussion s'est enfin constitué au cours de deux AG, les 20 et 27 nov. 83, le pôle des A.T.I qui pris pour dénomination : "Conseil des Associations Immigrées en France" (CAIF) "Pour la Promotion de la Vie Associative". Les Associations fondatrices du CAIF sont (par nationalité) : ATAF et CTA (algériens); FETRANI, UGTSE et UTMF (Afrique Noire); FAEFF et APEEF (Espagnols); ATHAIF (Haïtiens); AMF et ATMF (Maroc) UTIT et ATF (Tunisiens); ATT (Turquie); "Les Yeux Ouverts" (Femme maghrébines).

Au cours de l'AG du 27 nov. a été mis en place une ~~Commission~~ ^{conseil} Permanente (CP) ou chaque Ass. est représenté par deux camarades. (pour l'UTIT il s'agit des camarades Mohieddine et Hssine). Une première réunion du CP a été prévue pour le 17 dec. La présence de sept Ass. seulement ne correspondant pas au quorum requis la réunion a donc été reporté au 14 janv. 84. Cette CP devra désigner les 7 membres du Secrétariat, la Commission de Contrôle financier ainsi que les tâches immédiates.

La 1er apparition publique eue lieu le 3 dec. lors de la "Marche" avec une banderole "CAIF". En principe une conférence de presse devra avoir lieu le mardi 25 janv 84 à 11h à la MTI.

Pour notre part nous avons fait la proposition de l'organisation en mai-juin 84 les "Etats Généraux de l'Immigration", mais rien n'est encore décidé. (à suivre).

Rencontre UTIT-FAEFF.

Le jeudi 8 dec. 83 pour la 1è fois a eu lieu une rencontre entre l'UTIT et la FAEFF (espagnols).

Au cours de cette rencontre nous avons échangé nos analyses respectives sur la situation de l'immigration, sur la situation dans nos pays ainsi que sur les relations bilatérales. A signaler que la FAEFF est membre du CA du F.A.S. et par ailleurs a joué un rôle actif dans le processus de constitution du CAIF.

A l'issue de cette rencontre nous avons convenu de développer nos relations bilatérale soit au plan national qu'au plan régional et local.

Echos de l'après Marche: ("sans-frontière" janv. 84)

- il semble que le MRAP a déjà décidé de tenir les "Assises Nationales contre le racisme" pour les 17 et 18 mars 84.

- d'autre part le "Collectif pour le Développement des Droits Civiques des Immigrés" (qui a organisé le "Vote immigré" en 83) se propose d'organiser dans les grandes villes une sorte de "Carnaval de toutes les cultures", autour du 21 mars 84.

- selon C. Delorme 3 dates se présentent pour l'après marche :
• le 21 mars journée mondiale contre le racisme décidé par ONU.
• les élections Européennes de juin 84.
• les élections législatives en 86.

POINT DE VUE

QUELLE INSERTION ?

On parle beaucoup d'"insertion" depuis quelques temps en France. Cependant pas une Association n'a tenté d'en donner le contenu et les limites. Pourtant la question demande à être explicitée davantage.

Du point de vue du gouvernement, on le constate, "insertion" signifie différenciation ~~entre~~ entre les différentes communautés et les couches composantes de l'immigration (les européens avant les maghrebins ou les africains; les jeunes nés en France avant les primo-migrants; les réguliers avant les clandestins (ces derniers constituant même une entrave à l'insertion des premiers...)).

Comment de notre point de vue pouvons-nous et devons-nous apprécier cette question d'insertion, quel contenu devons nous lui donner ?

Pour ce faire voyons avant tout ces quelques remarques :

- 1) cette insertion des immigrés (en sachant qu'aujourd'hui ce terme désigne surtout les maghrebins) loin d'être un libre choix constitue pour nous quelque chose d'imposé et que tout refus signifie maintien dans la marginalisation ou expulsion légalisée et non déclarée. Par ailleurs il est de plus en plus évident que outre la volonté politique et les moyens institutionnels et financiers (conditions nécessaires de départ) aucune insertion n'est concevable ou possible sans un consensus général au niveau de la Société et dans la vie au quotidien. (or autant le score de l'extrême-Droite dans les récentes élections, que l'attitude de certaines couches populaires vis à vis des immigrés démontrent que ce consensus est loin d'être acquis, même si la "March des jeunes" voulait démontrer le contraire).
- 2) Pour qu'il puisse y avoir insertion il faut qu'il y ait CHOIX et LIBERTÉ DE CHOIX. Pour qu'il puisse y avoir choix il faut qu'en plus de la possibilité d'insertion en France il y ait possibilité de réinsertion et d'insertion dans la Société d'Origine. Or là aussi pas ou peu de possibilité et pour cause : loin d'être considéré comme un phénomène social (dans le sens que non seulement elle touche un nombre considérable de personnes mais qu'elle est un facteur de déstructuration et de sous-développement) l'émigration est encore et surtout perçue ~~comme~~ sous le seul angle individuel. Ainsi tout retour définitif est avant tout un acte individuel.

Ne faut-il pas aujourd'hui exiger qu'un large débat public s'instaure et que les véritables enjeux de l'émigration (donc de la réinsertion) soient clairement évalués et que, enfin, soient pris en considération les besoins de centaines de milliers (voire de millions); et que là aussi soient affirmés et une volonté politique (et les moyens de sa mise en œuvre) et la reconnaissance par la Société dans son ensemble du caractère social de l'émigration et donc de la réinsertion.

En conclusion de ces quelques remarques toute insertion véritable suppose plusieurs possibilités de choix (en France et dans les pays d'origine) ainsi que le libre choix individuel. Par ailleurs outre la volonté politique il faut un consensus général au niveau de la Société et en premier lieu des travailleurs et des couches populaires.

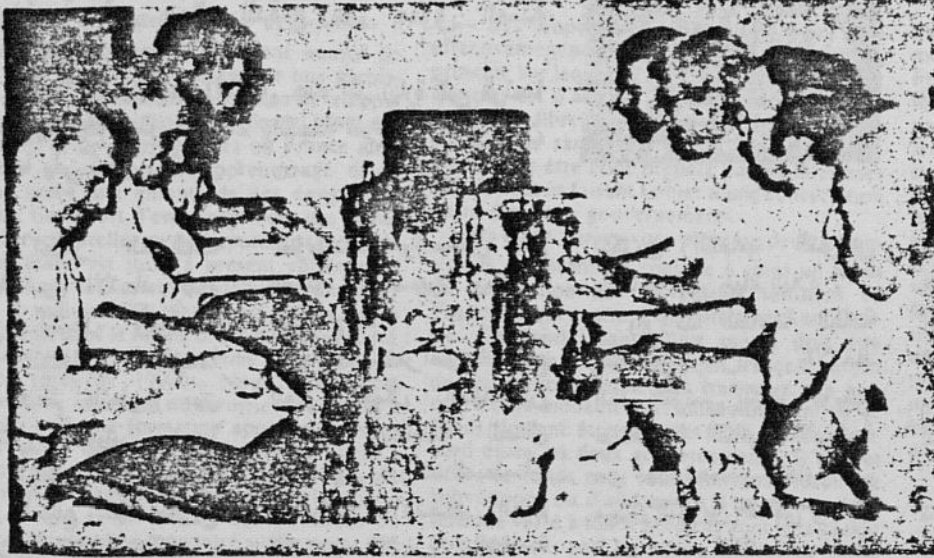
En dehors de ces conditions toute "insertion" ne sera en fait qu'une assimilation déguisée et forcée.

Paris le 15 décembre 83

Mohsen.

اتفاقية تعاون بين الاتحاد والـ "س.ج.ت"

حماية عمالنا المهاجرين وتبادل الخبرات في جميع المجالات



حل بتونس وفد نقابي من الكنفدرالية العامة للشغل (س.ج.ت) يتركب من بيار جانوس الأمين الكنفيدرالي وجيلبار جوليدي المسؤول عن القسم الدولي وبنخلف بوعلام عضو الهيئة التنفيذية.

وقد انتظم صباح يوم الجمعة 9 سبتمبر الجاري حفل بمقر الاتحاد العام التونسي للشغل ضم الوفد النقابي الفرنسي والاخ الحبيب عاشور رئيس الاتحاد العام التونسي للشغل والطبيب البكوش الأمين العام للاتحاد والصديق العلوش وخليفة عبيد عضوي المكتب التنفيذي للاتحاد.

وقد وقع خلال هذا الحفل كل من السيد بيارجانوس رئيس الوفد والاخ الحبيب عاشور رئيس الاتحاد اتفاقية تعاون لتحسين وضعية العمال التونسيين بفرنسا ودعم التعاون بين المنظمين.

التعاون بيننا يحسن التعاون بين البلدين

واثر التوقيع على هذه الاتفاقية وبعد انتهاء الجلسة ادلى السيد بيار جانوس الأمين الكنفيدرالي لـ س.ج.ت. بالتصريح التالي:

ان مشروع اتفاقية التعاون الموقعة من قبل الطرفين قد اعد منذ شهر ماي الماضي خلال الزيارة التي كان اداها وفد من المنظمة الشغيلة التونسية.

وهذه الاتفاقية تهدف الى تحسين وضعية العمال التونسيين بفرنسا.

وان من مصلحة منظمين للشغيلتين دعم التعاون بينهما

لمواجهة الحملة العنصرية التي يشنها الاعراف اليمينيون بفرنسا ضد عمال شمال افريقيا... وقال ان محادثة وفد منظمته مع قادة الاتحاد العام التونسي للشغل قد تناولت مواضيع اخرى تتعلق بالطرق الكفيلة بتحسين التعاون في مجالات التكوين النقابي وتبادل التجارب والمياحة الاجتماعية ومواضيع اخرى سياسية واقتصادية في كل من تونس وفرنسا.

واعلن السيد جانوس عن تكوين لجنة مختلطة تتمثل مهمتها في اتخاذ مبادرات ملموسة في ميدان الهجرة وكذلك تبادل الخبرات بين المنظمين وبحث مشاكل الطرد وغلق المؤسسات والتعاضديات العمالية وغيرها...

واعرب السيد جانوس عن ارتياحه للجو الذي دارت فيه المحادثات التي قال عنها انها كفيلة بالمساعدة على تنمية التعاون بين المنظمين على أسس ودية ومجدية ودون التدخل

في شؤون الغير.

وفي ختام كلمته اكد ان التعاون بين الاتحاد العام التونسي للشغل والكنفدرالية العامة للشغل بالإضافة الى انه يرمي الى تحقيق التقارب بين العملة التونسيين والفرنسيين فانه يرمي الى تحسين التعاون بين البلدين.

أما الاخ الحبيب عاشور رئيس الاتحاد فقد صرح بما يلي:

أريد ان اعبر عن ترحيبي بوفد الكنفيدرالية العامة للشغل التي تربطنا بها علاقات طيبة، واني مرتاح للمحادثات التي دارت بيننا وكما اعرب عن ارتياحي للتوقيع على اتفاقية التعاون هذه وكذلك لنتائج المحادثات التي دارت بين الطرفين الذين يحدهما العزم على تطوير التعاون بين النقابيتين بصورة خاصة والبلدين بصورة عامة وذلك على أسس طرقة جديدة.

وأكد الاخ الحبيب عاشور على وجوب تطوير ودعم التعاون مع المنظمات النقابية الاجنبية وخاصة منها الكنفدرالية العامة للشغل لان

التقارب بين المنظمات النقابية في العالم من شأنه ان يحمي الانسان ويضمن له الحرية اينما كان سواء في افريقيا او اسيا او امريكا اللاتينية.

وعن العلاقة بين المنظمين ذكر الاخ الحبيب عاشور بالموقف الشجاع الذي وقفته الكنفدرالية العامة للشغل على اثر احداث 26 جانفي 1978 وهو نفس الموقف الذي تتخذه ضد الهجمة العنصرية على عمالنا بفرنسا وهذا ما يجعل وجهات نظرنا متقاربة ومما يزيد في دعم التعاون والتقارب بين المنظمين، وأرجو في الختام ابلاغ تحياتنا الى اعضاء المجلس التنفيذي الكنفيدرالي للكنفدرالية العامة للشغل.

الاتحاد والـ"س.ج.ث" للدفاع عن حقوق العملة المهاجرين



وقع يوم 27 أكتوبر 1983 بمدينة مونتروي الفرنسية بين الاتحاد العام التونسي للشغل والجامعة العامة للشغالين بفرنسا نص تصريح هو بمثابة اتفاق على التعاون في المجال النقابي والعمالي عامة وبخاصة في مجال الدفاع عن حقوق العملة المهاجرين.

والملاحظ أن هذا الاتفاق جاء اثر زيارة إلى فرنسا قام بها وفد يمثل الاتحاد واللجنة الوطنية للمهاجرين وفيما يلي نص الاتفاق :

عمل يهدف إلى الدفاع عن الحقوق الوطنية للشعب الفلسطيني بما في ذلك حقه في إقامة دولة مستقلة وذات سيادة بقيادة منظمة التحرير الفلسطينية.

وسجلت المنظمتمان تطابق وجهات نظرها بخصوص الوضع الدولي وأكدت تضامنها مع حركات التحرير وبخاصة في الشرق الأوسط وأفريقيا وأمريكا اللاتينية.

بتكوين الشباب التونسي وإدماجه في حياة البلاد .

وقررت الجامعة العامة للشغالين بفرنسا والاتحاد العام التونسي للشغل توسيع علاقاتهما الثنائية الايجابية من أجل تحسين التعاون في مجال التكوين النقابي وتبادل الخبرات وكذلك من أجل تنشيط التوأمة بين الاتحادات الجهوية التابعة للمنظمتين .

وتؤكد المنظمتمان عزمهما على التعاون في كل

المؤسسات والمساكن مع العملة التونسيين ونقابات الس.ج.ت.

وبعد استعراض الوضع العام للعمال المهاجرين بفرنسا وبخاصة العمال التونسيين عبرت المنظمتمان النقابيتان الاتحاد العام التونسي للشغل والجامعة العامة للشغالين بفرنسا عن انشغالهما الكبير للموجة العنصرية المتصاعدة التي يغذيها الاعراف واليمين بفرنسا .

في اطار العلاقات الاخوية بين الاتحاد العام التونسي للشغل والجامعة العامة للشغالين بفرنسا وبغاية دعم التعاون بين المنظمتين النقابيتين وسعيا وراء تجسيم بروتوكول الاتفاق الموقع عليه بتاريخ 11 سبتمبر 1983 بتونس ، قام وفد يتركب من الاخوة الحبيب بن عاشور الامين العام المساعد للاتحاد العام التونسي للشغل المكلف بقضايا الهجرة ، خير الدين بوصلاح الامين العام المساعد للاتحاد المسؤول عن الدواوين والشركات القومية ، نور الدين الدراجي عضو اللجنة الوطنية للهجرة بمقابلة وفد عن الجامعة العامة للشغالين بفرنسا يتركب من جواناس قايان وبيلر جانسوس الكاتبان العامان للجامعة وماريوس لوبستولو المسؤول على قطاع الهجرة وبوعلام بن خلوف عضو اللجنة التنفيذية للجامعة وعضو الامانة الوطنية للهجرة ومارسل لوميت مساعد الدائرة الدولية .

وبعد أن لاحظت المنظمتمان أن البطالة قد لحقت في السنوات الاخيرة بالعملة المهاجرين أكثر من العملة الفرنسيين أكدت عزمهما على دعم روابط التعاون بين المنظمتين النقابيتين من أجل الدفاع على مطالب المهاجرين سواء بفرنسا أو بتونس .

والمنظمتمان مدعوتان للتدخل لدى حكومتيهما للحفاظ ولتحسين الحقوق المكتسبة للعمال التونسيين في مجال الضمان الاجتماعي واليد العاملة .

وفي هذا الاتجاه طلبت المنظمتمان التونسية والفرنسية مراجعة ادخال تحسينات على الاتفاقيات الثنائية ويطالبان بأن تقع استشارتهما مسبقا .

وأعربت المنظمتمان عن أملهما في أن يتطور التكوين المهني حتى يستجيب للمطامح الشرعية للعملة المهاجرين وأن يقع الاسراع

وكان لوفد الاتحاد جملة من الاتصالات مع الاتحادات الجهوية التابعة للجامعة العامة للشغالين بمقاطعة الالب والاور ، وكذلك مع الاتحاد النقابي للبناء بجهة الالب البحرية .

كما عقدت جملة من جلسات العمل وتمت عدة زيارات ميدانية إلى

EXCLUSIF

«Le retour des Tunisiens émigrés en France doit être librement choisi par les intéressés sans pressions, ni contraintes»

(...) Quel était le contenu de ces propositions :

— Ces propositions s'articulent autour de deux axes. Le premier portant sur une participation du gouvernement français au développement des activités socio-culturelles au profit des Tunisiens et de leurs familles en France ainsi que sur un soutien à l'apprentissage de la langue arabe aux enfants de nos émigrés en France. Cet effort d'encouragement des activités socio-culturelles et de l'apprentissage de la langue arabe est jusqu'à présent entièrement supporté par la Tunisie qui débourse annuellement 2 millions 700.000 dinars. Nous avons également, dans le même ordre d'idées, évoqué la question du chômage des Tunisiens en France (près de 19000). Nous avons alors préconisé la nécessité de favoriser leur accès à l'emploi et à une formation appropriée. Nous avons, aussi, demandé l'accès des Tunisiens à un logement décent en France. Toutes ces propositions ont pour but d'améliorer les conditions de vie et de travail des Tunisiens en France. Nous avons rencontré sur ce point une attitude favorable et compréhensive.

Ces thèmes qui sont d'ailleurs traditionnels ont été auparavant évoqués avec M. Berengoy, ministre des Affaires sociales au cours de sa visite l'année dernière en Tunisie ainsi que lors de la visite que j'ai effectuée en France au début de cette année.

Le deuxième axe concerne l'aide à la réinsertion des Tunisiens qui rentrent définitivement en Tunisie.

A ce propos, on croit savoir que la Tunisie aurait proposé lors de la visite du Président Mitterrand en Tunisie la création d'un fonds d'aide à la réinsertion. Cette proposition accueillie favorablement par les Présidents Bourguiba et Mitterrand a été, selon Mme Georgina Dufoux, secrétaire d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs Immigrés «la construction la plus cohérente et la plus intelligente parce qu'elle tient compte de la dignité des travailleurs et de leur sens de responsabilité... Comment fonctionnerait ce fonds ?

— Les propositions faites sur ce point sont effectivement nouvelles. Nous avons rappelé un principe sur lequel, d'ailleurs, le gouvernement français est d'accord : le retour des Tunisiens doit être librement choisi par les intéressés eux-mêmes sans pressions ni contraintes. Le retour doit être donc préparé par les intéressés eux-mêmes et faisant l'objet d'une concertation entre les deux gouvernements.

Ceci étant, nous avons présenté deux propositions. La première consiste à créer un fonds de réinsertion des travailleurs tunisiens en France et qui rentrent définitivement en Tunisie. Ce fonds, dans notre esprit, doit être alimenté par le gouvernement français ou par des institutions financières françaises. La gestion et les modalités de fonctionnement de ce fonds doivent être arrêtées d'un commun accord entre les deux gouvernements. D'ores et déjà, ce fonds peut intervenir sous forme de subventions ou d'allocations d'un montant déterminé versé à fonds perdu et dont le taux doit être discuté par la suite. Le même fonds accorderait des prêts soit pour le logement, soit pour l'installation des travailleurs à leur compte soit pour les deux à la fois à des conditions avantageuses, à un taux d'intérêt réduit et selon des modalités à définir par les deux gouvernements.

La deuxième proposition tunisienne et qui a été, aussi, bien accueillie par les Présidents Bourguiba et Mitterrand concerne la création d'une banque des travailleurs tunisiens à l'étranger. De quelle manière fonctionnerait cette banque ?

— La deuxième proposition concerne effectivement la création d'une «banque des travailleurs à l'étranger». Cette proposition a été formulée lors du dernier séminaire des travailleurs à l'étranger et dont le projet a reçu l'encouragement du Président Bourguiba. Nous avons proposé que cette banque soit créée avec la participation d'institutions financières françaises et tunisiennes et les travailleurs eux-mêmes. Cette banque gèrerait le fonds en

question et permettrait d'encourager notamment l'épargne des travailleurs tunisiens en France et leur accorderait des prêts leur permettant en temps voulu de se réinsérer. L'originalité de cette banque est qu'elle est tripartite, à caractère social et qu'elle incitera les Tunisiens qui rentrent définitivement à préparer judicieusement leur retour. Ces propositions ont retenu toute l'attention du Président Mitterrand. Il a demandé à la délégation de les retenir et d'étudier les modalités de leur réalisation et de mise en œuvre. Au préalable, Mme Dufoux a qui j'ai exposé les deux propositions, a trouvé l'idée intéressante. Au cours des discussions, elle a appuyé ces idées riches en possibilités. On s'attend à ce que les discussions interviennent incessamment entre les spécialistes des deux gouvernements pour la mise en œuvre de ces projets.

Est-ce que cette institution jouerait le rôle d'une «banque de données» pour fournir aux émigrés de retour au pays des idées de projet et le financement nécessaire ?

— Il est certain que la banque dans notre esprit, doit jouer deux rôles.

— Un rôle financier pour drainer l'épargne des travailleurs et gérer les fonds qui seraient déposés auprès d'elle.

— Une fonction d'étude pour l'identification de projets économiques et notamment des projets pouvant satisfaire l'aspiration des travailleurs.

La banque aurait à faire des études pour devenir «une banque de projets».

Propos recueillis par
Salem BEN SALEM

Immigrés : 11 % des chômeurs

Au 31 décembre 1982, il y avait 233.521 demandeurs d'emploi étrangers (non compris les ressortissants des États-membres de la CEE) soit un accroissement de 14,9 % en un an. A la même date, le nombre des chômeurs, toutes nationalités confondues, s'élevait à 2.131.359 (+ 5,8 % en un an). La part des demandeurs d'emploi étrangers (hors CEE) dans l'ensemble atteignait donc 11 %.

En valeur absolue, les nationalités les plus représentées sont les Algériens (77.200 demandeurs), puis les Marocains (32.926), les Portugais (30.807), les «autres Africains» (18.604) et les Tunisiens (18.221).

D'une façon générale, ces statistiques traduisent assez fidèlement le mode d'insertion des étrangers dans l'économie française :

- les chômeurs étrangers comprennent 73 % d'ouvriers, 23 % d'employés, 2 % d'agents de maîtrise, techniciens et cadres ;

- par secteurs d'activité d'origine : bois-ameublement 15.622 demandeurs, textile habillement 7.210, fonderie et travail des métaux 6.290, services rendus aux entreprises 22.879, services marchands aux particuliers 9.616, hôtels cafés et restaurants 9.945 ;

- par région : le pourcentage des chômeurs étrangers par rapport à l'ensemble des demandeurs est supérieur à la moyenne nationale dans six régions : Ile-de-France 25 %, Rhône-Alpes 16,1 % ; Alsace 15,3 % ; Provence-Côte-d'Azur 14,1 % ; Franche Comté 11,6 %, Languedoc-Roussillon 11,5 %. A l'exception de cette dernière région, il s'agit de régions où la proportion des salariés étrangers est importante.

L'opération de régularisation exceptionnelle des étrangers en situation irrégulière a certainement eu des conséquences sur le chômage des étrangers.

A la fin 1982, le ministre des Affaires sociales estime entre 5.000 et 15.000 le nombre des chômeurs supplémentaires liés à cette régularisation.

A partir de lundi : Nouvelles formalités d'entrée en France

Conformément à l'échange de lettres entre les gouvernements tunisien et français du 31 août 1983 relatif à l'entrée en vigueur des cartes françaises de débarquement, la mise en application de la nouvelle réglementation pour les voyageurs tunisiens à destination de la France entrera en vigueur à partir de ce lundi 14 novembre 1983.

Il va de soi que ces nouvelles formalités annulent celles qui sont jusqu'ici en vigueur comme l'attestation d'hébergement par exemple (sauf pour le cas où le motif du voyage est une visite familiale ou privée).

• De quoi s'agit-il ?

La nouvelle carte de débarquement a le mérite de la simplicité. Elle sera distribuée par tous les transporteurs : compagnies aériennes, maritimes et agences de voyages. Cette nouvelle carte sera exigée de chaque voyageur de nationalité tunisienne titulaire d'un passeport ordinaire. Cela

veut dire que les porteurs de passeports diplomatiques ou spéciaux (établis sur ordre de mission seront dispensés de l'établissement de cette carte. Sont également dispensés les ressortissants tunisiens titulaires d'un visa de séjour ou d'une carte de séjour en cours de validité, délivrée par une autorité française. N'auront pas également besoin de cette nouvelle carte de débarquement les Tunisiens détenteurs d'un titre de séjour délivré pour une durée au moins égale à un an par une autorité d'un pays membre de la C.E.E. ou l'Espagne, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse.

CARTE DE DÉBARQUEMENT (VOLET A) N° 817040

A

NOM
Prénoms
Date et lieu de naissance
Nationalité tunisienne
Profession
Adresse personnelle
Numéro du passeport
Nom et âge des enfants de moins de 16 ans qui accompagnent le voyageur
Motif du voyage (1) : touristique - visite familiale ou privée - professionnel - hospitalisation - transit
Dans le cas d'une visite familiale ou privée ou d'une hospitalisation, adresse pendant le séjour en France :

(1) Rayer les mentions inutiles.

CARTE DE DÉBARQUEMENT (VOLET B) N° 817040

B

NOM
Prénoms
Date et lieu de naissance
Nationalité tunisienne
Profession
Adresse personnelle
Numéro du passeport
Nom et âge des enfants de moins de 16 ans qui accompagnent le voyageur
Motif du voyage (1) : touristique - visite familiale ou privée - professionnel - hospitalisation - transit
Dans le cas d'une visite familiale ou privée ou d'une hospitalisation, adresse pendant le séjour en France :

(1) Rayer les mentions inutiles.

Fac-similé des deux volets de la nouvelle carte de débarquement

• Les modalités

La nouvelle carte française de débarquement comprend deux volets (A et B). Intégralement remplie, elle sera présentée avec le passeport aux services de contrôle français à la frontière par tout citoyen tunisien désirant effectuer en France un séjour de moins de trois mois.

Le volet A sera conservé à l'entrée par les services français de contrôle.

Le volet B devra être conservé par le voyageur au cours de son séjour en France. À la sortie, le voyageur devra obligatoirement le présenter avec son passeport aux services de contrôle français. Ce volet B

pourra aussi être demandé, pour contrôle, par les autorités françaises, en cours de séjour.

• L'exception

Si cette nouvelle carte de débarquement avec ses deux volets se suffira à elle-même en cas de visite touristique, de voyage d'ordre professionnel, d'hospitalisation en France ou de simple transit, elle devra être accompagnée d'une attestation d'accueil (hébergement) en cas de voyage pour motif de visite familiale ou privée.

N'auront pas également besoin de carte de débarquement les enfants de moins de 16 ans qui accompagnent le voyageur.

MULTIPARTISME

Bourguiba reconnaît l'opposition de gauche

En légalisant les partis de Mestiri et de Ben Salah, le gouvernement tunisien relance « l'ouverture politique » et tente de désamorcer les tensions créées par une situation économique et sociale difficile.

« **U**n tournant dans la vie politique tunisienne », « une décision historique »... Les commentateurs tunisiens sont unanimes après l'annonce, samedi, de la légalisation de deux partis tunisiens d'opposition : le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) de l'ancien ministre Ahmed Mestiri, et le Mouvement de l'unité populaire (MUP, socialiste) dirigé par un ingénieur, Mohamed Belhadj Amor. Pour cette dernière formation, il s'agit du MUP-2, né d'une scission du parti créé et toujours animé de son exil en Europe par l'ancien ministre du plan Ahmed Ben Salah. Seul jusqu'ici, et depuis juillet 1981, le parti communiste tunisien (PCT) disposait d'un statut légal — et marginal — aux côtés du tout puissant parti socialiste destourien (PSD) au pouvoir.

Le MDS et le MUP-2 ne sortent certes pas de la clandestinité, disposant de structures, de locaux et de journaux, et ayant même participé aux élections fort controversées de novembre 1981. Mais leur légalisation relance fort à propos l'« ouverture politique » tant vantée en Tunisie, et dont l'essoufflement était manifeste. Le principal courant encore exclu de la vie politique reste désormais celui des intégristes musulmans dont de nombreux dirigeants sont emprisonnés.

En même temps qu'il légalisait ces deux partis, le Premier ministre Mohamed Mzali révélait que le président Bourguiba avait donné « des directives au gouvernement » pour l'élaboration d'un projet de loi organisant la vie politique et syndicale dans le pays « sur la base du pluralisme ». Ce projet de loi, qui pourrait être adopté au début de l'année prochaine, définira les « conditions » à remplir pour disposer d'un

statut légal : obligation de reconnaître la légitimité historique du président Bourguiba, respect des intérêts subérieurs et des acquis du pays, attachement à la légalité constitutionnelle, rejet de la violence et de l'extrémisme; enfin, refus de toute inféodation à une quelconque partie étrangère.

Si on se perd en conjectures à Tunis

pour analyser les raisons de cette décision, un incident étouffé l'éclaire d'un jour différent. Mercredi dernier, alors que se réunissait le bureau politique du PSD pour décider de la légalisation de l'opposition, une voiture piégée explosait dans un parking situé près du ministère de l'Intérieur, sans faire de victimes. Deux autres voitures piégées auraient été

désamorcées à temps. Les auteurs de l'attentat et leurs motivations sont inconnus, mais tout ceci inquiète les dirigeants tunisiens. Ainsi, estime-t-on à Tunis, une majorité au sein du bureau politique du PSD a préféré tenter le pari risqué du multipartisme plutôt que d'être entraîné dans des engrenages périlleux, avec l'apparition d'autres formes de contestation.

D'autant que ces développements coïncident avec une situation économique et sociale difficile en Tunisie, qui conduit les responsables du pays sur la voie d'une austerité impopulaire. Un des principaux problèmes est celui du déficit croissant de la caisse de compensation qui conduira à des hausses de prix.

En permettant la contestation légale et contrôlée, à la fois politique et syndicale, le gouvernement de Mzali espère désamorcer les tensions. Une précaution qui pourrait être utile alors qu'on manœuvre dans les coulisses dans la perspective de la succession du « Combattant suprême ».

Le MDS est le principal bénéficiaire de la nouvelle « ouverture ». Il avait, il est vrai, quelque peu forcé la main au gouvernement en annonçant la tenue de son premier congrès du 16 au 18 décembre, quoi qu'il arrive. Le MDS, qui se présente comme « alternative politique » (voir ci-contre), entend jouer le jeu auquel l'invite le président Bourguiba. Premier test dans un an avec les élections municipales : on verra alors ce qui a changé réellement dans la vie politique tunisienne.

Pierre HASKI

Ahmed Mestiri: « Nous sommes une alternative politique »

AHMED MESTIRI. — Cette décision est un acte de courage, mais c'est en même temps le fruit d'une évolution inéluctable, le résultat de luttes menées par beaucoup de Tunisiens. Nous nous sommes battus pendant cinq ans pour obtenir ce résultat. Je pense que c'est une bonne chose pour la Tunisie. C'est suffisamment rare dans le tiers-monde pour être souligné, mais la Tunisie a des traditions démocratiques anciennes. Cela prouve en tous cas que le peuple tunisien est mûr.

LIBERATION. — Cela signifie-t-il que la page des élections de novembre 81, dont vous aviez dénoncé la fraude, a été tournée ?

A. M. — Il est prématuré de le dire. C'est difficile d'effacer le souvenir fâcheux et la déception provoqués par le fiasco des élections du 1^{er} novembre 81.

LIBERATION. — Êtes-vous favorables à l'élargissement du multipartisme aux tendances encore exclues ?

A. M. — Oui, tout à fait. D'ailleurs, dans notre première déclaration après la légalisation de notre parti, nous soulignons que celle-ci ne revêtira sa portée historique que si elle est suivie par la promulgation d'une loi d'amnistie générale, par la libération de tous les prisonniers politiques, et par l'autorisation accordée à l'ensemble des courants politiques d'exercer librement leur activité.

LIBERATION. — Souhaitez-vous des élections anticipées ?

A. M. — On n'en est pas encore là. Je dois rencontrer lundi le président Bourguiba et le Premier ministre dans les jours suivants. C'est une hypothèse. Nous sommes une opposition qui utilise les moyens politiques, donc les élections. L'essentiel est d'éviter à la Tunisie les mutations brusques provoquées par des coups d'Etat. Nous sommes une alternative politique.

« Libération »

Tunisie

JACQUES URS

Le président Bourguiba donne droit de cité au multipartisme

Tunis. — Le multipartisme a désormais droit de cité en Tunisie. Après deux ans et demi de réflexion, d'hésitations aussi, le président Bourguiba a fini par accorder samedi 19 novembre l'autorisation à l'existence légale en tant que parti politique au Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.), dirigé depuis 1978 par M. Ahmed Mestiri (1) et au Mouvement de l'unité populaire II (MUP II), constitué par M. Mohamed Bel Hadj Amor (2) à la suite d'une scission de l'organisation créée et animée à partir de l'étranger par l'ancien ministre de l'économie, M. Ahmed Ben Salah.

C'est en avril 1981, lors d'un congrès extraordinaire du parti socialiste destourien, qui exerce sans partage le pouvoir sous sa direction depuis l'indépendance, que le président Bourguiba avait solennellement donné le feu vert au pluralisme politique en affirmant qu'il ne voyait plus d'objection « à l'émergence de formations nationales politiques ou sociales ». Effectivement, quatre mois plus tard, il levait la mesure de suspension dont il était frappé depuis dix-neuf ans le parti communiste. Mais une série de « bavures » et de mesures allaient faire douter de la nouvelle volonté d'ouverture proclamée. Il y eut d'abord les élections législatives du 1^{er} novembre 1981 auxquelles participaient, aux côtés des partis destourien et communiste, les deux mouvements aujourd'hui reconnus et dès lors tolérés. Les résultats de ces élections furent justement contestés. Des saisies pas toujours justifiées de journaux indépendants ou d'opposition, dont la parution était cependant à mettre à l'actif du régime, eurent d'autre part lieu. Depuis, malgré quelques éclaircies, la vie politique tunisienne semblait progressivement plongée dans une léthargie que l'attitude de critique systématique adoptée par les courants d'opposition, de plus en plus impatients d'être reconnus, ne contribuait certes pas à dissiper.

Devant cette érosion du discours sur « l'ouverture » et plus que jamais soucieux de renforcer une cohésion nationale capable de faire face à toute éventuelle menace extérieure, le président Bourguiba a très certainement pris conscience que l'heure était venue de donner un second souffle à la politique de libéralisation et de « prendre un nouveau rendez-vous avec l'Histoire » en pla-

De notre correspondant

çant sans plus attendre la Tunisie dans le groupe restreint des pays arabes et africains acceptant le pluralisme politique. Pour le chef charismatique, inlassable animateur depuis cinquante ans d'un parti aux tentations monolithiques longtemps accusées, le pas n'était sans doute pas facile à franchir. Dans cette démarche aussi réaliste que courageuse, le « combattant suprême » a probablement été aidé par sa femme, dont le rôle politique est indéniable, et par le premier ministre M. Mohamed Mzali, qui n'a cessé, depuis son arrivée à la tête du gouvernement en avril 1980, d'encourager le processus démocratique. D'ailleurs, dès samedi soir, M^{me} Wassila Bourguiba a tenu à saluer publiquement « l'acte historique » qu'elle considère comme étant « garant de l'indépendance de la Tunisie et de son invulnérabilité au fil des générations ». Quant à M. Mzali, successeur constitutionnel du chef de l'Etat, qui a déjà vu ces derniers mois son autorité renforcée par plusieurs réajustements ministériels, il tire incontestablement de la décision présidentielle un appréciable acquis politique au sein de l'opinion.

M. Mestiri : « Une chance pour notre pays »

Autre bénéficiaire, M. Ahmed Mestiri, qui voit ainsi couronné de succès le pari qu'il avait engagé contre vents et marées voici douze ans pour la reconnaissance du pluralisme politique. « Cette initiative d'une grande portée fait honneur à la Tunisie et dénote de la part du président Bourguiba un courage et une lucidité que nous saluons, nous a déclaré, visiblement radieux, M. Mestiri. C'est une chance pour notre pays d'avoir une opposition politique qui conçoit le changement autrement que par des soubresauts, des bouleversements et des coups d'Etat. Il s'agit là de cas si rares dans le tiers-monde. » Le M.D.S. a toutefois mis l'accent, dans un communiqué, sur le fait que la décision de M. Bourguiba « ne revêtira toute sa portée historique que si elle est suivie par la promulgation d'une loi d'amnistie générale, par la libération de tous les citoyens détenus dans les prisons en raison de leur engagement politique et par l'autorisation accordée à l'ensemble des courants politiques d'exercer librement leur activité ». Ces revendications nous ont été aussi confirmées par M. Mohamed Bel Hadj Amor au nom du MUP-II.

A ce propos, le premier ministre a annoncé que le chef de l'Etat avait demandé au gouvernement d'élaborer un projet de loi « organisant la vie politique et syndicale sur la base du pluralisme et définissant les conditions devant être réunies afin que les partis et les organisations sociales puissent s'adonner à leurs activités dans le cadre d'une liberté responsable ». Jusqu'ici, les textes prévoient que toute association, quel que soit son caractère, doit obtenir le visa du ministère de l'intérieur pour être légalement reconnue. La future loi, qui devrait être votée d'ici au printemps prochain, édictera un certain nombre de conditions auxquelles devront souscrire les mouvements politiques avant d'obtenir leur reconnaissance. Ils devront, entre autres, s'engager à respecter la légalité constitutionnelle, à reconnaître les acquis du pays (tel le code du statut personnel consacrant les droits de la femme que dénonce le courant islamique), à rejeter la violence et à refuser toute inféodation politique ou financière à l'étranger. Ces dispositions étaient d'ailleurs contenues dans le projet de charte nationale que le président Bourguiba avait suggérée voici trente mois en entreouvrant la porte de la démocratisation.

L'autonomie syndicale

Si le parti communiste et, aujourd'hui, le M.D.S. et le MUP-II n'ont pas été astreints à ces engagements, c'est que, depuis les élections de novembre 1981, « ils ont su jouer le jeu démocratique en situant toujours leur opposition dans la légalité », nous a précisé M. Mohamed Mzali.

Il sera probablement plus difficile aux autres courants politiques existant dans le pays d'accepter toutes les conditions qui seront édictées par la loi. Le Mouvement de la tendance

islamique prônant le radicalisme religieux, voire l'intégrisme, le Rassemblement nationaliste arabe qui se borne à répercuter — sans grand succès — des mots d'ordre d'inspiration libyenne et le Rassemblement socialiste regroupant certains courants de la gauche marxiste ne semblent donc avoir, en l'état actuel, que peu de chances de voir consacrer légalement leur existence.

Quant à la référence à l'organisation de la vie syndicale, elle ne paraît être qu'une façon de confirmer de jure une situation de fait consacrée par la pratique du mouvement syndical, dont l'autonomie est déjà bien établie depuis deux ans. Il n'en demeure pas moins que subsistent ici et là de multiples interrogations. Celles-ci sont favorisées par les tensions internes que connaît depuis quelques mois la direction de la centrale ouvrière et qui se sont notamment traduites par une polémique publique engagée par M. Habib Achour, président de l'U.G.T.T., avec son secrétaire général, M. Tareb Baccouche. Si cet épisode est aujourd'hui apparemment dépassé à la suite de prises de position apaisantes de M. Achour, l'autorité de celui-ci est maintenant contestée avec vigueur par une partie de son bureau exécutif, qui lui reproche son comportement et ses méthodes « autoritaires ».

MICHEL DEURE.

(1) Le M.D.S. est un mouvement réformiste d'inspiration démocratique et socialiste qui se situe au centre gauche de l'échiquier politique tunisien.

(2) Le MUP-II milite en faveur de l'instauration d'un régime socialiste fondé sur les libertés socialistes et sur la base de la participation des forces productives dans le choix, l'exécution et le suivi des options politiques, économiques, sociales et culturelles du pays.

Tunisie: pluralisme ou fenêtres sur cour ?

Par HEDI DHOUKAR

**La décision de légaliser
deux partis politiques est-elle historique ? Assurément.
Mais elle est surtout perçue
par les Tunisiens comme une promesse...**

Un pas important a été franchi, le 19 novembre dernier, avec l'adoption officielle en Tunisie, sur les directives du président Habib Bourguiba, d'un projet « organisant la vie politique et syndicale dans le pays sur la base du pluralisme et définissant les conditions qui doivent être réunies afin que les partis et les organisations sociales puissent s'adonner à leurs activités dans le cadre d'une liberté responsable ». Ce projet de loi va être soumis à la Chambre des députés et sera vraisemblablement voté au début de l'année prochaine. Il devrait donner force de loi aux conditions — émises par le chef de l'Etat, le 10 avril 1981, lors de l'ouverture du congrès du parti au pouvoir, le Parti socialiste destourien (P.S.D.), — « à l'émergence de formations nationales politiques ou sociales ». Celles-ci devront, en effet, « sauvegarder l'intérêt supérieur du pays, se conformer à la légalité constitutionnelle, préserver les acquis de la nation, rejeter la violence et le fanatisme et ne pas être infodées, idéologiquement ou matériellement, à une quelconque partie étrangère ».

D'ores et déjà, ces nouvelles dispositions ont permis la légalisation de deux partis, le Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.) de l'ancien ministre Ahmed Mestiri, et le M.U.P. II, dirigé par Mohamed Belhaj Amor, et qui représente l'aile dissidente du Mouvement de l'unité populaire créé dans la clandestinité par l'ancien ministre du Plan et des Finances, Ahmed ben Salah.

Ces deux partis ont pour point commun le fait d'avoir été fondés par des ex-destouriens, et de continuer à représenter deux courants historiques nés au sein du P.S.D. et rejetés par lui : le courant socialiste d'une part, qui a trouvé à s'exprimer, de façon certes déformée et tragiquement expéditive, durant la décennie 1960, sous la direction d'Achmed ben Salah. Ce courant, on l'a vu, s'est scindé en deux avec l'apparition de son aile réformiste, le M.U.P. II. Le second courant s'est également affirmé au sein du P.S.D. lors de son congrès dit de « Monastir I » en réclamant

une libéralisation de la vie politique du parti, unique à l'époque. Les libéraux du P.S.D., conduits par Ahmed Mestiri, furent expulsés à l'issue de cette crise interne, et formèrent leur mouvement en 1978. Les deux partis légalisés ont aussi participé aux côtés du PSD, — allié avec l'U.G.T.T., et du P.C.T., — revenu à la légalité en juillet 1981 — aux élections législatives de novembre 1981, qui furent truquées pour empêcher les formations non reconnues d'atteindre la barre de 5 % des suffrages, qui leur aurait permis d'être légalisés.

Entre novembre 1981 et novembre 1983, ces deux formations, ayant accepté de « jouer le jeu » et engageant ainsi leur crédibilité devant une opinion assez sceptique, ont été mises à l'épreuve du découragement. Le processus d'ouverture impulsé par le Premier ministre, Mohamed Mzali, paraissait en effet s'être enrayé. La quasi-totalité des journaux indépendants du pouvoir ont été l'objet de saisies ou de suspensions de parution pour six mois, ce qui a entraîné le naufrage de quelques titres.

En outre, de nouvelles formations ont vu le jour, élargissant sensiblement le champ de la représentation de l'opinion tunisienne : le Mouvement de la tendance islamique (M.T.I.), qui a déposé une demande de visa en 1981 ; le Mouvement du rassemblement nationaliste arabe (M.R.N.A.) et le Parti du rassemblement socialiste. De nombreux militants de ces formations se sont trouvés en butte à la répression ou confrontés à la justice, dans le cadre d'affaires qui demeurent pour le moins obscures.

Pour être complète, la liste des courants de l'opposition politique tunisienne doit contenir le M.U.P. I (original) dont le fondateur et l'animateur Ahmed ben Salah reste l'objet d'un mandat d'arrêter ; le M.O.N.T. (Mouvement de l'opposition nationale tunisienne). Ibrahim Tobal, dirigeant forcé depuis vingt ans à l'exil et, enfin, le Parti communiste tunisien VII^e Congrès, dirigé, à Paris, par Noureddine Bouarrouj, et qui est né d'une scission d'avec le P.C.T. de Mohamed Harmel. Ces trois dernières for-

mations se sont prononcées contre la participation aux élections législatives de novembre 1981 qu'elles avaient considérées comme étant une opération de « récupération », voire de « dévoiement » d'une partie de l'opposition. Mais elles ne passent pas pour autant pour des organisations voulant « faire sauter la baraque ».

Quoi qu'il en soit, il semble bien improbable qu'une voix puisse s'élever pour contester le caractère positif, bien qu'encore limité, de l'instauration du pluralisme en Tunisie. Tout citoyen tunisien ne peut que s'en féliciter, car cela est de nature à apporter davantage de



Ahmed Mestiri (M.D.S.) et Mohamed Belhaj Amor (M.U.P. II)
Ils ont « joué le jeu »



clarté et de vérité au débat politique. Celui-ci gagnerait bien sûr à se dérouler dans un contexte plus assaini encore par l'application sans entraves de la Constitution du pays, pourtant connue pour son contenu et son esprit démocratiques, mais dont toutes les clauses ne sont pas encore appliquées à la lettre.

Il faut à cet égard relever un communiqué qui, tout en prenant acte de la législation, semble être conscient de la faiblesse d'une démocratie octroyée : « Cette décision, note le M.D.S., ne revêtira toute sa portée historique que si elle est suivie par la promulgation d'une loi d'amnistie générale, par la libération de tous les citoyens détenus dans les prisons en raison de leur engagement politique et par l'autorisation accordée à l'ensemble des courants politiques d'exercer librement leurs activités. »

En attendant une telle évolution, que les Tunisiens appellent de tous leurs vœux, l'initiative du président Bourguiba marque incontestablement un tournant historique majeur. Le terme « tournant »

MOHAMED TAHAR CHAIEB:

« Oui, il y a conflit à l'U.G.T.T... »

Une interview du dirigeant syndical tunisien réalisée par
HEDI DHOUKAR

semble en fait peu approprié pour désigner une évolution politique interne. Or, si un tournant peut être rectifié par un autre, une évolution est condamnée à l'irréversibilité, sous peine de désastre. Cette initiative est donc de nature à mettre définitivement un terme, à la satisfaction de tous les intéressés, au problème de la succession du Combattant suprême. L'éloignement de Mohamed Sayah, « faucon » notoire du P.S.D., promu à un poste diplomatique à l'étranger, semble en être une illustration bien qu'elle laisse présager, peut-être, des développements ultérieurs. Quoi qu'il en soit, la Tunisie dispose de tous les atouts politiques pour que cette étape puisse un jour être franchie, le plus normalement possible. Le chef du gouvernement, Mohamed Mzali, qui a inauguré son poste en ayant joué le jeu de la « tempérance » pariant sur la démocratisation, accroît les chances de remporter son pari et son crédit s'en trouve renforcé, y compris dans les rangs de ses adversaires. Il reste bien sûr que cette initiative du 19 novembre et, surtout, les promesses qu'elle peut contenir, apportent essentiellement une réponse aux problèmes politiques internes. La situation économique, quant à elle, a tendance à s'aggraver avec une inquiétante baisse de la productivité, une hausse de la consommation et un accroissement du service de la dette...

« Tournant »

C'est dire que pour traverser ces temps difficiles, une U.G.T.T. unie et forte est plus que jamais nécessaire, en tant que pôle essentiel et primordial de stabilité sociale. Or, coïncidant avec l'annonce du pluralisme, y compris « syndical » — ce qui peut susciter des interrogations —, sept membres de son bureau exécutif parmi ceux qui ont fait liste commune avec le P.S.D. lors des législatives de 1981 semblent — après avoir joué le jeu de la « tempérance » et de la « modération » — avoir jugé que les conditions étaient mûres pour tenter un coup de force au sommet. Conscients qu'ils sont en train de perdre du terrain à la base (neuf députés frontistes ont déjà été éliminés), ils ont lancé une offensive en règle contre le président de la centrale, faisant une fois de plus passer leurs intérêts avant ceux de la classe ouvrière et de son syndicat, s'élevant en outre en « démocrates » face à Habib Achour parce que la démocratie à la base s'exerce à leur détriment. Habib Achour avait déjà cité le fameux proverbe tunisien pour tirer la leçon des événements du 26 janvier 1978. Il reste, hélas, d'actualité pour lui : « Il m'a frappé et s'est mis à pleurer et il m'a précédé pour porter plainte. »

HEDI DHOUKAR

Depuis le coup de force sanglant du 26 janvier 1978 contre l'U.G.T.T., l'Union générale des travailleurs tunisiens, Mohamed Tahar Chaieb s'affirme comme une étoile montante d'une nouvelle génération de syndicalistes. Il se défend d'être un « fidèle lieutenant » du vieux leader, Habib Achour, et note, à juste titre que, contrairement à ce que nous avons écrit (1), il n'a pas conduit le mouvement qui a amené plus d'une centaine de syndicalistes à se retirer du congrès de Gafsa parce que Habib Achour, maintenu en résidence surveillée, était dans l'impossibilité d'y participer. Cependant, Mohamed Tahar Chaieb n'en mène pas moins, depuis ce congrès, une lutte acharnée contre une partie de la direction qui en est issue. Son allure d'intellectuel sage dissimule en effet un tempérament pugnace et nerveux, raidi par l'attachement aux principes et nullement porté à arrondir les angles. Le combat qu'il livre aux côtés de Habib Achour contre ceux qui s'appliquent, selon lui, à faire revenir l'U.G.T.T. sous la tutelle du pouvoir, il en fait justement une question de principe. Il n'admet pas notamment que Taïeb Baccouche, professeur comme lui, qu'il a soutenu quand il était candidat au bureau exécutif de l'U.G.T.T., devienne, une fois propulsé secrétaire général de l'organisation, l'artisan, selon lui, du noyautage de la centrale ouvrière par le pouvoir. Il lui reproche plus précisément « d'avoir choisi son camp, celui des intérêts personnels, et ses méthodes, fondées sur la duplicité et la manipulation ».

Venu au syndicalisme par l'enseignement — il est professeur à l'Ecole nationale des Ingénieurs (E.N.I.T.) —, Mohamed Tahar Chaieb, quarante-quatre ans, a démissionné récemment du bureau exécutif de son syndicat. Il n'en est pas moins considéré par nombre de ses camarades comme un successeur virtuel de Habib Achour à la tête de la centrale. Ce n'est cependant pas l'avis de l'intéressé qui s'obstine à répéter que le dirigeant de l'U.G.T.T. doit être issu de la classe laborieuse et les intellectuels se borner à lui prêter conseils et assistance.

● *Vous ne voulez pas qu'on vous définisse comme un « achouriste ». Comment vous définissez-vous vous-même ?*

MOHAMED TAHAR CHAIEB. — J'ai des relations excellentes avec Habib Achour, caractérisées par un respect mutuel, une solide amitié et des analyses convergentes. Mais je me définirais avant tout comme un syndicaliste indépendant et progressiste.

● *Y a-t-il beaucoup de syndicalistes à l'U.G.T.T. qui se réclament de cette ligne ?*

M.T.C. — Je pense que oui. Il y a un courant très puissant au sein de l'U.G.T.T. qui peut se définir ainsi. Ce courant a joué un rôle énorme, à l'époque de la répression qui a suivi le

(1) Cf. « Afrique-Asie » n° 306, du 10 au 23 octobre 1983.

26 janvier 1978, et reste, depuis, extrêmement proche de la base. La commission nationale syndicale (C.N.S.) avait d'ailleurs essayé autant que possible de l'écarter des responsabilités syndicales.

● *Justement, à propos de la base, beaucoup spéculent sur ses réactions face au conflit qui semble se dérouler au sommet et qui opposerait le président de la centrale, Habib Achour, à son secrétaire général, Taïeb Baccouche et à ceux qu'on désigne sous le terme de « frontistes ».*

M.T.C. — Tout d'abord, je voudrais préciser qu'à mon avis, il faut donner à ce terme de « frontistes » un contenu plus large qui englobe, certes, les syndicalistes ayant choisi de faire liste commune avec le parti au pouvoir pour les élections du 1^{er} novembre 1981, mais qui couvre aussi, plus généralement,

LA CRISE SYNDICALE

Sept des quatorze membres du bureau de l'U.G.T.T. sont exclus

"Le Monde"

Tunis. - Latente depuis longtemps déjà, la crise au sein de la direction de la centrale syndicale U.G.T.T. (Union générale des travailleurs tunisiens) a éclaté au grand jour avec l'exclusion de sept des quatorze membres du bureau exécutif qui s'opposent au président Habib Achour.

La décision a été prise le lundi 28 novembre, après trois jours de délibérations, par la commission administrative, qui s'est prononcée à une forte majorité de 56 voix. Le secrétaire général, M. Taieb Baccouche, a essayé en vain d'éviter la rupture définitive en proposant seulement le « gel » des activités des sept « accusés », dans l'attente de la réunion d'un conseil national qui se serait prononcé sur leur cas. Mais sa proposition n'a recueilli que 16 voix, dont celles, remarquées, de la gauche syndicale, notamment de la très active et radicale fédération des banques et des assurances.

De notre correspondant

C'est la publication dans la presse - à laquelle ils assurent être étrangers - d'une note interne des sept exclus qui a mis le feu aux poudres. Dans ce document, ils s'élevaient notamment contre le pouvoir personnel qu'exercerait M. Achour et dénonçaient la mauvaise gestion financière de la centrale, de même que « les complots, les menaces, les tractations secrètes et l'utilisation des fonds de l'U.G.T.T. pour acheter les consciences des uns et des autres »...

Ab nom de ses six camarades et en leur présence, M. Abdelaziz Bouraoui a renouvelé et même aggravé mardi ces accusations au cours d'une conférence de presse. Les syndicalistes sanctionnés considèrent leur exclusion comme « nulle et non avenue », pour la bonne raison selon eux que la commission administra-

tive n'était pas habilitée à en décider.

Devant cette procédure « irrégulière », ils demandent la convocation d'un congrès extraordinaire et, en attendant, ils se proposent, tout en boycottant les réunions de l'exécutif, de continuer à assumer leurs responsabilités à la tête des départements dont ils ont la charge. On conçoit difficilement comment ils pourront y parvenir, car la commission administrative a désigné - après un débat houleux - trois autres syndicalistes pour les remplacer.

Le contrecoup de janvier 1978

Les choses en sont là, moins de deux semaines après le feu vert donné au multipartisme. « Nous n'avons jamais pensé à créer un autre syndicat, et il n'en est pas question », affirme M. Bouraoui. Des raisons politiques ne sont-elles pas aussi à l'origine de cette crise ? On peut s'interroger lorsque l'on sait que six des sept exclus, avec deux autres membres de l'exécutif syndical et dix-neuf autres représentants de l'U.G.T.T., ont été élus à la députation en novembre 1981 sur les listes du Front national constitué avec le parti socialiste destourien, contre l'avis de nombreux syndicalistes.

S'il n'a jamais dénoncé officiellement cette alliance conclue alors qu'il se trouvait écarté de la direction et en résidence surveillée, M. Achour s'est bien gardé de l'approuver, et cette réserve n'est probablement pas étrangère au fait que, depuis lors, il n'était plus question, au sein de la centrale, que d'« achouristes » opposés aux « frontistes », qualifiés par leurs adversaires de « fossyeurs de l'autonomie syndicale manipulés par le pouvoir ».

En fait, il semble bien que la direction de l'U.G.T.T. subisse encore les contrecoups des événements sanglants du 26 janvier 1978, à la suite desquels elle avait été démantelée. Son retour, trois ans plus tard, aux postes de commande dans des conditions difficiles a contribué à accentuer les clivages que l'« épreuve » avait fait oublier. Depuis, le malaise n'a cessé de croître, alimenté notamment par des sensibilités politiques différentes, des divergences sur la ligne de conduite à adopter pour satisfaire une base de plus en plus exigeante, mais aussi par des conflits de personnes et une lutte sourde pour s'assurer le contrôle des structures qui ont donné souvent lieu à des polémiques publiques. « L'affaire des sept » aura eu au moins le mérite de crever l'abcès.

MICHEL DEURÉ.

L'ARABIE SAOUDITE ACCROIT SES INVESTISSEMENTS EN TUNISIE

(De notre correspondant.)

Tunis. - Les investissements d'Arabie Saoudite en Tunisie, déjà importants, vont encore s'accroître en s'étendant au secteur privé. Une soixantaine d'hommes d'affaires saoudiens, réunis ces derniers jours à Tunis, ont décidé de créer une société d'investissement pour le financement de projets tunisiens de développement. Cette société exclusivement saoudienne doit être officiellement constituée dans les deux mois qui viennent avec un capital d'environ 50 millions de dollars.

Lors de leur séjour, les hommes d'affaires saoudiens ont retenu quatre premiers projets qui représenteront globalement quelque 400 millions de dollars. Ils ont pris également contact avec les milieux économiques en vue d'autres investissements dans des entreprises privées et d'une augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays.

Tout au long de ces trois dernières années, l'Arabie Saoudite a pris une place de plus en plus importante dans la vie économique et financière tunisienne, entre autres par le truchement d'une banque de financement tuniso-saoudienne, d'une société tuniso-saoudienne d'investissement et du Fonds saoudien de développement, qui a déjà participé pour environ 230 millions de dollars au financement de divers projets. Les autres pays du Golfe, principalement le Koweït, effectuent aussi des investissements appréciables en Tunisie avec, semble-t-il, une préférence pour le secteur du tourisme.

Pour sa part, la Banque islamique de développement a signé, le 9 novembre, avec la Société tunisienne des industries de pneumatiques et la Société de fonderie mécanique deux accords pour une participation à leur capital. La Banque a conclu également avec la seconde de ces sociétés un accord de leasing pour l'acquisition par celle-ci de nouveaux équipements.

MICHEL DEURÉ.

Tunisie: remous à l'UGTT

La commission administrative de l'Union général des Travailleurs Tunisiens (UGTT) a élu mardi soir trois nouveaux responsables à son bureau exécutif pour remplacer les sept membres exclus lundi de cet organisme. La commission administrative du syndicat avait décidé l'exclusion de ces sept membres pour avoir publié un communiqué dénonçant « le comportement tyrannique » du chef de la centrale, Habib Achour.

L'U.G.T.T. dénonce « les tentatives visant à instaurer le pluralisme syndical »

De notre correspondant
conforme aux statuts de l'organisation.

« Les tentatives avancées par les « responsables » de la crise qui a éclaté au sein de l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.) ne tendent qu'à cacher leur véritable intention, qui est de mettre au mouvement syndical : telle est la thèse développée jeudi 1^{er} décembre, au cours d'une conférence de presse, par M. Habib Achour.

Le président de l'U.G.T.T., a ré- futé chacune des accusations portées contre lui par ses sept anciens adjoints exclus, lundi dernier, de la centrale par la commission administrative (le Monde du 1^{er} décembre). Prenant à l'égard les membres du bureau exécutif qui l'entouraient, il a assuré qu'il n'exerce aucun pouvoir personnel, que sa gestion est saine, qu'il ne nourrit pas d'animosité à l'égard des syndicalistes ayant accepté de figurer sur des listes du Front national lors des élections législatives de 1981, qu'il ne s'est jamais livré à des irrégularités, et que la procédure d'exclusion adoptée était

commission administrative s'est montrée un peu plus explicite en soulignant que ce n'est pas « l'effet du hasard » si la crise a surgi.

« Juste au moment où la décision d'instaurer le multipartisme est annoncée par le régime ou du moins par les déclarations officielles sur le multipartisme, les tentatives sont faites pour délégitimer le mouvement syndical et à porter atteinte à l'unité des travailleurs et de leur organisation ». Sur ce point M. Achour s'est montré moins catégorique, affirmant qu'il ne s'opposait pas à l'éventuelle création d'un ou plusieurs autres syndicats mais, à-il ajouté, à condition que ce soit pour servir exclusivement les intérêts des travailleurs.

MICHEL DEURÉ.

(1) La contestation des syndicats a pour tant été rendue publique antérieurement à la décision d'autoriser le multipartisme (le Monde du 22 novembre).

تحت الشعب على طريق البناء الحضاري

كان لقرار رئيس الدولة يوم السبت القارط باعطاء التأسيسية القانونية لحركة الديمقراطية الاشتراكيين وحركة الوحدة الشعبية (2) الصدى الطيب والاثري العميق لدى الرأي العام الديمقراطي الوطني والعالمي خاصة وأن هذا القرار جاء ليدعم المسار الديمقراطي والتعددية السياسية التي دشنها رئيس الدولة برفعه قرار حضر الحزب الشيوعي التونسي يوم 18 جويلية 1981 وبذلك يتحقق مطلب هام من مطالب الديمقراطيين التونسيين والمتمثل في جعل الواقع السياسي والاداري في تونس مطابقا للمبادئ التي تضمنها دستور البلاد.

وبهذه المناسبة نسوق بعض الملاحظات التي نعتبرها جوهرية والتي بتوفرها يصبح للديمقراطية وللحريات العامة والفردية محتوى ملموسا يمكن الأحزاب الوطنية من الارتقاء إلى درجة التجمعات السياسية الكبرى التي تساهم في ارساء أسس الدولة العصرية كشرط ضروري وحتمي من شروط البناء الحضاري في معناه العميق.

فمن الضروري أن تلي هذه الخطوة خطوات جريئة أخرى تعيد الثقة إلى نفوس كافة القوى الحية في البلاد ولعل أهم خطوة هي سن قانون العفو التشريعي العام واطلاق سراح كافة المساجين السياسيين والسماح للمغتربين بالعودة إلى أرض الوطن وتمكينهم من كافة حقوقهم المدنية.

والاستجابة لهذه المطالب التي رفعها الاتحاد العام التونسي للشغل في أكثر من مناسبة تمثل حجر الزاوية في مفرطة الحياة السياسية بالبلاد. وتعطي دفعا كبيرا لسياسة التفتح التي انطلقت منذ ثلاث سنوات. كما أنه من الضروري أن يكون القانون المنظم للحياة السياسية بالبلاد والذي كلف رئيس دولة الحكومة باعداده وتقديمه لمجلس النواب مرنا لا يتضمن شروطا تعجيزية وتضيقات يصعب على الراغبين في تكوين أحزاب سياسية أو جمعيات تخطيها هذا إلى جانب تمكين الأحزاب المعترف بها من وسائل العمل الضرورية وخاصة في مجالات الاعلام والتجمع والحصول على محلات لاحتضان نشاطها.

ومما يجب التأكيد عليه مسؤولية الأحزاب المعارضة في نجاح التجربة الديمقراطية التي لا تمثل غاية في حد ذاتها بل وسيلة ضرورية تعود بالخير على الشعب والوطن وتجعل من الائتمان التونسي كائنا حرا بحسن الاختيار ويعتبر بانتمائه إلى وطنه ويؤمن ايمانا عميقا بمناعته بعيدا عن سياسة الاحلاف التي عرضت وتعرض عديد البلدان إلى وبال الحروب الأهلية والخارجية.

إننا أملنا أن تتظاهر جميع الجهود لنجاح التجربة الفتية وجعلها تعطي ثمارها.

□ فتحي العياري

عنصرية

أعلنت وكالات الانباء في المدة الاخيرة عن نيا محاولة اغتيال طفلين من أبناء المهاجرين الجزائريين في فرنسا. أصيب الاول (16 سنة) برصاصة في رأسه أما الثاني (10 سنوات) فقد أصيب في رجله. ونقل الطفلان إلى المستشفى لتلقي العلاج. لقد كانت هذه العملية تستهدف أبناء مهاجرين مستهدف أيضا. والبقية تأتي ...

آخرين بنفس المنطقة. ففي 4 أوت الماضي جرح طفلان (9 سنوات و 11 سنة) في نفس الظروف. ومعلوم ان الشرطة قد فتحت تحقيقا في القضية وتوصلت إلى اكتشاف ... أن الطلق الناري من شقة بإحدى العمارات ومن صنعة نفس الشخص. التحقيق ما زال متواصلا. والبقية تأتي ...

Syndicats : la remise en ordre

Souhayr Belhassen

La crise au sein de la direction de l'UGTT (Union générale tunisienne du travail) durait depuis quatre ans. L'étonnant est qu'elle ait éclaté seulement le 28 novembre, lorsque la Commission administrative de la Centrale ouvrière décide à la majorité, après trois jours de délibérations, d'exclure sept des quatorze membres du Bureau exécutif, accusés d'avoir porté atteinte au prestige de la Centrale et à l'unité des travailleurs. Les exclus avaient en effet dénoncé, dans un manifeste rendu public le 10 novembre, les manœuvres du « patron » de l'UGTT, « les actions de liquidation » entreprises par « des miliciens payés avec les fonds syndicaux », « les violations des statuts de l'UGTT et la mauvaise gestion de ses fonds ».

L'origine de la crise remonte à 1979, quand Habib Achour séjournait au pénitencier de Borj Erroumi (à Bizerte, dans le nord du pays) et les autres membres de l'exécutif (dont les sept exclus d'aujourd'hui) à la prison civile de Tunis. Tous ces syndicalistes avaient été condamnés à la suite des émeutes sanglantes du 26 janvier 1978.

Pour Achour, cette manœuvre visait à l'isoler

Pour éviter que Habib Achour n'agisse seul au nom de la centrale, les autres dirigeants désignèrent Taieb Baccouche (aujourd'hui secrétaire général de l'UGTT), comme coordinateur à l'intérieur de la prison. Quant à Abdelaziz Bouraoui (qui, après avoir purgé une peine de six mois, avait été relaxé), il avait été chargé des contacts avec l'extérieur. Habib Achour vit là une manœuvre pour l'isoler. Il rejeta les nominations et proposa d'autres coordinateurs.

Ceux qui avaient alors émis des réserves sur la façon dont Achour exerçait le pouvoir sont les exclus d'aujourd'hui, à deux exceptions près.

Après leur libération, et alors que Achour demeurait en résidence surveillée, les syndicalistes acceptèrent la proposition gouvernementale de participer à une Commission nationale afin d'organiser un congrès extraordinaire de l'UGTT. Au cours de ces assises qui se déroulèrent à Gafsa en avril 1981, ils furent reconduits au sein du Bureau exécutif.

« On ne peut préjuger des réactions de la base »

Arrivent les élections législatives du 1^{er} novembre 1981. L'UGTT pose comme préalable à toute participation à une liste du « Front national » avec le Parti socialiste destourien l'élargissement d'Habib Achour, encore en résidence surveillée, et son retour à la tête de l'UGTT. Cette condition remplie, 27 responsables syndicaux, dont huit membres de l'exécutif, deviennent députés. Parmi eux, toujours, les exclus d'aujourd'hui. La manipulation flagrante des élections crée un malaise certain et la majorité de la Centrale qui a voté pour la participation bascule alors en faveur de Achour, défenseur sourcilleux de l'indépendance syndicale.

Dans la querelle qui oppose Achour aux exclus d'aujourd'hui, la dimension personnelle est incontestable. Il n'en est pas moins vrai que la position des députés « frontistes » (favorables à la participation) est difficile dans la mesure où ils ont été amenés (et le seront à nouveau) à voter des lois dénoncées par l'UGTT.

Par ailleurs, en jouant la carte du multipartisme et donc du multisyndicalisme, le pouvoir s'est offert la possibilité d'avoir un jour un syndicat plus compréhensif à son égard et dans lequel les exclus d'aujourd'hui pourraient jouer un rôle. Pour l'heure, ceux-ci déclarent ne pas avoir l'intention de concurrencer l'UGTT. « Mais si la loi continue à être bafouée, dit Abdelaziz Bouraoui, leur porte-parole, on ne peut préjuger de la réaction de la base. »

Le président de l'UGTT a le choix entre la surenchère ou de meilleurs rapports avec le pouvoir. C'est la seconde voie qu'il choisit pour le moment. Le temps de mettre de l'ordre dans la maison. Réputé acquis aux « frontistes » qui l'ont élu secrétaire général lors du congrès de Gafsa, Taieb Baccouche a voté contre leur exclusion et pour le gel de leurs activités en attendant le prochain congrès de l'UGTT.

Une difficile redistribution des cartes

Il lui faudra très vite choisir son camp s'il ne veut pas faire les frais de l'affrontement qui se profile vu la composition du nouveau Bureau exécutif. Le vétéran Houcine Ben Kaddour, instituteur originaire de Gafsa, y a placé ses hommes, si bien que le lobby de Gafsa équilibre aujourd'hui celui de Kerkennah, île dont est originaire Habib Achour. La redistribution des cartes à l'intérieur de la Centrale sera d'autant plus difficile qu'elle devra tenir compte de l'attitude d'une aile gauche qui n'a pas voté pour l'exclusion des sept malgré son opposition « objective » aux « frontistes », cela pour ne pas laisser le champ libre au président de l'UGTT. ■

Tunisie L'instauration du multipartisme ne se traduira pas dans les faits tant que le PSD au pouvoir se confondra avec l'Etat.

La démocratie jusqu'où ?

Sophie Bessis

Voilà donc la Tunisie devenue, fait bien rare en Afrique et dans le monde arabe, un pays démocratique où le multipartisme est désormais légal : trois formations d'opposition, le MDS (Mouvement des démocrates socialistes), le MUP 2 (Mouvement d'unité populaire) et le Parti communiste, sont autorisées à fonctionner au grand jour face au tout puissant PSD (Parti socialiste destourien), qui règne depuis 1956 sur la Tunisie indépendante.

Déjà, le MDS a entrepris une campagne publique d'adhésions en organisant, un peu partout dans le pays, des ventes de cartes, ce qui lui était interdit du temps où il était seulement toléré. Son congrès se tient au grand jour du 16 au 18 décembre et ses journaux sont vendus dans tous les kiosques.

Le processus de libéralisation commencé il y a 3 ans et consacré le 19 novembre est-il pour autant achevé ? A se pencher sur le fonctionnement de l'Etat et des institutions, on pourrait plutôt dire qu'il est à peine entamé. Car, si le gouvernement s'est mis en accord avec la Constitution en autorisant l'existence d'une opposition organisée, il n'a pas encore commencé à traduire dans les faits cette nouvelle et inédite réalité.

La plupart des Africains ne le savent que trop bien : le parti unique au pouvoir et l'Etat sont dans nos pays une seule et même chose, le premier incarnant le second. Le PSD n'échappe pas à la règle : au pouvoir depuis 27 ans,

ayant façonné seul l'Etat tunisien d'aujourd'hui, il s'identifie à lui à tous les niveaux. Outre que son directeur a toujours rang de ministre, on n'imagine guère un gouverneur (préfet) ou un délégué (sous-préfet) qui ne soit également le responsable du « Parti » dans sa région. Les ministres sont tous membres d'office du bureau politique. Les ambassadeurs et les consuls à l'étranger sont tout autant des représentants du parti que du pays, et les amicales de Tunisiens à l'étranger sont étroitement contrôlées par le PSD.

Assumer toutes les conséquences du changement

Bref, la symbiose est totale entre un PSD omniprésent et un Etat auquel il est étroitement imbriqué. Paraphrasant Richelieu, la direction du parti pourrait affirmer sans s'éloigner de la réalité : « L'Etat, c'est moi. »

Rien là, dira-t-on, que de très banal sous nos latitudes. Oui, mais la Tunisie a cessé d'être régie par le régime du parti unique et l'on pense, dans certains milieux, qu'il est temps d'assumer toutes les conséquences du changement intervenu récemment.

Quelques responsables au sein même du pouvoir y ont déjà songé, sans guère trouver d'échos chez leurs collègues : l'ex-ministre de l'Information, Tahar Belkhodja,

avait posé le problème de la distinction entre parti et Etat dès 1981. Vertement rabroué, il s'était rétracté peu après. L'ex-ministre des Finances Mansour Moalla allait dans le même sens dans une interview accordée à *Jeune Afrique* (n° 1147-48), mais paraissait alors bien isolé.

Ces francs-tireurs, et quelques autres qui constituent l'aile libérale du PSD, estiment en effet qu'une réforme de ce dernier est devenue indispensable.

C'est également, on s'en doute, le vœu des oppositions, mais aussi de nombre d'intellectuels situés hors des partis. L'idéal serait, selon cette tendance, que le PSD se résigne à renoncer à sa mainmise sur tous les rouages du pays et ne devienne « que » le parti du pouvoir, ce qui n'est tout de même pas négligeable.

L'opposition attend les signes d'une volonté d'ouverture

Mais l'appareil du PSD ne semble pas l'entendre de cette oreille : « Ce n'est pas à nous de poser le problème », disent en substance les moins « durs », tandis que, pour d'autres, le multipartisme est l'achèvement et non le début d'un processus.

On comprend que ceux dont la carrière politique dépend étroitement de la situation actuelle soient peu disposés à lâcher du lest. Mais ce sont les responsables politiques dans leur ensemble qui ne paraissent guère prêts, psychologiquement, à un véritable changement des mentalités et des pratiques en vigueur.

Tout se passe comme si l'on était conscient que le problème sera posé, tôt ou tard, à tous les niveaux, mais que la séparation parti-Etat est loin d'être une des priorités actuelles. Nul doute que les résistances à une véritable libéralisation sont aujourd'hui très fortes. On a même vu, lors d'une réunion du bureau politique du PSD tenue après le 19 novembre, proposer



parents, les immigrés adultes et leurs luttes c'est une opération et une stratégie vouées à l'échec.

Reconnaître les enfants, cela veut dire, avant tout, reconnaître leurs parents. Si les jeunes d'origine immigrée ne peuvent tolérer que leur existence soit traitée comme un simple appendice de celle de leurs parents, il faut bien que leur projet s'enracine dans le passé.

Ensuite, il faut retrouver les jambes de toutes les autres communautés ethniques qui, pour des raisons diverses, n'étaient pas non plus au défilé de la Bastille à Montparnasse : les latins (Espagnols, Italiens et Portugais), les Africains Noirs et les Asiatiques. On ne doit pas donner des arguments pour confirmer l'opinion publique française dans sa croyance que la population immigrée se réduit à la communauté maghrébine. Des terrains communs entre les différentes communautés existent : il faut les repérer et les exploiter (travail, école, habitat, médias).

Il faut retrouver en outre les jambes des grandes organisations nationales de l'enseignement, d'éducation populaire, du cadre de vie et du logement, de la famille, des loisirs et des sports. L'après-marche ne peut pas se permettre de faire l'économie de la vie associative locale.

Enfin, il faut retrouver surtout les jambes des travailleurs, celles des forces sociales françaises qui, elles aussi, et pour des raisons respectables, ne participaient qu'avec une présence symbolique à la Marche de Paris.

A l'époque actuelle où la situation de crise sociale se dégrade et les perspectives d'emploi dans certains secteurs à forte concentration immigrée deviennent incertaines, la solidarité dans l'action avec les mouvements ouvriers est essentielle.

Si la marche doit ses origines à quelques esprits prophétiques, sans que les forces sociales et les mouvements sociaux (y compris l'ensemble des associations et collectifs immigrés) aient été associés à cette initiative, l'après-marche ne pourra être gérée sans que la réflexion s'instaure avec eux dans tous les domaines où l'égalité et la volonté solidaire doivent faire leurs preuves et leur chemin.

On ne peut pas mener à bien la lutte pour l'égalité et pour la création d'une volonté solidaire sans l'inscrire dans les luttes qui constituent la mémoire collective de l'immigration.

«Celui qui ne sait pas d'où il vient, ne sait pas où il peut aller», disait Gramsci. Or, les objectifs de la Marche viennent de loin, je dirais même de très loin.

Il est nécessaire, entre autres, d'établir un relais entre, d'une part les mouvements sociaux traditionnels et les acquis des anciens mouvements militants animés par les

premières vagues migratoires, et d'autre part, les objectifs que se proposent les nouvelles générations issues de l'immigration. Les uns ne peuvent pas ignorer les autres.

La dénonciation du racisme ne suffit pas, ne suffit certainement plus. Il faut que l'on trouve les moyens pour une concertation dans nos projets communs dans les lieux de travail, de l'école et de l'éducation, de l'habitat, de l'information et des médias.

Cette volonté de paix et de justice doit s'exprimer dans la participation à la vie sociale et politique, dans la volonté d'instaurer un dialogue avec les mouvements sociaux et les forces sociales, composante historique essentielle de ce peuple qui a lutté et qui lutte pour la justice et pour la paix. Le message des marcheurs est universel, donc destiné à tous. Mais on se tromperait si, parmi les destinataires du message on ne privilégiait pas les mouvements sociaux, autant français qu'immigrés. Encore une fois, il ne faut pas l'oublier : pas d'identité sans intégration sociale, pas d'intégration sans

participation, pas de participation sans promotion collective.

Cet objectif ne sera certainement pas réalisable par la simple constitution d'un Comité de Coordination sur le modèle, par exemple, d'autres Comités de Coordination du passé.

Il est indispensable que l'on puisse analyser les causes des absences relevées le 3 décembre à Paris et aussi des présences spectaculaires (jeunes maghrébines, filles et garçons, femmes maghrébines, en particulier les mères, ressortissantes des DOM-TOM, presse écrite et orale immigrées).

On raterait une occasion historique si on se limitait à organiser une suite de la Marche qui ne concernerait qu'une couche particulière des nouvelles générations issues de l'immigration.

Tous les mouvements doivent s'efforcer de mener une réflexion critique qui permette d'ouvrir un débat débouchant sur l'action.

Antonio Perotti ♦

La marche immigrée

Dans un article paru en novembre dans « Sans frontière », je signalais notre part de responsabilité dans la tournure prise par la politique du Gouvernement sur l'Immigration et je disais qu'il fallait soutenir toutes initiatives offensives, campagnes « carte unique », « marche pour l'égalité des droits »... qui permettraient « d'obtenir des décisions sur des points précis, qui feraient progresser et les textes et l'esprit vers l'égalité des droits ».

Quand la « marche a démarré, un débat s'est instauré au sein du collectif « carte unique » : certains voyaient dans la marche une concurrence, d'autres enfin une action complémentaire. Nous avons été quelques uns à penser que nous devions tout faire pour que la Marche soit un succès et que la « carte unique » pouvait très bien y trouver sa place.

Qu'en est-il à l'arrivée? Le but de la

Campagne Carte Unique était double : ouvrir le débat sur la place, le rôle des Immigrés dans la société française, améliorer par une mesure concrète qui pouvait être prise, sans changer la Constitution, sans entraîner des dépenses supplémentaires, la situation au quotidien des Immigrés.

Sur ces deux plans « la Marche » a atteint son but. Il est heureux que la plupart des organisations signataires de la « Carte Unique » se soient retrouvées dans le collectif de soutien à la Marche.

Le premier mérite de la Marche est d'avoir recentré le débat. Depuis Mai 81, l'extrême-droite avait réussi à s'assurer, par une campagne virulente contre les clandestins, par l'amalgame clandestins = immigrés = population à problèmes, une certaine hégémonie sur la pensée politique française concernant l'immigration.

Les organisations regroupées dans la Campagne Carte Unique avaient bien conscience qu'il fallait aborder le débat sur d'autres bases, par exemple en axant les interventions sur les apports des immigrations successives à la société française. En un sens, c'était encore une façon de répondre à l'extrême-droite, en essayant de justifier la présence de populations immigrées ou issues de l'immigration.

SUITE PAGE 12 ►



Amadou Gaye

Racisme ou inégalité: quelles priorités?

Pour que les idées marchent, il faut qu'elles aient des jambes. Pendant un mois et demi, l'idée de l'égalité, de la solidarité et de la fraternité (lutte contre le racisme) a fait son chemin en France avec des jambes en chair et en os — mais profondément symboliques — d'une trentaine de prophètes s'inspirant du Christ, de Mahomet ou d'Abraham.

Ces jambes qui ont fait 1200 kilomètres se sont arrêtées au pied de la tour Montparnasse à Paris. Les prophètes, mission accomplie, sont rentrés chez eux. Et maintenant?

Tous ceux qui ont partagé l'espoir des prophètes sont convaincus qu'il faut trouver — et les trouver vite — d'autres jambes, moins visibles pour les médias, mais

très ancrés dans la réalité sociale.

Mais lesquelles?

D'abord, avant d'essayer de répondre à cette question, il ne faut absolument pas que l'idée prophétique qui plaçait l'objectif de l'égalité avant la lutte anti-raciste soit évacuée ou obscurcie.

Considérer la lutte anti-raciste comme l'objectif fondamental, c'est restreindre considérablement les enjeux réels et les occulter.

Minimiser l'objectif de l'égalité, c'est ignorer un terme fondamental des revendications des travailleurs immigrés.

Ce qui importe, c'est de mettre l'accent sur le lien étroit existant entre la situation sociale des immigrés et le racisme afin de montrer que le droit joue désormais un rôle primordial.

Si la suite de la Marche se limitait à dénoncer le racisme sans remonter à la cause du mal en faisant apparaître le racisme comme relevant des comportements humains indépendants des

structures sociales et politiques on participerait de ce fait du jeu mystificateur de l'idéologie des classes dominantes et on perpétuerait, par là-même, le racisme. De plus, on s'attaquerait au racisme populaire et on blanchirait ainsi toute autre classe sociale qui, du fait des mécanismes sociaux, se trouve sauvegardée de la cohabitation avec les populations étrangères dans les lieux de travail, d'habitat et à l'école, et peut donc afficher un comportement abstrait de «fraternité».

Cela dit, quelles sont les jambes que l'Après-Marche devrait trouver pour faire marcher l'idée dont elle était porteuse?

Avant tout, celle des parents, des pères qui n'étaient pas — et pour cause — avec leurs enfants au pied de la tour Montparnasse.

Croire que l'on puisse poser les problèmes concernant les jeunes, les nouvelles générations, en oubliant les





Driss Guiga, ministre de l'Intérieur, et le Premier ministre, Mohamed Mzali.
De nouvelles normes pour l'administration.

que les gouverneurs et les délégués soient désormais parrainés par le parti.

Il existe pourtant en Tunisie de nombreux hauts fonctionnaires qui n'ont rien de militants de choc : à ceux qui sont choisis pour leur compétence, on « fabrique » souvent, pour les besoins de la cause, un passé de destouriens qui ne correspond pas toujours à la réalité. Arrivera-t-on un jour à ce que les représentants de l'Etat dans les régions ou à l'étranger séparent leurs sympathies politiques de leur fonction officielle ? A ce que l'opposition puisse agir en toute quiétude, sans être en butte aux intimidations de la part de l'administration !

Le ministère de l'Intérieur aurait là un rôle important à jouer. Mais si son titulaire, M. Driss Guiga, affirme volontiers que les élections municipales de 1985 ne seront entachées d'aucune irrégularité, il se montre beaucoup plus réservé sur les possibilités de faire fonctionner l'administration selon de nouvelles normes. On s'inquiète toutefois à Tunis devant ce qui ressemble à un raidissement des responsables qui craignent de voir la remise en cause du rôle dirigeant du parti prendre trop d'ampleur dans l'opinion.

Quant à l'opposition, elle attend des signes qui prouveraient tout de même une certaine volonté d'ouverture. La publication du nouveau code de la presse en sera un : il ne lui sera guère difficile d'être plus libéral que celui actuellement en vigueur ; mais jusqu'où autorisera-t-il la liberté de la presse ? Où se situeront pour le pouvoir les limites à ne pas franchir ? Il est certain que la Tunisie ne ressemblera pas de sitôt au Sénégal où un hebdomadaire satirique peut dessiner en tout impunité le président Diouf en barboteuse !

Il n'est pas question de demander au PSD de se saborder

C'est que le Sénégal a su, en moins de dix ans, créer de véritables traditions démocratiques même si, dans tous les domaines, le Parti socialiste au pouvoir s'attribue toujours la part du lion : la presse écrite y est très libre et nul ne songerait à interdire l'organe d'un parti légal ; la télévision, quoi que très gouvernementale, rend compte régulièrement des activités

de l'opposition et il n'est pas rare de voir de hauts fonctionnaires qui, sans appartenir à l'opposition, ne sont pas membres du PS. A Dakar, le « Parti » n'existe plus ; il n'existe que le PS au pouvoir.

La Tunisie, en revanche, court le danger que l'opinion soit une fois de plus déçue par l'absence d'une véritable pratique démocratique. Il n'est évidemment pas question de demander au PSD de se saborder ou d'encourager la montée en puissance de l'opposition. Il est même logique qu'il s'attribue des postes-clés de la haute administration, comme cela se passe d'ailleurs aux Etats-Unis ou en Europe occidentale. On allait même jusqu'à qualifier la France d'avant mai 1981 d'« Etat UDR ». Il est vrai que les partis de droite gaulliste avaient eu largement le temps d'asseoir leur prépondérance... La gauche au pouvoir a également placé ses hommes dans les rouages essentiels de l'Etat.

Un premier verdict lors des municipales de 1985

Le PSD pourrait ainsi jouer réellement le jeu de la démocratie tout en demeurant le plus puissant, d'autant qu'il est le seul à être aussi bien implanté à travers le pays. En faisant évoluer ses propres structures et sa relation vis-à-vis de l'Etat, il y a d'ailleurs fort à parier qu'il freinerait la lente érosion dont il est victime depuis plusieurs années. Le fait de devenir un parti politique « normal » avec un programme et des hommes pour l'appliquer pourrait constituer ce bain de jouvence dont il a tant besoin. Il ne semble pas toutefois en prendre le chemin. Le plus probable est que l'on assiste, dans les mois à venir, à un regain d'immobilisme égratigné par les initiatives d'un certain nombre de responsables résolument libéraux. Les Tunisiens se contenteront-ils longtemps de cette espèce de cote mal taillée ? Ils donneront un premier verdict lors des municipales de 1985... si tout va bien. ■

التعددية السياسية... وأسئلة مطروحة

الحاصلان أمس على التاشيرة من النضج والمسؤولية ما يؤهلها للحصول على اعتراف رسمي.

ولكن لا تكون هناك أسباب أخرى مثل قرب انعقاد مؤتمر الديمقراطيين الاشتراكيين - أيام 16 و 17 و 18 ديسمبر المقبل - وهو مؤتمر قيل أن مساع عديدة بذلت لتأجيله إلا أنه أقر من طرف المكتب السياسي في وقته المحدد.

ومن المؤكد أن السلطة كانت تكون محرجة إذا انعقد مؤتمر بما ضم المئات من الناس فهي أمام أحد احتمالات ثلاث.

(1) التجاهل وفي هذه الحالة فلن الأمر يؤدي إلى السكوت عن شيء غير قانوني يصبح سابقة خطيرة

(2) مواجهة الموقف بالقوة وهذا غير مرغوب ولا مطلوب

(3) الاعتراف وتجنب المشكل من أساسه

ومهما يكن من أمر فلن كلا من الحكومة والمعارضة كانت تنتظر خطوة ما نحو الاعتراف منذ التصريح الذي أدلى به السيد محمد مزالي إلى - الصباح - في 24 أبريل الماضي.

وقد جاءت هذه الخطوة أخيراً تحمل البشريات للحزبين وأمل الحصول على التاشيرة لأحزاب أخرى خاضة وقد أعلن أن قانوناً لتنظيم الحياة السياسية والتجارية هو بصدد الإعداد وأن هذا القانون سيكون جاهزاً في مارس المقبل على أكثر تقدير ويستعمل كقاعدة تعطي على أساسها التاشيرات لطالبيها...

كتبت «الصباح» في عددها الصادر يوم الأحد 20 نوفمبر، معلقة على الحدث لتاريخي الهام، وقد جاء في مقال للزميل عبد اللطيف لفراتي تحت عنوان: التعددية السياسية... أسئلة مطروحة، ما يلي:

«... وإذا كنا منتظرين منذ أمد أن يسبق الاعتراف بالحزبين أي اعتراف آخر فإنه يبقى أمر التوقيت... لماذا الآن... لا قبل ولا بعد

رسمياً ليس هناك أي سبب... فقد انتظر الأمر ينضج وأظهر الحزبان

AL AMAL
العمل

هذا الكسب العظيم

جاء في افتتاحية العمل، لسان الحزب الاشتراكي الدستوري ليوم الأحد 20 نوفمبر تحت عنوان: هذا الكسب العظيم، ما يلي:

«... وما هو المجاهد الأكبر فلن أمس عن اعترافه - رئيس للدولة - بتنظيمين سياسيين وطنيين لهما برنامج واضحان لا تناقضان مع المبادئ الأساسية التي طرحها رئيس جمهورية في خطاب 10 أبريل 1981 إلا وهي الالتزام بعدم استعمال العنف وعدم التبعية للخارج استقلالية الموارد والتمسك لمكاسب التقدمية والشرعية الدستورية، كما أن تنظيمين شاركا في انتخابات التشريعية سما الممارسة الديمقراطية يصدرانه من صحف...»

خاضته اصناف اجتماعية وفكرية وسياسية مختلفة ومنذ سنوات عديدة خلت، وقدمت من أجله الكثير من التضحيات وتحملت بسببه ما تحملت من ألوان التعذيب والتشريد...

وهذا الاعتراف الرسمي بتعدد الأحزاب ليس أيضاً إلا نتيجة حتمية للصمود الدائب والعمل الدقيق والصبور اللذين مارستهما حركتنا بقياداتها ومناضليها في مختلف المستويات والجهات والمناطق، وللتضحيات المستمرة والمتنوعة التي تحملتها منذ الإعلان عن تأسيس الحزب في 10 جوان 1978. ولا يمكن للمؤرخ والمتتبع لتطور الحياة السياسية في تونس أن لا يذكر أن بعث الحركة بصورة علنية كان تحدياً صارخاً

٢٠٠٠ موعادة

الديمقراطيين الاشتراكيين... هذه الحركة التي اكتسبت تاشيرتها الشرعية من الجماهير الشعبية والتي أكدت أكثر من مرة أن قيمة تنظيم سياسي ليست في ورقة الاعتراف الرسمي وإنما هي أولا وأخيراً في ورقة الاعتراف الشعبي، كما أن التاشيرات الرسمية لا تعطي ولا توهب وإنما تكتسب وتفك بالفضال والصبر والصمود والمثابرة أن أرادت أن تكون لها أهمية على أن هذا لا يقلل من قيمة هذا القرار وإيجابيته وإنما يؤكد على أنه لا يمكن أن يخرج عن عوامل وظروف موضوعية محددة وحاسمة... إضافة إلى أنه تجسيم لحق ضمنه دستور البلاد وعبرت عنه فصول هذا الدستور بوضوح

محمد موعادة

تمكن حزبنا - حركة الديمقراطيين الاشتراكيين - من الحصول على التاشيرة القانونية يوم السبت 19 نوفمبر 1983. ودخلت تونس منذ هذا التاريخ في مرحلة جديدة من حياتها السياسية والعامية سيتمكن خلالها المواطنون من التمتع أكثر فأكثر من ممارسة النشاط السياسي - بالنسبة إلى الأحزاب الأربعة القائمة رسمياً بالبلاد على الأقل - بحرية وأوفر وضمن هياكل من حقها قانونياً القيام بعملها بالأسلوب الذي تختاره وبالطريقة التي تحددها.

ولئن اعتبرت حركتنا الحصول على التاشيرة القانونية حدثاً هاماً في المستوى الوطني العام فإنها أكدت أكثر من مرة وفي جميع المناسبات أن الاعتراف الرسمي الذي حققته هذه الأيام ليس إلا مكسباً تجسم بفضل النضال المبرر الذي

للاوضاع المأسوية التي عاشتها بلادنا وجماهيرنا الشعبية في الأشهر الأولى من سنة 1978.

ولا يمكن لأي وطني واع أن لا يقدر القيمة النضالية للإعلان عن «حزب جديد» في تونس في فترة زمنية دقيقة وخطيرة كان شعبنا خلالها يعاني أقسى أنواع الرعب والأرهاب الرسمي وكان العديد من مناضليه النقابيين الوطنيين يقعون في السجون والمعتقلات ويتعرضون لأقسى المحاكمات وأبعدها عن احترام أبسط المعاملات الإنسانية. لكل ذلك لا يمكن أن يغيب عن الأذهان الظروف التي قررت فيها قلة وطنية مخلصه بقيادة المناضل الوطني الغيور الأخ أحمد المستيري، تأسيس «حركة

الاتحاد العام التونسي للشغل

تنويع لمجهودات كافة القوى الديمقراطية

أن الاتحاد العام التونسي للشغل إذ يعبر عن ارتياده لتنويع المجهودات التي بذلت من كافة القوى الديمقراطية بالبلاد بصفة عامة ونضالات حركتكم من أجل إرساء التعددية السياسية والممارسة الديمقراطية وذلك بحصولكم على التاشيرة القانونية لنشاطكم فإنه يهنئكم بهذا الكسب ويتمنى لكم النجاح والتوفيق في أعمالكم من أجل تدعيم العمل الديمقراطي والاشتراكي الذي يضمن مصلحة الوطن العليا.

والسلام.
رئيس الاتحاد
الحبيب عاشور

Le rapprochement entre Israël et les Etats-Unis a valu à M. Shultz de « très vives réactions »

L'escale d'Alger ayant été annulée à la demande des autorités algériennes, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a achevé à Rabat, dimanche 11 décembre, son voyage au Maghreb. Dans les milieux autorisés américains, on précisait que l'entretien de deux heures qu'il a eu avec le roi Hassan II a été « moins acide » que celui qu'il a eu à Tunis. Tout en se félicitant du « ton constructif et informatif » de sa rencontre avec le roi, M. Shultz a admis qu'il s'est heurté « à une très vive réaction » dans le monde arabe au rapprochement américano-israélien. La presse de l'opposition marocaine se montre très critique. Le roi avait invité M. Abderrahim Bouabid, ministre d'Etat et chef de l'Union socialiste des forces populaires (opposition) à assister à l'entretien au cours duquel ont été abordés divers problèmes, dont ceux du Proche-Orient, du Liban, des Palestiniens, du Sahara occidental. Interrogé sur ce dernier point, M. Shultz a répondu « nous sommes favorables au référendum et maintenant il faut attendre ».

De notre correspondant

Tunis. — Lors de sa brève visite du samedi 10 décembre, M. Shultz n'a pas su convaincre ses interlocuteurs du bien-fondé de la nouvelle stratégie des Etats-Unis au Proche-Orient. Ce n'est pas sa référence très vague à la nécessaire prise en compte « des problèmes et des besoins du peuple palestinien », dans la recherche de la paix dans la région, aussitôt assortie d'une ferme réaffirmation que « les Etats-Unis ont eu, ont et continueront d'avoir de fortes relations avec Israël », qui était susceptible d'apaiser les inquiétudes.

En revanche, M. Shultz aura pu mesurer combien le fossé se creuse entre son pays et l'un des plus anciens et des plus sûrs amis des Etats-Unis dans le monde arabe. Les entretiens qu'il a eus avec le président Bourguiba et les principaux dirigeants tunisiens (1) lui ont clairement démontré que le temps où Tunis n'hésitait pas à demeurer l'une des dernières capitales à soutenir la politique américaine lors de la guerre du Vietnam est bien révolu. Les nouveaux accords conclus lors de la dernière visite à Washington du premier ministre israélien, M. Shamir, le soutien permanent et inconditionnel apporté en toutes circonstances à Israël, les raids au Liban, la persistance à ignorer l'existence et la représentativité de l'O.L.P. dans toute perspective de solution au Proche-Orient, ont été autant de points relevés par les interlocuteurs du secrétaire d'Etat. Si ce dernier a admis avoir entendu « des commentaires critiques » mais « de ceux qui se font entre amis », il a omis de préciser qu'ils avaient été formulés avec une fermeté inusitée dans le traditionnel dialogue tuniso-américain.

Les dirigeants tunisiens auraient mis aussi en évidence le danger de plus en plus réel de voir toute la région arabe se placer dans l'orbite de Moscou, si Washington persistait dans sa démarche actuelle.

La position tunisienne n'est pas seulement dictée par le sentiment qu'il est profondément injuste et inadmissible qu'Israël soit à un tel point « l'enfant gâté des Etats-Unis », comme l'a dit M. Bourguiba à M. Shultz, elle découle aussi du fait que Tunis héberge depuis son évacuation de Beyrouth la direction de l'O.L.P. En laissant quelques groupes de jeunes gens manifester dans les rues de la capitale aux cris de « Vive Bourguiba ! vive Arafat ! », « Palestine arabe ! », « A bas le sionisme ! » — mais sans lancer pour autant des slogans anti-américains — les autorités ont sans doute voulu démontrer qu'elles devaient également tenir compte d'une opinion de plus en plus sensible à l'évolution de la situation au Proche-Orient.

Alors que M. Shultz quittait Tunis, en se félicitant de cette « bonne visite », un meeting, organisé par la Ligue tunisienne des droits de l'homme, à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme, sur le thème « Les droits de l'homme arabes, palestiniens et libanais », dénonçait à la fois « la complicité américaine avec le sionisme » et « la volonté de confiscation de la décision palestinienne par la Syrie ».

Au cours de la réunion, M. Gaubert, représentant de l'Association médicale Franco-Palestine, de retour du Nord-Liban a parlé de la situation très précaire à Tripoli où il a rencontré des prisonniers de diverses nationalités détenus par les combattants fidèles à M. Arafat, parmi lesquels, a-t-il assuré, se trouvaient de très jeunes Syriens qui lui ont déclaré avoir ignoré qu'ils se battaient contre des Palestiniens.

MICHEL DEURÉ.

(1) M. Shultz a également rencontré le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, qui avait dénoncé récemment « l'axe militaire américano-israélien ».

Shultz en Afrique du Nord: accueil mitigé

La seconde visite en moins de trois mois d'un dirigeant américain au Maghreb est bien mal tombée : L'ensemble de la presse tunisienne a ainsi passé sous silence samedi la brève visite de travail en Tunisie de George Shultz, le secrétaire d'Etat américain. Il faut dire que ce voyage prévu de longue date, est en effet intervenu après le raid américain au Liban et après l'accord israélo-américain établi au cours de la visite de Yitzhak Shamir aux Etats-Unis.

Les dirigeants tunisiens ont ainsi émis de « nombreuses critiques » à l'égard de la politique américaine au Proche-Orient et ont fait valoir leur inquiétude devant les nouveaux liens établis entre Washington et Tel-Aviv. Le secrétaire d'Etat américain a entendu les mêmes réserves lors de son entretien avec le secrétaire général de la Ligue Arabe, Chadli Klibi, qui est pourtant connu pour être un « modéré » et un homme proche des Saoudiens. Ces réserves venant de la part de responsables arabes

proches des Américains sont significatives du malaise provoqué dans le monde arabe par le « soutien inconditionnel » des Etats-Unis à Israël.

La visite de George Shultz a d'ailleurs été dénoncée par les différents mouvements d'opposition tunisiens, et notamment le MDS (Mouvement des Démocrates Socialistes) récemment légalisé en Tunisie, comme « un défi et une provocation ». Des groupes de jeunes tunisiens ont, en outre, manifesté samedi à Tunis leur soutien au « peuple palestinien ».

Au Maroc, seconde et dernière étape de sa visite au Maghreb, le secrétaire d'Etat américain a dû aussi s'expliquer des récents accords avec Israël. « Il n'existe pas de traité. Nous avons des relations étroites et nous aidons Israël, mais il n'y a pas de traité », a-t-il ainsi affirmé. Fait à noter : George Shultz n'a pas parachevé sa visite en Afrique du Nord par une escale à Alger comme l'avait fait en septembre dernier, le vice président américain, George Bush...

Tunisie

M. SHULTZ AU MAGHREB. — Le secrétaire d'Etat américain M. Georges Shultz est arrivé, vendredi 9 décembre, à Tunis pour une brève « visite de travail ». Cette visite a été dénoncée par l'ensemble de l'opposition comme « une provocation ». M. Shultz devait se rendre samedi 10 décembre à Rabat. L'escale d'Alger, initialement prévue, a été annulée, à la demande des autorités algériennes. — (Corresp.)

LE PREMIER CONGRÈS DU M.D.S.

Le parti de M. Mestiri
veut accélérer la démocratisation

De notre correspondant

Tunis. — Le premier congrès du Mouvement des démocrates-socialistes (M.D.S.), qui s'ouvre ce vendredi 16 décembre, à Tunis, consacre dans les faits l'engagement de la Tunisie dans la voie du pluralisme politique (le Monde du 22 novembre). Le M.D.S. avait décidé dès l'été de tenir ses assises afin de consolider son implantation et d'actualiser un programme dont la rédaction remonte maintenant à cinq ans. Sa reconnaissance lui donne les coudées plus franches pour mener à bien cette entreprise.

Ses dirigeants se gardent toutefois de tout triomphalisme. « Qu'un parti autre que celui du pouvoir puisse tenir son congrès légalement est un fait politique important en Tunisie et a une signification qui dépasse le cadre du mouvement, nous a déclaré son fondateur et secrétaire général, M. Ahmed Mestiri. « Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe dans le processus d'instauration du pluralisme politique. »

Les quelque quatre cent vingt congressistes auront à arrêter la nouvelle ligne de conduite que leur impose le statut de parti politique officiellement reconnu. Tout en voulant être une opposition sans complaisance, M.D.S. tient à demeurer dans un cadre strictement légal, à agir dans des perspectives « constructives » et à entretenir avec le pouvoir des rapports sans complexes, « d'égal à égal ». M. Mestiri souhaite que « la nouvelle politique du pays se reflète dans le comportement de l'administration à tous les niveaux, dans celui des médias, notamment dans l'audiovisuel, afin de mettre fin d'une manière tangible à l'accaparement de la vie politique ». D'autre part, s'il ne rejette le contact avec aucun des autres courants d'opposition, il ne veut pas que son mouvement « soit entraîné dans une sorte de coalition contre le parti socialiste destourien ».

La mise à jour du programme sera principalement axée sur les deux objectifs définis par son sigle : démocratie et socialisme. En matière de démocratie, « point prioritaire », le congrès soulignera que le pluralisme politique aujourd'hui en vigueur n'a pas pour autant résolu tous les problèmes nés d'un système de parti unique vieux de vingt-sept ans, et réclamera la poursuite de l'action en faveur des droits de l'homme et des libertés publiques.

Pour ce qui est du socialisme, et se fondant sur le désir de « changement dans la stabilité » manifesté par une bonne partie de son électeurat lors des élections législatives de 1981, le M.D.S. entend s'en tenir à une approche pragmatique. Il préco-

nise une ligne médiane entre le socialisme rigide des années 60 et le libéralisme outrancier de la décennie suivante, « qui ont l'un et l'autre laissé de profonds traumatismes dans la population ». Cette démarche est assez proche de la politique actuelle, à laquelle il reproche toutefois son imprécision quant aux limites d'intervention de l'Etat et du champ d'action revenant au secteur privé, par exemple. Le M.D.S. demande aussi de tenir compte davantage des aspirations de la jeunesse et de mieux l'intégrer dans les circuits de production.

L'attachement à l'« identité arabo-islamique », auquel personne désormais en Tunisie n'omet de se référer, sera donc réaffirmé par les congressistes, mais « sans tomber dans les excès », précise M. Mestiri.

En politique étrangère, le M.D.S. se défend de céder aux surenchères tiers-mondistes, et il adhère à la politique gouvernementale quant à son approche maghrébine, à l'amélioration des rapports avec les voisins algérien et libyen, et au soutien apporté à l'O.L.P. Il souhaiterait toutefois que la Tunisie ait une politique plus active sur la scène arabe et y joue davantage le rôle qui lui revient en tant que pays hébergeant la Ligue arabe.

MICHEL DEURÉ.

AFRIQUE

Algérie

La Mauritanie adhère au « traité de fraternité et de concorde » conclu entre Alger et Tunis

De notre correspondant

Alger. — Après le chef de l'Etat mauritanien, le lieutenant-colonel Ould Haïdallah, arrivé lundi, le premier ministre tunisien, M. Mzali, était attendu mardi 13 décembre à Alger pour l'adhésion, le même jour, de Nouakchott au « traité de fraternité et de concorde » signé le 19 mars par les présidents Chadli et Bourguiba (le Monde du 22 mars). Ce traité, qui s'inscrit dans le processus d'union maghrébine, est « ouvert à l'adhésion des autres Etats du grand Maghreb arabe qui en accepteraient les dispositions ». Les parties contractantes s'interdisent notamment d'abriter sur leur territoire des mouvements d'opposition visant à la déstabilisation des régimes voisins et s'engagent au respect de l'intégrité territoriale de chacune d'entre elles.

Une semaine après la signature du traité, la Mauritanie avait fait savoir à Tunis et à Alger qu'elle était intéressée. Quant au Maroc, il lui est difficile de se mettre sur les rangs aussi longtemps qu'une amorce de solution n'est pas trouvée au conflit saharien, qu'il considère comme entretenu par l'Algérie.

Le traité de fraternité algéro-tunisien n'est pas resté l'expression d'un vœu pieux sur un thème toujours bien accueilli par les populations, comme l'a montré la visite triomphale du président Bourguiba à Alger en mai. Après des années de suspicion, les voyages ministériels se sont multipliés entre les deux capitales. Récemment, Mme Bourguiba, venue visiter les Palestiniens échangés par Israël, a été accueillie à l'aéroport d'Alger par la propre épouse du chef de l'Etat algérien. Les premiers ministres algérien et tunisien viennent d'inaugurer en Tunisie la Banque de coopération du Maghreb arabe (B.C.M.A.) qui permettra de réaliser des projets économiques d'intérêt commun aux deux pays. Déjà, trois sociétés mixtes industrielles ont été constituées. Elles contribueront au développement de la région frontalière, notamment à Sakiet-Sidi-Youssef.

La méfiance passée de l'Algérie à l'égard de la Tunisie avait deux raisons principales : les bonnes dispositions du président Bourguiba à l'égard de l'Occident ; son soutien aux thèses marocaines dans l'affaire du Sahara. La propre évolution de

l'Algérie rend en partie caduc le premier de ces griefs. L'unanimité, au moins apparente, de l'O.U.A., pour recommander des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario évite à la Tunisie d'avoir à choisir son camp aussi clairement que naguère. En se retranchant derrière le consensus africain, il lui est possible de coopérer avec son voisin sans « trahir » le Maroc avec lequel elle conserve de bonnes relations.

La Mauritanie pour sa part soutient beaucoup plus activement les thèses algériennes et s'appuie même à reconnaître la République arabe sahraouie démocratique. De ce fait, son adhésion au traité algéro-tunisien pourrait être interprétée comme une victoire d'Alger dans une tentative d'isolement du Maroc. Tunis apparaissant engagé aux côtés de deux pays en désaccord avec Rabat.

La Tunisie récuse cette analyse. Ce n'est un secret pour personne que la Mauritanie, démunie, menacée de famine par la sécheresse, est de plus en plus dans la mouvance algérienne. L'adhésion de Nouakchott au traité inspire deux remarques aux Tunisiens : la Mauritanie va sortir du tête-à-tête avec l'Algérie ; et, par ailleurs, l'Algérie, loin de s'y opposer, facilite ce changement parce qu'elle désire sincèrement l'avènement d'un Maghreb uni, en dehors de toute arrière-pensée hégémonique.

Algériens et Tunisiens savent que ce Maghreb uni, qui pourrait constituer en Afrique l'ensemble régional le plus homogène et le plus riche en ressources humaines et matérielles, n'est pas possible sans le Maroc. En attendant qu'une solution soit trouvée au problème saharien, ils font ensemble ce qui est possible sans « insulter l'avenir ». Un responsable marocain observant cette évolution affichait une certaine sérénité. Tunisie, nous a-t-il dit, a, depuis longtemps, de bonnes relations de coopération avec le Maroc. Elle noue maintenant avec l'Algérie, jour où la grande réconciliation maghrébine aura lieu, ce qui a été fait par la Tunisie dans un cadre bilatéral pourra facilement être à profit dans un cadre élargi.

JEAN DE LA GUÉRIÈRE

Tunisie

● *La suspension de l'organe du P.C. confirmée.* - Le tribunal de première instance de Tunis a confirmé, mercredi 7 décembre, la suspension pour six mois, à dater du 10 octobre, de l'hebdomadaire du parti communiste *Attariq al Jadid*, pour avoir publié une information relative à une affaire de détournement de fonds par un fonctionnaire de l'ambassade de Tunisie à Paris. Le P.C.T. a protesté contre cette décision « au moment même où l'on célèbre l'institution du pluralisme politique », et s'est élevé contre le caractère « répressif » de l'actuel code de la presse. - (Corresp.)

«Al-Maouquif»

Le R.S.P (Rassemblement des Socialistes Progressistes) dont nous avons annoncé hier le dépôt de la demande de légalisation, attend par ailleurs une autorisation pour faire paraître son journal.

La demande a été faite au ministère de l'Intérieur en mars dernier. Cet organe serait intitulé «El-Maouquif». Aucune suite n'a été jusqu'à présent, donnée à cette démarche.

Tunisie

UN MOUVEMENT
D'ANCIENS GAUCHISTES
DEMANDE LE STATUT
DE PARTI

(De notre correspondant.)

Tunis. - Nouveau mouvement d'opposition, le Rassemblement socialiste tunisien a annoncé, le mardi 13 décembre, sa constitution. Sans attendre la promulgation de la loi qui doit organiser « la vie politique et syndicale sur la base du pluralisme », il a déposé le même jour une demande officielle de reconnaissance.

Au cours d'une conférence de presse, M. Nejib Chebbi, secrétaire général du Rassemblement socialiste tunisien, au sein duquel se retrouvent d'anciens membres de groupuscules gauchistes, a précisé que le mouvement s'est fixé pour objectifs d'œuvrer en faveur de la démocratie et du plein exercice des libertés individuelles, ainsi que pour l'avènement du socialisme.

A la différence des autres courants d'opposition, le socialisme dont se réclame cette formation « met en cause le principe de la propriété privée dans les grands moyens de production ».

M. D.

LE MAROC A ACCUEILLI DÉ-
FAVORABLEMENT L'ADHÉ-
SION DE LA MAURITANIE AU
« TRAITÉ DE FRATERNITÉ »
ALGÉRO-TUNISIEN

La presse marocaine, toutes tendances confondues, a mal accueilli, jeudi 15 décembre, l'adhésion de la Mauritanie au « traité de fraternité et de concorde » conclu le 22 mars entre Tunis et Alger. Le président Haidalla a d'abord signé ce texte à Alger (le Monde du 14 décembre) ainsi qu'une convention de bornage de la frontière à l'instar de ce qu'Alger a déjà fait avec ses voisins maliens, nigériens et tunisiens. Mercredi, il a cosigné l'acte d'adhésion, avec le président Bourguiba, au Palais de Carthage.

Des journaux marocains comme *Al Maghrib* (opposition modérée) *Al Bayane* (communiste) et *l'Opinion* (organe de l'Istiqlal, membre de la coalition gouvernementale) reprochent à l'Algérie d'avoir des « visées hégémoniques » et de ne pas favoriser le règlement du conflit saharien.

A la date de la signature du traité, nous signalons notre correspondant à Tunis, des délégations libyennes se trouvaient à Alger et dans la capitale tunisienne pour discuter de coopération économique et technique. S'agit-il d'une coïncidence alors que le colonel Kadhafi affiche avec ostentation son intérêt pour le processus d'union maghrébine ?

CONFERENCE DE
PRESSE DE M.
HABIB ACHOUR

Au cours d'une conférence de presse tenue, hier à Tunis, M. Habib Achour, président de l'Union Générale Tunisienne du Travail (U.G.T.T.) a souligné que la réunion de la Commission administrative de l'union qui s'est déroulée du 26 au 30 novembre 1983 constituait la plus importante réunion de cette commission depuis la création de la centrale syndicale en 1946, laquelle importance, s'explique, a-t-il précisé, par la teneur des questions évoquées au cours de cette session.

L'affaire des sept membres du Bureau Exécutif signataires du communiqué du 11 novembre a été examinée, a-t-il dit, sous ses divers aspects et a fait l'objet d'un débat démocratique à tous les niveaux.

M. Achour a ajouté que jamais par le passé, l'UGTT n'a enregistré un aussi grand nombre de défaillants de responsables syndicaux.

Le débat, a-t-il indiqué, a abouti à la décision de retirer la qualité de syndicaliste aux 7 membres du Bureau Exécutif précisant que ceux qui étaient contre ont demandé le gel des activités syndicales des 7 en attendant le prochain congrès de l'UGTT.

Il a souligné que les positions étaient complémentaires et ne souffraient d'aucune divergence et que le vote contre le communiqué des 7 était unanime à l'exception de deux voix.

En réponse à une question, M. Habib Achour a rappelé que le renouvellement des structures syndicales s'effectue démocratiquement, et que le dernier mot à ce sujet revenait à la base et qu'il ne s'ingérerait aucunement dans ses affaires.

Au cours de cette conférence de presse, la motion de la commission administrative de l'UGTT a été distribuée. Cette motion dénonce le communiqué du 11 novembre 1983 qu'elle présente comme « une suite d'allégations infondées utilisées naguère dans les mêmes termes par les ennemis de l'UGTT dans le but de porter atteinte à son prestige et de frapper ses structures légitimes ».

Un Rassemblement Socialiste Progressiste (R.S.P) est constitué

• Demande de visa déposée hier

Encore un groupuscule marxiste? Quel rapport a-t-il avec le Rassemblement de la gauche Socialiste? Quel genre de socialisme nous propose-t-on? Baathiste? Collectiviste? Marxiste?

Autant de questions que nous étions en droit de nous poser avant d'assister à la Conférence de presse à laquelle nous étions conviés.

En face de nous un Bureau Politique Provisoire qui venait, le matin même, de déposer au Ministère de l'Intérieur une demande de visa, conformément à la loi sur les associations, au nom du «Rassemblement Socialiste

Progressiste». Ce Bureau Politique Provisoire issu de 17 membres fondateurs est composé de sept dirigeants dont M Ahmed Néjib Chebbi est le secrétaire Général. C'est d'ailleurs celui-ci qui s'adresse à l'assistance, supplée de temps à autre par l'un ou l'autre de ses assesseurs.

«Objectif: réunir tous les socialistes. Conviction: l'action légale est la base et l'objectif même de toute action démocratique. Le multipartisme: c'est un grand acquis historique, mais cela demeure en deçà des aspirations du peuple. Nous considérons que toute loi à venir réglementant la vie publique, politique et sociale devra être conforme à l'article 8 de la Constitution. Notre rassemblement est socialiste dans ce sens qu'il s'inscrit dans la critique radicale du système capitaliste. Nous voulons réunir le plus large éventail des sensibilités progressistes».

quoi vous démarquez-vous d'eux?

«Notre mouvement est encore en gestation. Nous sommes pour un secteur public pilier du socialisme. Mais nous ne sommes pas contre la propriété privée et nous encourageons le secteur coopératif. Nous sommes pour des réformes économiques et sociales dans le cadre d'une démocratie pluraliste»

Comme pour se démarquer de l'expérience collectiviste des années 60, un membre du Bureau Politique précise que la dite expérience a été longuement discutée et critiquée. Est-ce donc un conglomérat des groupes «Al Amal Ettounsi», «Perspectives» et autres groupuscules de gauche des années 60 et 70. Les intéressés ne s'en défendent pas. «Nous sommes ouverts à toutes les sensibilités de gauche»

L'avenir nous en dira encore plus.

M.M

Le Bureau politique du R.S.P.

Nejib Chabbi: Secrétaire général
Hafnaoui Amira: Responsable des relations extérieures
Rachid Khechana: Responsable des finances
Abdelaziz Labib - Sihem Ben Sedrine - Amor Mestiri - Abdellatif Hermassi: membres.

Oui mais quel socialisme? Tous les partis de la place, le P.S.D., le M.D.S., le M.U.P et le P.C.T. se réclament du socialisme. Comment, par

le Rouge

Tunisie

LA FIN DU CONGRÈS DES DÉMOCRATES-SOCIALISTES

Le M.D.S. craint que la prolifération de groupuscules ne compromette l'expérience du multipartisme

De notre correspondant

Tunis. — En tenant, du 16 au 18 décembre, son premier congrès en présence d'invités étrangers, et surtout des représentants du pouvoir, le Mouvement des démocrates-socialistes a incontestablement démontré que l'éventail de ses dirigeants débordait très largement du cadre d'un réseau de notables auquel ses adversaires le limitaient. Parmi les quatre-vingt-un membres du Conseil national qui ont été élus, on relève la présence de syndicalistes assumant des responsabilités sectorielles et régionales, des fonctionnaires, d'employés et de représentants de professions libérales.

Les congressistes ont adopté quatorze motions et résolutions, et conduit M. Ahmed Mestiri à son poste de secrétaire général; les neuf autres fondateurs du M.D.S. qui siègent au comité directeur constitueront désormais avec lui le bureau politique.

En matière de démocratie, le mouvement rappelle ses revendications en faveur de la libération des détenus politiques, de la promulgation d'une amnistie générale, de la suppression des lois «anticorruptionnelles», de la révision du code pénal. Il demande la participation de la presse et du code de procédure de l'opposition aux institutions consultatives, tel le conseil économique et social, et l'organisation de

consultations électorales «libres» et «dans les meilleurs délais». Mais la plus large part concerne le rôle que le mouvement entend jouer dans la nouvelle expérience de multipartisme qui s'amorce (le Monde du 17 décembre).

Tout en demandant qu'il soit mis fin au «monopole» du parti socialiste destituer, le M.D.S. entend entretenir «sans exclusive» des relations suivies avec les autres partis d'opposition, mais se refuse à une coalition systématique anti-gouvernementale. En outre, il considère que la «banalisation», l'«atomisation» et la «marginalisation» des oppositions constituent un danger. En d'autres termes, la multiplication, demain, de petits partis sans assise ni audience véritables, à l'image des groupuscules de toutes tendances et à l'existence plus ou moins éphémère, que la Tunisie a souvent connus, risque de compromettre l'expérience encore fragile dans laquelle s'engage le pays et d'être exploitée par ceux qui s'y opposent.

En matière économique et sociale, le mouvement réaffirme son attachement à une voie médiane et pragmatique.

Les seules ombres qui ont un minimum plané sur ces assises auront été le fait de l'étranger, avec l'absence déplorée du représentant du parti socialiste annoncé de Paris, puis décommandé à la dernière minute, et le regret que l'Algérie, même si elle ne se réjouit guère de la nouvelle voie tunisienne, n'ait pas au moins délégué un de ses diplomates, à l'instar de la plupart des pays arabes.

MICHEL DEURÉ.

la mort d'un Algérien

Les trois principaux témoins d'une rixe au cours de laquelle un jeune Algérien avait trouvé la mort dimanche matin devant un boîtier de nuit de Saint-Cyprien-Plage (Pyrénées-Orientales), ont été inculpés lundi d'homicide volontaire et placés sous mandat de dépôt, apprend-on à Perpignan de source judiciaire.

Marié et père de quatre enfants, Habib Djabri, 34 ans, avait blessé d'un coup de carabine le portier d'une boîte de nuit qui lui avait refusé l'entrée de l'établissement. Trois amis du portier étaient alors intervenus. Après que l'agresseur eut été désarmé, une rixe s'engagea au cours de laquelle Djabri devait trouver la mort.

Lundi, Thierry Saenz, 24 ans, de Perpignan, frère du portier blessé, Jean Gomez, 26 ans, de St-Estève, et Christian Marchand, 29 ans, de St-Cyprien-Plage, ont été écroués à la prison de cette ville.

L'état de santé du portier, M. Benedict Saenz, 26 ans, blessé à l'épaule et hospitalisé à Perpignan, n'inspire pas d'inquiétude.

Poursuite de la grève des employés de l'hôtel Arcade à Paris

Le personnel de l'hôtel Arcade (115 salariés) à Paris, en grève depuis le 2 décembre, a décidé de poursuivre son mouvement, indique vendredi la CFDT. Les employés qui sont à 95% en grève, selon le syndicat, réclament une augmentation des rémunérations de 15% pour tous les salaires allant jusqu'à 5.000F et demandent également « que cessent les brimades et propos racistes entretenus par la direction ».

● Les suites de la mort d'Habib Grimzi. — Les parents d'Habib Grimzi, originaire d'Oran, victime, il y a une quinzaine de jours, d'une agression mortelle dans le rapide Bordeaux-Vintimille, se sont constitués partie civile, lundi 28 novembre.

Descente de police dans un foyer Sonacotra

Lundi, à l'heure du laitier, la police boucle tous les résidents d'un foyer Sonacotra de Villier-sur-Marne pour « chercher les clandestins ». Sans grand souci de la légalité.

Lundi, six heures du matin. Je suis chez des amis au foyer Sonacotra Villiers-sur-Marne. Neuf étages. Six douches, six WC et trente-quatre chambres par étage. « Des chambres ? Non, des prisons dans un univers de ghetto », protestent les résidents. Pas réglementaires en tout cas (3,87m sur 1,91m) malgré des loyers confortables (860F par mois).

Soudain, on frappe violemment à la porte : « Police ! Ouvrez ! » Un

flic en civil et un autre en uniforme nous intimant l'ordre de ne pas bouger, de ne pas ouvrir la porte et de préparer nos papiers. Ça tambourine aux autres portes. A partir de ce moment, nous sommes bouclés.

Piégés, les travailleurs maghrébins, hindous, étudiants iraniens, africains, réfugiés économiques ou politiques... Piégés, les femmes enceintes, les bébés, les écoliers qui, parfois, s'entassaient à quatre ou six dans une de ces chambres pour célibataires.

Piégés : on ne peut plus sortir. Le « foyer » est cerné par des CRS armés, avec des chiens. Des agents de la paix, des inspecteurs, des brigadiers, des faux-pools en civil, hommes et femmes. Huit fourgons, quatre fourgonnettes, trois « paniers à salade » et des voitures banalisées.

Piégés ; impossible de l'ouvrir pour demander « Qu'est-ce qui se passe ? » et s'indigner : « C'est illégal ! » Impossible de dire : « N'entrez pas là sans moi, il y a ma femme... » Ou bien, naïvement : « Ne réveillez pas les enfants ». Lesquels sont bien réveillés, yeux grand ouverts, en pleurs ou absents. Un bébé se sauve entre des jambes bottées et regarde par la baie vitrée une Africaine qui monte dans un fourgon.

Un petit Français d'une dizaine d'années se pointe à l'entrée, gibecière sur le dos. Les flics l'arrêtent. « Qu'est-ce que tu veux ? ». « Ben, fait le gosse étonné, je viens chercher ma copine pour l'école ». On le laisse passer et il ressort, peu après, avec sa copine, tresses crépues comme des antennes. Elle regarde toute cette armée d'hommes en noir et hausse les épaules.

Pendant ce temps, les contrôles vont bon train. De plus en plus nerveusement. Même pas le temps de s'habiller ! Au premier, on bouscule. Au cinquième, on frappe. Nous refusons de décliner notre identité. Un responsable régional de la Sonacotra, M. Boucard (il y a, pour l'occasion un responsable Sonacotra par étage), vient pour négocier, se justifier : « Il y a des résidents qui ne sont pas locataires. C'est dangereux pour la sécurité. Alors on a fait appel à la police... » Mais les chambres, elles ne sont pas réglementaires non plus. « Oui, surtout quand il y a quatre » Mais il y avait des représentants de la Sonacotra, samedi à la marche antiraciste ? « Oui, mais ce matin on recherche les clandestins au foyer ».

Arrive ensuite le commissaire,

grand homme à écharpe blanche : « Vous ne voulez pas montrer vos papiers ? Moi, je n'ai pas honte. Je suis pourtant un immigré, je suis Corse... » et de nous montrer sa carte tricolore. Mes amis, s'estimant plus utiles ici qu'au poste finissent par présenter leurs papiers. Les flics partent. Je suis dépitée : « Et à moi, vous ne demandez rien ? Je parle trop bien le français ? » De fort mauvaise grâce, ils trouvent dans le couloir noir de CRS un volontaire en civil pour m'amener au « panier ». A peine montée, quelqu'un lance : « On le fouille ? » « Mais... c'est une femme ! » Peu de temps après, on me donne l'ordre de sortir. Décidément ils ne veulent pas de moi.

Après des menaces, des coups, des injures, des fouilles corporelles et des chambres, une vingtaine de personnes sont embarquées. Parmi elles, une jeune femme marocaine, mariée depuis plus d'un an avec un résident. Passeport en règle, billet de retour en poche, elle était venue rendre visite à son mari. C'était son premier voyage en France : « On s'en fout », ont répliqué les forces de l'ordre qui lui ont confisqué son passeport et lui ont fait faire sa valise.

Pierre PIEMONTE

Employons Français

A l'appel du syndicat CGT, 23 des 74 employés du tissage de Faymont (Société Tenthorey) au Val d'Ajol (Vosges) ont débrayé durant une heure vendredi parce que la direction n'a pas respecté une pétition signée fin août 1982 par une partie du personnel réclamant qu'une « priorité soit donnée à la main d'œuvre locale ».

Pourquoi ce mot d'ordre ? Parce que la direction vient d'engager provisoirement, en remplacement d'un ouvrier malade, un nettoyeur marocain qui se retrouvait sans emploi alors qu'il avait travaillé il y a quelques temps au tissage de Faymont. (AP)

Double arrestation après l'attentat contre l'Amicale des Algériens du Havre

Deux personnes ont été inculpées et incarcérées à la suite de l'attentat commis dans la nuit de jeudi à vendredi contre le local de l'Amicale des Algériens du Havre.

Arrêté douze heures après l'attentat, Marc Bolssel, 18 ans, a reconnu les faits. Selon la police, le jeune homme était un « maniaque des armes ». Il détenait dans sa chambre

une collection d'engins de guerre.

L'engin utilisé pour l'attentat, une grenade défensive « bricolée » par le collectionneur, avait brisé la vitrine du local et causé des dégâts peu importants.

Quant au groupe « Concorde » dont il s'est réclamé, il en avait trouvé l'idée, selon ses déclarations, dans une revue d'extrême-droite.

Quand M. le substitut mégote

Si les magistrats du parquet ont bien pour fonction de requérir des peines au nom de la société, on ne savait pas qu'ils étaient aussi chargés de surveiller les caisses de l'Etat, quitte à fausser une bonne administration de la justice.

Témoin cette scène de genre, saisie au vol, hier à la 23ème chambre correctionnelle de Paris.

Après quelques voleurs à la tire, arrive le tour d'un Algérien de 26 ans, inculpé de trafic de stupéfiants. Son avocat, Me Françoise Cotta, demande le renvoi de l'affaire. Elle souhaite en effet soumettre son client à une expertise psychiatrique avec son accord. Une procédure courante en matière de flagrants délits, qui permet notamment aux juges de se prononcer autrement que sur la base d'un rapport de police et une plaidoierie expéditive.

Le substitut Marceau se lève.

« Maître, je suppose que vous avez des doutes sur l'état de santé de vos clients... »

L'avocate ajoute : « Certainement. Je veux des certitudes... »

« Êtes-vous vraiment certaine de vouloir cette expertise ? Il nous reste 23 personnes à juger. Si tout le monde fait comme vous, ça fera 23 fois, 800 Frs (tarif de l'expertise, NDLR), à payer par le trésor public et donc le contribuable. J'estime que l'argent des contribuables doit être engagé avec parcimonie, surtout dans cette période (...) ».

Moins radin, le tribunal a accordé l'expertise demandée. Imaginez un peu... Les Français ont été « refaits » de 800 francs au bénéfice d'un Algérien. On n'est pas sorti de la crise...

P. MT

Cinq CRS inculpés après la mort d'un Egyptien à Strasbourg

Cinq CRS ont été inculpés par un juge d'instruction de Marseille à la suite de la mort, en bloc opératoire, d'un ressortissant égyptien qu'ils avaient interpellé le 14 juillet 1982, avant de le relâcher. Quatre d'entre eux ont été inculpés de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et le cinquième de non assistance à personne en danger. Les cinq hommes ont été laissés en liberté.

Le soir du 14 juillet 1982, près du vieux port de Marseille, dans une ambiance surchauffée, cinq CRS à bord d'un fourgon interpellent Mahmoud Sharouf, 32 ans, garçon de restaurant.

Selon l'avocat de la famille de la victime qui s'est constituée partie civile, le jeune homme « a été passé à tabac » dans le fourgon lors de son interpellation. Il aurait été ensuite opéré une première fois de la cloison nasale et il a succombé à une seconde intervention, ajoute-t-on de même source.

Un bar algérien saccagé à Boulogne-Billancourt

Un café-restaurant fréquenté par des Algériens a été mis à sac lundi après-midi à Boulogne-Billancourt (Haut-de-Seine).

Vers 15 H, un commando de cinq hommes dont deux armés de pistolets mitrailleurs, a fait irruption dans l'établissement, situé 19 rue des Quatre Cheminées. Les inconnus de type européen ont brisé la vaisselle, les chaises et les tables à coups de pied. Ils sont repartis à bord d'une R 16 en direction du centre ville. Un consommateur blessé légèrement d'un coup de chaise a dû recevoir des soins. L'hypothèse d'une vengeance est retenue par les policiers. Des témoins affirment en effet avoir reconnu l'ancien propriétaire parmi les agresseurs.

Cinq C.R.S. inculpés après la mort d'un Egyptien

Cinq C.R.S. ont été inculpés, jeudi 15 décembre, à Marseille. Quatre d'entre eux pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et le cinquième pour non-assistance à personne en danger.

Dans la soirée du 14 juillet 1982, près du Vieux Port, ils avaient interpellé, dans une ambiance surchauffée, Mahmoud Sharouf, trente-deux ans, garçon de restaurant de nationalité égyptienne. Le jeune homme aurait été passé à tabac dans un fourgon de police, puis relâché brutalement sur le trottoir.

Des passants inquiets de son état avaient alors prévenu les pompiers, et Mahmoud Sharouf avait été hospitalisé. Il avait été opéré de la cloison nasale et avait succombé, quelques jours plus tard, lors d'une seconde intervention chirurgicale. La famille de Mahmoud Sharouf s'était alors portée partie civile.

Acquitté après avoir blessé un Tunisien

La cour d'assises du Var a acquitté lundi un représentant de commerce poursuivi pour avoir grièvement blessé d'un coup de carabine un jeune Tunisien soupçonné de commettre un vol dans une voiture.

Le 8 septembre 1981, René Gazin, 31 ans, avait aperçu un groupe de quatre jeunes qui semblaient dévaliser un véhicule en stationnement, à Arcs-sur-Arrens (Var). S'étant emparé d'une carabine, il avait fait feu et blessé grièvement un membre du groupe, alors âgé de 17 ans, qui avait dû subir une ablation de la rate. A la suite de cette affaire, deux des jeunes gens avaient été condamnés pour vol à la roulotte par le tribunal correctionnel de Draguignan. Le ministère public avait requis contre R. Gazin, inculpé de tentative d'homicide volontaire, trois à quatre ans de prison avec sursis.

PALAISEAU CHOISIT SES DÉPENSES PAR RÉFÉRENDUM

Les habitants de Palaiseau (Essonne) ont été appelés par leur municipalité à se rendre aux urnes, le dimanche 11 décembre. « Prenez votre budget en main », tel était le thème de ce référendum d'un genre nouveau, qui s'adressait à tous les Palaisiens (y compris les étrangers et les jeunes de seize à dix-huit ans), en les invitant à s'exprimer sur les choix budgétaires pour les trois prochaines années.

Le principe d'une telle consultation figurait dans les conditions posées par le parti socialiste, le M.R.G. et le P.S.U. à une alliance électorale avec le P.C., en mars dernier. A peine installés à l'hôtel de ville, les élus de la gauche non communiste ont voulu passer des promesses aux actes.

En juin, un premier questionnaire a été adressé à neuf mille foyers, leurs demandant de classer par ordre de préférence les divers domaines de l'action communale. Le bilan (sept cent cinquante réponses) fut mince. « Le questionnaire n'était pas assez simple », reconnaît aujourd'hui M. Michel Casteigts, maire adjoint aux finances. En septembre un autre document a été expédié : les coûts (investissements et fonctionnement) de chacun y étaient chiffrés ; chaque opération était affectée d'un nombre de points correspondant à son poids financier (un conservatoire quarante points, un cinéma vingt points, etc.). Chaque Palaisien pouvait faire le total de ce qu'il souhaitait voir se réaliser. Mais on le prévenait : au-dessus de cent points, il devait accepter une augmentation de la pression fiscale supérieure à l'inflation.

Dans leur mille cinq cents réponses, les habitants ont largement montré qu'ils ne voulaient pas d'une telle hausse. Mais en contrepartie, ils se sont montrés réalistes : les projets les plus coûteux sont passés à l'arrière-plan des priorités.

La dernière étape a été engagée à partir de ces résultats. On en a, en effet, tiré deux programmes d'action qui ont été soumis au scrutin. D'une part, l'option A : création de lignes minibus, construction de deux gymnases, économies d'énergie. De l'autre, l'option B : aménagement des carrefours, dégagement de la rue de Paris, programme complémentaire d'assainissement, etc.

L'option A a recueilli 1 956 voix contre 1 760 pour l'option B, soit 3 716 suffrages exprimés pour 19 797 inscrits. Un quasi-succès pour l'élargissement de la démocratie communale.

PATRICK DESAVIE.

PRENDS TA VALISE

Expulsions: la justice en flagrant délit d'injustice

Sans papiers lors d'un contrôle d'identité, un jeune Tunisien avait été condamné samedi à l'expulsion immédiate. Pourtant son passeport était chez lui. Il comparait hier en appel après avoir administré la preuve de l'iniquité de la loi sur les expulsions.

Imaginez. Il est temps d'écluser vos congés payés. Vous décidez de chanter d'air et même de pays. La Tunisie, ça vous dit ? Justement, vous avez un vieux copain dans ce coin de paradis prêt à vous accueillir. Vous débarquez chez lui avant d'entreprendre le tour de la Médina locale. Un policier vous accoste. « Papiers s'il vous plaît ! ». Néant. Votre passeport est resté chez votre ami. Il est in-jolignable. Vous pourriez retrouver son domicile mais vous n'avez plus l'adresse en tête. On n'a cure de vos salamalets. Vous êtes parachuté devant un tribunal qui ordonne sur le champ votre expulsion immédiate...

Si cette histoire était vraie, vous seriez fondé à trouver le procédé législatif cavalier et à demander la Tunisie à un pays de sauvages. Ce scénario n'a pourtant rien de fictif. Il est arrivé. Pas en Tunisie, mais en France... à un Tunisien. C'était à Paris, la semaine dernière. Des avocats ont réussi à remettre à enoyer la machine judiciaire. Un miracle et la preuve par l'absurde que dans ce genre d'affaire, la justice de « gauche » enfile avec bonne conscience les iniquités comme des perles.

Le dindon de la farce s'appelle Samani Mohsen. Il a 22 ans. Il est immigré et il a débarqué le 15 septembre dernier à Paris comme touriste avec un passeport régulièrement estampillé. Jusqu'au 10 novembre dernier, il n'eut aucune raison de se plaindre de la qualité de Toccoché. Manque de chance, Mohsen était domicilié chez un ami habitant du côté de Barbès, en plein territoire de chasse des policiers qui râtissent les « sans-papiers » comme les balayeurs le font des feuilles mortes. Le 10 novembre, alors qu'il passait par le boulevard de Rochechouart, il fut arrêté dans le cadre d'une « ronde de salubrité publique », comme on dit en termes choisis à la préfecture de police.

Le coup du passeport oublié chez un ami fit long feu. Samedi, Mohsen fut déféré au parquet, inculpé d'infraction à la législation sur les étrangers et expédié par la première fourrière devant la 23ème chambre du tribunal correctionnel de Paris. Le 12 novembre, cette juridiction présidée par Mme Petit, ordonna « la reconduite à la frontière avec expulsion immédiate », comme elle le fait machinalement depuis que la loi du 10 juin 1983 lui en offre la possibilité pour « dégraisser » rapidement la France de ses immigrés. Le jeune Tunisien pouvait toujours faire appel, il était expulsable sans

délai. Comme d'office. Me Terrin fit pourtant le pari naïf de croire son client sur parole. A partir de vagues indications, il a passé une grande partie du week-end dernier à fouiller le quartier de la Goutte d'Or. Un acharnement payant. L'avocat retrouva le fameux passeport. Mohsen n'avait pas menti. Pendant que ce dernier se trouvait enfermé au dépôt de la préfecture de Paris, Me Terrin dut faire le forcing pour que la justice accepte de stopper le rouleau compresseur. « Il a fallu inter-jeter trois fois appel pour que l'affaire soit audientée mercredi devant la cour. La première fois, à la 23ème chambre, l'acte d'appel s'est perdu. Mon client a récidivé au dépôt, mais sa demande a été envoyée à la préfecture de police. J'ai dû remettre l'acte en main propre au procureur général, M. Arraillange, afin que le procès soit fixé devant la 10ème cour d'appel de Paris... »

Hier après-midi, les magistrats de la cour ne pouvaient qu'effacer en caillimini la « bavure » judiciaire, toute bonne bue. « Il a fallu un miracle pour que cette affaire vienne. Le miracle, ce n'est pas le droit », a dit Me Terrin, en se demandant combien de dossiers du même tabac avaient été passés par profits et pertes en raison de la procédure expéditive en place actuellement. « Il y a chaque jour à Paris 60 expulsions. Pour 50, on demande aux tribunaux de délier les principes élémentaires du droit ! »

L'avocat n'entendait pas en rester là. Avec Me Courrège, il a tenté d'enfoncer un coin dans la prétendue légalité des contrôles d'identité destinés à raffler les étrangers en situation irrégulière. La loi du 10 juin 1983 justifie en effet les contrôles de police préventive « dans des lieux déterminés, là où la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée ». Notion qui laisse le champ libre aux jurisprudences les plus fantaisistes. La Cour d'appel de Paris a ainsi assimilé le métro à une « zone d'insécurité permanente. La 23ème chambre a même étendu ce genre de vocable au « bas quartier Saint-Michel » pour entériner une arrestation commise dans le secteur... La 10ème cour allait-elle déclarer maintenant le boulevard Rochechouart « zone criminogène » pour rejeter les conclusions de Me Terrin demandant l'annulation de toute la procédure concernant Samani Mohsen ?

Le président Lanata, qui devait rendre son arrêt tard hier soir, n'avait pas la moindre envie de se colletter à ce genre de problème, oiseaux à ses yeux : « Permettez-moi de vous dire que si la police me demande mes papiers, je les montre. Je n'ai qu'à-pour aller en faire une histoire devant le tribunal ! »... L'avocat général Aboliver a carrément franchi le mur du son (du gon ?) en se demandant pourquoi Samani Mohsen tenait tant à ce que justice lui soit rendue pour pouvoir rester en France. « Je m'interroge sur ce qu'il a fait pour craindre à ce point une expulsion. Après tout, on ne devait pas le renvoyer n'importe où, mais dans son propre pays. Moi, si on m'arrête en Tunisie, je n'ai pas amener le ciel et la terre pour ne pas rentrer chez moi... ». Authentique.

Pierre MANGETOUT

Les avocats de gauche entre le soutien et la critique au gouvernement

Biarritz. — Comme toutes les organisations qui ont applaudi au « changement », le Syndicat des avocats de France (SAF) a dû mal à se situer par rapport au gouvernement. Son secrétaire général, M. Roland Rappaport (Paris), l'a dit : la gauche est plus accoutumée « à résister, à critiquer, qu'à exercer les responsabilités de l'action et des réformes ». Le SAF, doit-il, pour autant, verser dans le « soutien a priori » au gouvernement, comme le reproche à la direction sortante, M. Frank Natali (Evry) ?

Le dixième congrès du syndicat, qui a eu lieu du 11 au 13 novembre à Biarritz, a été dominé par ce débat.

Vieux de dix ans, le SAF, qui avait choisi pour thème de son congrès « telle justice, quels avocats ? », affirme compter mille cinq cent cinquante adhérents sur seize mille avocats. Toutes les nuances de la gauche y sont représentées. Le cheminement militant des uns et des autres ne permet pas de le situer plus précisément sur l'échiquier politique. Les communistes du syndicat qui, autrefois, tenaient sans sectarisme les leviers de commande, ont pour certains pris leurs distances avec le parti ou l'ont quitté. Les anciens militants d'extrême gauche ont, l'âge aidant, perdu de leur virulence mais non leur esprit d'indépendance.

Tout le monde étant partisan d'un soutien critique au gouvernement, l'enjeu de chaque débat est de savoir si le syndicat doit privilégier le premier terme ou le second. Selon la question débattue, des compromis naissent ou des majorités d'idées surgissent qui atténuent le clivage entre les deux courants. L'unanimité n'est pas rare, comme sur l'abrogation des lois d'exception ou sur la politique de prévention de la délinquance, dont l'initiateur, M. Gilbert Bonnemaison, député (P.S.) de Seine-Saint-Denis, a été chaleureusement applaudi par les deux cent trente congressistes.

Si M. Robert Badinter a également été bien accueilli, c'est comme symbole d'une gauche fidèle à ses engagements et comme cible privilégiée des coups décochés par la droite. Sur la conduite à tenir face aux étrangers en situation irrégulière, les avocats du SAF, que le garde des sceaux avait réussi à ébranler vendredi (le Monde daté

De notre envoyé spécial

13-14 novembre), sont, tout bien pesé, plus perplexes. Ils critiquent la nouvelle législation qui permet aux tribunaux de demander la reconduite immédiate des clandestins à la frontière, même s'ils font appel.

M. Badinter a expliqué pourquoi il défendait ardemment cette solution.

Les congressistes ont repoussé à une petite majorité (43 voix contre 38) une motion condamnant, comme l'a fait le Syndicat de la magistrature, cette « procédure

d'exception ». M. Badinter, pour qui cette solution est la bonne, « parce qu'il n'y en a pas d'autres », a donc marqué des points. Mais son succès n'est pas total, loin de là. Le SAF s'inquiète de « l'attitude frileuse et maladroite des pouvoirs publics dans la lutte contre le racisme et la xénophobie ». Et s'il se félicite du transfert aux tribunaux de la procédure d'expulsion qui relevait, jusqu'en octobre 1981, de la compétence du ministère de l'Intérieur, il n'en condamne pas moins les « rafles » d'étrangers, opérées, selon

lui, en « contradiction formelle » avec la nouvelle loi sur les contrôles d'identité.

On peut considérer comme un test de l'autonomie du SAF le débat très long et très serré qui a eu lieu sur la rémunération des avocats. L'une des questions débattues était celle de l'assurance de protection juridique. Il s'agit de contrat, proposé pour quelques centaines de francs par an à leurs clients, par les compagnies d'assurances, qui s'engagent à assumer les frais d'éventuels procès. Les avocats craignent que cette formule se généralise et aliène leur indépendance à l'égard des assureurs, dont ils deviendraient les salariés de fait.

A l'instar de M. Rappaport et Claude Michel (Bobbigny), certains estiment que ces contrats existent et qu'il est trop tard pour les interdire, même s'il est encore temps de les réglementer. Avec M. Natali et Tiennot Grumbach (Versailles), les autres combattent l'idée que la généralisation de l'assurance-procès est inéluctable. La motion, tout en nuances, adoptée sur ce sujet, est plus proche de cette thèse que de celle de M. Rappaport et Michel.

Le débat sur l'assurance-procès ayant cristallisé, comme d'autres, les oppositions, on peut y voir une indication pour l'élection, le 26 novembre, par le conseil syndical, de trente-trois membres, élu au congrès, du successeur du président sortant, M. Jean-Louis Brochen (Lille). Deux candidats sont en présence : M. Rappaport et Natali. Etant donnée la composition du nouveau conseil où le second a été mieux élu que son concurrent, M. Natali, hostile au « soutien a priori » au gouvernement, paraît avoir davantage de chances de l'emporter.

BERTRAND LE GENDRE.

M. Badinter est partisan de la fermeté à l'égard des immigrés clandestins

Le garde des sceaux a estimé que les magistrats n'étaient pas plus sévères qu'auparavant mais qu'ils avaient de plus en plus affaire à des délinquants sans travail et sans domicile fixe, d'où la nécessité de s'assurer d'eux jusqu'au jour de leur jugement. M. Badinter a toutefois signalé qu'il réfléchissait à une réforme de la procédure de détention provisoire, mais que cette réforme n'était pas encore mûre.

BERTRAND LE GENDRE.

36 900 détenus dans les prisons françaises contre 38 721 le 1^{er} octobre, pour 30 000 places, soit une augmentation de 0,46 %. Le plus inquiétant, aux yeux de M. Badinter, reste le nombre de prévenus, c'est-à-dire de personnes détenues avant jugement, qui a atteint 20 377 le 1^{er} novembre. Jamais il n'y a eu autant de prévenus depuis 1948, a-t-il indiqué. Cependant, la proportion des personnes en attente d'être jugées n'est pas la plus élevée de l'année : ce pourcentage est de 52,38 % pour le mois d'octobre alors qu'il était de 53,47 % en mai.

M. Badinter a justifié le caractère immédiat de la conduite à la frontière en insistant sur le fait que peu de clandestins font appel et qu'ils le font le plus souvent en vain. Comme le président de la République, le garde des sceaux est convaincu de la nécessité de renvoyer les étrangers en situation irrégulière chez eux. « Il faut que l'immigration clandestine soit stoppée, a-t-il déclaré, sinon les immigrés clandestins sont voués au travail au noir et, s'ils n'en trouvent pas, à la petite délinquance. » « L'immigration clandestine, a-t-il ajouté, est ce qui suscite et alimente le racisme et la xénophobie, et les immigrés avec, comme inévitable conséquence, le racisme quotidien. »

Le garde des sceaux a, d'autre part, rendu publiques les dernières statistiques de l'administration pénitentiaire. Le 1^{er} novembre, il y avait

Le garde des sceaux a notamment déclaré devant le congrès du syndicat des avocats de France : « L'immigration clandestine est ce qui suscite cet amalgame monstrueux entre délinquance et immigrés ».

De notre envoyé spécial

Biarritz. — M. Robert Badinter est partisan de la fermeté à l'égard des clandestins. Il l'a dit le 11 novembre, à Biarritz, où il assistait au congrès du syndicat des avocats de France (gauche). Le garde des sceaux avait été interpellé sur la législation applicable aux immigrés clandestins par le président de ce syndicat, M. Jean-Louis Brochen. Cette législation, qu'un autre syndicat de gauche, celui de la magistrature, qualifie d'« exception », permet de reconduire immédiatement à la frontière les étrangers en situation irrégulière, même s'ils font appel. Cette procédure, qui reste à la disposition des tribunaux, a remplacé après mai 1981 les expulsions administratives décidées par le ministre de l'Intérieur.

Le Monde

L'EXPULSION MANQUÉE D'UN NON-CLANDESTIN

Entré en France régulièrement, un jeune Tunisien a failli être expulsé parce que la police l'avait pris pour un clandestin. Interpellé le 11 novembre à Paris, lors d'une ronde dite de « salubrité publique », M. Mohsen Chamari, vingt-deux ans, n'avait pas ses papiers sur lui. Lorsqu'on est étranger, un tel oubli constitue un flagrant délit. Déferé le lendemain devant la vingt-troisième chambre correctionnelle, M. Chamari avait été aussitôt condamné à quitter la France.

Une telle « bavure » ne pouvait laisser indifférents les avocats qui se préoccupent de l'application des nouvelles dispositions sur les clandestins et sur les contrôles d'identité (le Monde du 4 novembre). Ayant réussi à retrouver les papiers de M. Chamari et à convaincre les autorités judiciaires de l'injustice dont il était victime, M^{me} Christine Courrègé et Jean-Augustin Terrin, ont obtenu le 17 novembre la relaxe en appel du jeune Tunisien.

L'heureux dénouement de cette affaire montre que la loi, qui a transféré du ministère de l'Intérieur aux tribunaux la responsabilité des expulsions, n'a pas que des inconvénients. Les avocats peuvent tirer parti de la nouvelle procédure pour s'opposer à une injustice. A l'inverse, la rigueur avec laquelle cette nouvelle loi est appliquée fait craindre que d'autres « affaires Chamari » se produisent ou se soient produites sans qu'on en sache rien.

B. L. G.

Les réactions après le crime raciste du Bordeaux-Vintimille

Les trois candidats à la légion qui ont participé au meurtre d'Abdib Grimzi, vingt-six ans, de nationalité algérienne, dans le train Bordeaux-Vintimille, dans la nuit du 14 au 15 novembre, ont été inculpés, mercredi 16, d'homicide volontaire par M. Michel Treilles, juge d'instruction à Montauban. Il s'agit de Anselmo Elviro-Vidal, vingt-deux ans, Marc Béami, vingt ans, et Xavier Blondel, vingt-quatre ans. Ils ont été écroués. Alain Kerbiriou, vingt et un ans, qui se rendait en leur compagnie à Aubagne (Bouches-du-Rhône), pour passer des tests d'incorporation, et le caporal-chef Joseph Logel, quarante ans, qui les accompagnait, ont été laissés en liberté. M. Logel sera exclu de l'armée, a indiqué l'état-major de la légion à Aubagne.

Le crime du Bordeaux-Vintimille a suscité de nombreuses réactions. L'Amicale des Algériens en Europe s'indigne de « ce meurtre odieux perpétré par de lâches assassins obéissant aux incitations racistes qui se développent en France dans certains milieux, particulièrement depuis les dernières élections municipales ».

L'Association des travailleurs algériens en France estime, de son côté, qu'il est urgent « de rendre efficace la loi de juillet 1972 de lutte contre toutes les formes de racisme ». C'est aussi la revendication du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), qui demande « des sanctions exemplaires ». De son côté, l'Union des communautés juives de Paris et de la région parisienne dénonce vivement « les graves et sauvages manifestations de racisme qui se développent en France ». Elle tient, d'autre part, à manifester « sa solidarité sans faille avec la communauté maghrébine de France ».

Par la voix de Max Gallo, le gouvernement a exprimé son indignation après cet « acte particulièrement barbare ». « Il est de la responsabilité de toutes les formations politiques dignes de ce nom », a ajouté M. Gallo, interrogé après le conseil des ministres du 16 novembre, par leur attitude, leurs discours, leurs actes, en toutes occasions et en tous lieux, de favoriser cette prise de conscience. »

A la tribune de l'Assemblée nationale, M^{me} Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille, de

la population et des travailleurs immigrés, a exprimé son « extrême indignation » et a souligné que les violences de caractère raciste étaient notamment « l'effet du climat délibérément entretenu par certains discours politiques récents ». M. Jean-Claude Gaissot, membre du bureau politique du P.C.F., a, de son côté, indiqué que ce « crime fasciste, odieux et prémédité » soulève « l'indignation et la condamnation de tous les gens honnêtes et raisonnables ». « On mesure, a ajouté M. Gaissot, où peut conduire la campagne raciste déchaînée à des fins politiques par la droite. »

Enfin, M. Charles Hernu, ministre de la défense, répondant à une question à l'Assemblée, mercredi 16 novembre, a tenu à préciser que les inculpés n'appartenaient pas à la légion étrangère, qui a-t-il ajouté, « n'est pas raciste » et qui comprend « nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats maghrébins ».

PLAGIAT

Il y a plus de dix ans, le cinéaste Frank Cassenti tournait un court métrage, l'Agres-sion, qui était une anticipation exacte de ce qui s'est passé dans le train Bordeaux-Toulouse. Longtemps il fut interdit au public de voir ce film.

Aujourd'hui, la fiction est devenue réalité : il n'y a plus personne pour la censurer.

JEAN FAGOT.

Expulsion sommaire: Mohsen Chamari relaxé en appel

Comme on pouvait s'y attendre, la cour d'appel de Paris a relaxé mercredi soir le Tunisien Mohsen Chamari, que les magistrats de la 23^{ème} chambre correctionnelle avaient, samedi, un peu vite condamné à être reconduit à la frontière (cf. Libération du 17 novembre). Mohsen Chamari était entré en France le 15 septembre dernier, nanti d'un passeport avec un visa lui permettant d'y séjourner pendant trois mois à titre de touriste. Le 11 novembre, il fut interpellé lors d'un contrôle d'identité, sur le boulevard de Rochechouart. N'ayant pas son passeport sur lui, il eut beau expliquer aux policiers qu'il l'avait laissé chez des amis, il fut néanmoins déferé à la justice qui ordonna le lendemain son

expulsion immédiate, conformément à la loi du 10 juin 1983.

Mercredi dernier, la cour d'appel de Paris — après un véritable forcing des avocats de M. Chamari — examinait la « bavure judiciaire ». Entre-temps, Mes Terrin et Courrègé avaient en effet entrepris des recherches — que la police n'avait pas opérés — qui leur permirent de trouver le fameux passeport. Ce qui a obligé la cour d'appel à prononcer la relaxe.

Quand aux conclusions des avocats demandant l'annulation de l'ensemble de la procédure pour sanctionner l'illégalité du contrôle d'identité, la cour les a d'ores-et-déjà rejetées. Mais elle s'est donnée une semaine pour expliquer pourquoi...

Mise en liberté du surveillant meurtrier d'un « Radar »

Claude Brizet, 51 ans, a été remis en liberté hier par la chambre d'accusation du tribunal de Bobigny. Surveillant au supermarché « Radar » de Livry-Gargan, dans la banlieue parisienne, il avait tué à bout portant, le 17 juin dernier, un jeune de 18 ans, Moussa Mez-nogh, qui avait eu la mauvaise idée de voler un blouson. Inculpé d'homicide volontaire, il vient donc d'être remis en liberté, contre l'avis du parquet. En attendant son procès, il a pris pour avocat Me Henri Garaud, défenseur attitré de l'association « Légitime Défense ».

LIBÉRATION • JEUDI 17 NOVEMBRE 1983 19

« Libé »

GRÈVE AU LYCÉE POUR HABIB GRIMZI

Les élèves, les enseignants et les personnels du lycée d'enseignement professionnel (LEP) de Bois-Colombes (Hauts-de-Seine) sont descendus dans la cour, vendredi 18 novembre, l'espace d'un quart d'heure, pour dire leur révolte après l'assassinat de Habib Grimzi, un jeune Algérien âgé de vingt-deux ans précipité du train Bordeaux-Vintimille et retrouvé mort sur le ballast.

Dans ce LEP de banlieue qui accueille trois cent quarante élèves, dont les Maghrébins, « il ne fallait pas laisser passer ça », dit une femme, professeur de lettres. Hormis quelques enseignants et employés, peu convaincus de l'utilité d'un tel geste, la communauté scolaire dans sa grande majorité a gelé le premier quart d'heure du cours de onze heures, pour « ne pas se faire complice du silence de tous ceux qui dorment, quand on assassine ici et ailleurs, aujourd'hui et toujours ».

À propos du congrès du Syndicat de la magistrature

UNE LETTRE DE M. PHILIPPE TEXIER

Nous avons reçu de M. Philippe Texier, conseiller technique au cabinet de M^{me} Georgina Dufoix, secrétaire d'État chargé des immigrés, la lettre suivante :

Dans un article consacré aux travaux du congrès du Syndicat de la magistrature auquel j'assistais en ma qualité de magistrat, le Monde du 29 novembre a publié une phrase que j'aurais prononcée au cours de ce congrès.

En fait, lors d'une intervention dans le débat général, j'ai souligné l'impossibilité pour les tribunaux, lorsqu'ils ont à juger de la situation irrégulière de certains clandestins, de veiller à un examen particulièrement attentif de chaque dossier, pour que les droits de chacun et le respect de la loi soient pleinement garantis. Tel a été le sens de mon intervention.

[À propos du mécanisme juridique qui permet de renvoyer immédiatement les clandestins chez eux, M. Texier a déclaré au cours du congrès que « la justice [était] en train de perdre son âme ». Nous maintenons qu'il a prononcé cette phrase, rapportée dans le Monde entre guillemets, mais lui donnons acte que ses interventions pendant ce congrès ont été plus nuancées. — B. L. G.]

UN FORCENÉ TUE CINQ PERSONNES DANS UN FOYER D'IMMIGRÉS

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Un forcené a tué, lundi 21 novembre, vers 15 heures, quatre de ses compatriotes algériens et un résident marocain du foyer Alhtram (Association lyonnaise pour l'hébergement des travailleurs migrants) dans le quartier populaire de Gerland, à Lyon. Miloud Amrani a tiré trois coups de feu à bout portant, tuant trois personnes dans une cuisine commune au septième étage du foyer, puis plusieurs autres coups de feu sur cinq personnes qui tentaient d'appeler la police. Deux d'entre elles ont été tuées et trois autres grièvement blessées, dont le directeur adjoint de l'établissement. Une heure vingt plus tard, après quelques tirs sur les premiers inspecteurs de police arrivés sur place, Miloud Amrani a jeté son arme et s'est rendu sans résistance.

Sur la table de sa chambre, les policiers ont trouvé une lettre explicative adressée à une jeune femme. C'est une altercation entre le meurtrier et les trois premières victimes à propos de cette jeune femme qui serait à l'origine du drame. Miloud Amrani exerçait le métier de soudeur dans une entreprise métallurgique de la région. Il habitait le foyer depuis trois ans et n'avait pas d'antécédent judiciaire. — C. R.

LA LOI SUR LES CONTROLES D'IDENTITE ET LES DELINQUANTS ETRANGERS

La reconduite « de plein droit » à la frontière s'applique-t-elle aussi aux étrangers condamnés pour usage ou trafic de drogue avant le 10 juin 1983, date d'entrée en vigueur de la loi sur les contrôles d'identité ? C'est l'opinion de M^{me} Myriam Ezratty, directeur de l'administration pénitentiaire, et de M. Michel Jéol, directeur des affaires criminelles à la chancellerie, qui l'ont fait savoir par circulaire.

La dixième chambre de la cour d'appel de Paris est d'un autre avis. L'arrêt qu'elle a rendu mercredi 30 novembre en faveur d'un jeune Tunisien, M. Farid Jguirim, défendu par M^{re} Gérard Tcholakian, affirme qu'une telle disposition ne peut avoir un effet rétroactif, car elle aggrave la sanction prévue par le code. M. Jguirim a été relaxé du délit de refus de quitter la France qui lui était reproché, et la chancellerie se trouve du coup désavouée.

Suisse

LES ÉLECTEURS ONT REJETÉ UN PROJET DE LOI FACILITANT LA NATURALISATION DES ENFANTS D'IMMIGRÉS

(De notre correspondant.)

Berne. — Le réflexe nationaliste et traditionnellement conservateur des Suisses à propos de l'aménagement du statut des étrangers s'est, une nouvelle fois, vérifié lors du référendum du dimanche 4 décembre sur un double projet de révision de la loi sur l'obtention de la citoyenneté helvétique.

Comme prévu, le corps électoral a certes approuvé (par 872891 oui contre 562668 non) une réforme établissant l'égalité entre hommes et femmes pour la transmission de la nationalité aux enfants. En revanche (par 793045 non contre 644597 oui), il a rejeté une seconde proposition gouvernementale plus controversée visant à faciliter la naturalisation des jeunes étrangers élevés en Suisse ainsi que des réfugiés et des apatrides.

L'homme et la femme bénéficieront dorénavant du même traitement en cas de mariage avec un conjoint étranger. Les enfants issus d'une telle union obtiendront automatiquement la nationalité suisse, alors que jusqu'ici ce principe ne s'appliquait sans restriction que pour les enfants issus du mariage d'un Suisse avec une étrangère. Autre modification : les épouses étrangères de ressortissants helvétiques ne deviendront plus automatiquement citoyennes suisses.

Bien qu'adopté à une très forte majorité par le Parlement et soutenu par la plupart des partis, à l'exception de la droite nationaliste, le second projet, destiné à améliorer les procédures de naturalisation pour quelque deux cent cinquante mille enfants d'immigrés, n'a pas trouvé grâce aux yeux des électeurs. Le gouvernement a déploré le rejet de la réforme. Les milieux nationalistes, quant à eux, craignaient que l'acceptation n'entraîne un nouvel afflux d'étrangers qui sont actuellement neuf cent dix mille pour un peu plus de six millions d'habitants.

Si 36 % à peine des électeurs se sont rendus aux urnes, cette consultation aura fait apparaître un nouveau glissement entre la classe politique et une bonne partie de la population, comme l'avait déjà montré de précédentes tentatives en faveur d'une amélioration du sort des étrangers.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Huma

Condamnation du lynchage

Le gouvernement, le PCF, la CGT
ainsi que de nombreuses organisations ont dénoncé, hier,
l'agression raciste qui a coûté la vie à un travailleur algérien

L'horrible crime raciste qui a occupé pendant plus d'une heure et demie, lundi, quatre candidats à la Légion étrangère dans le Bordeaux-Vintimille, a soulevé l'indignation du gouvernement et de nombreuses associations confessionnelles ou antiracistes, ainsi que celles des syndicats et du PCF (voir ci-dessous). Les quatre protagonistes du drame, ainsi que le brigadier-chef de la Légion qui les accompagnait, ont été présentés, hier après-midi, au parquet de Montauban. Anselmo Elviro Vidal, Marc Beami et Xavier Blondel ont été inculpés d'homicide volontaire par M. Treilles, juge d'instruction à Montauban, et écroués. Les deux autres personnes arrêtées mardi ont été libérées, sans qu'aucune charge n'ait été reconnue contre eux.

Les trois meurtriers du jeune ressortissant algérien précipité du train Bordeaux-Vintimille, dans la nuit de lundi à mardi entre Castelsarrasin et Lavilledieu-du-Temple (Tarn-et-Garonne) ont été placés, hier, soir, sous mandat de dépôt à la prison « Beau-Soleil » de Montauban, sous l'inculpation d'homicide volontaire, a annoncé le procureur de la République de cette ville au cours d'une brève conférence de presse.

Devant le magistrat instructeur de Montauban, ils ont reconnu avoir insulté, roué de coups et finalement jeté par une portière Habib Ghemzi, 26 ans, qui, surveillant dans une entreprise d'Oran, était depuis une quinzaine de jours en vacances en France.

Anselmo Elviro Vidal, 22 ans, originaire de Barcelone, Marc Beami, 20 ans, originaire de Royan, et Xavier Blondel, 24 ans, originaire de Royan, avaient, selon eux seulement menacé

M. Ghemzi avant que le contrôleur du train, le seul qui ait eu à intervenir dans cette affaire, n'ait tenté d'isoler le voyageur dans un autre compartiment.

Mais, peu avant Agen, Elviro Vidal et Beami, accompagnés de Blondel, sont partis à la recherche de M. Ghemzi. Devant d'autres témoins, toujours aussi passifs, ils l'ont à nouveau insulté, le traitant notamment de « melon ». Ils l'ont ensuite roué de coups, et lui ont frappé avec force la tête contre les parois du wagon, jusqu'au moment où il est tombé inanimé et ensanglanté. Blondel, d'après ses déclarations, a alors voulu s'interposer mais Elviro Vidal lui a ordonné : « Ouvre la portière, on le jette... » Blondel a obéi. « Je le croyais déjà mort », a-t-il expliqué aux enquêteurs.

Devant le juge d'instruction de Montauban, le brigadier-chef Joseph

Logel et Alain Kerbirou ont pu prouver mercredi après-midi qu'ils n'avaient pas participé au drame et qu'ils étaient restés dans leur compartiment. Ils sont ressortis libres du cabinet du magistrat.

Selon le procureur de la République de Montauban, M. Habib Ghemzi n'était vraisemblablement pas mort lorsqu'il a été précipité sur la voie, mais seulement l'autopsie pourra apporter une certitude à ce sujet.

Un acte barbare

L'affaire du Bordeaux-Vintimille a déclenché, hier, une série de réactions tout aussi indignées les unes que les autres. Le porte-parole du gouvernement, Max Gallo « devant cet acte particulièrement barbare », appelle « chaque citoyen à prendre conscience du fait que le racisme est un cancer qui ronge les fondements démocratiques d'une société. Il est de la responsabilité de toutes les formations politiques dignes de ce nom, par leurs attitudes, leurs discours, leurs actes en toutes occasions et en tous lieux, de favoriser cette prise de conscience du danger ». Le gouvernement a exprimé sa détermination à lutter « contre toutes les formes de racisme ».

La CGT, qui parle de « crime odieux », déclare : « Voilà où mène l'action des Chirac et autres Le Pen ». Pour René Lomet, secrétaire de la CGT, « ce crime est le résultat des campagnes haineuses menées par la droite et l'extrême droite contre les travailleurs immigrés. A cultiver la haine, on en arrive au crime ». René Lomet a appelé les travailleurs « à réagir vivement contre ces campagnes scandaleuses ».

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, a exprimé également son « extrême indignation ». « Ces événements sont notamment l'effet du climat délibérément raciste entretenu par certains discours politiques récents », a ajouté Mme Dufoix.

L'association des travailleurs algériens en France a demandé « que ne soient pas relâchés les auteurs des crimes racistes ». Elle estime urgent « de rendre efficace la loi de juillet 1972 de lutte contre toutes les formes de racisme ».

Le MRAP déclare que « lourde est la responsabilité de ceux qui depuis des mois, et à des fins politiques s'emploient systématiquement à susciter l'hostilité contre les immigrés ». Le MRAP demande des « sanctions exemplaires contre les criminels » et le renforcement de la loi de 1972 « pour permettre l'intervention des associations anti-racistes dans la défense des victimes ».

Les communautés juives de Paris et de la région parisienne ont également dénoncé « les graves et sauvages manifestations de racisme qui se développent en France ». L'union des communautés juives de la région parisienne qui manifeste sa solidarité avec les victimes des crimes racistes, leur famille et la communauté maghrébine de France demande au gouvernement de « prendre des mesures exemplaires ». L'union en appelle à la conscience de tous les démocrates « pour que cesse enfin l'utilisation d'un langage ambigu et insidieux qui ne fait que favoriser les amalgames et raviver les vieux démons de l'hitlérisme, qui déshonorent la France ».

Le racisme inspiré

Le lynchage du jeune Algérien, Habib Ghemzi, a suscité hier une avalanche de réactions indignées. Mais aucune, jusqu'à présent, n'émane d'organisations ou d'hommes politiques de droite que laisse indifférents ce crime raciste perpétré dans des circonstances particulièrement odieuses. Celles-ci, en effet, ne sont pas sans rappeler les méthodes du Ku Klux Klan pour lequel la vie d'un homme pèse d'un poids bien faible dès lors qu'il s'agit de faire prévaloir, par tous les moyens, la prédominance d'une race sur une autre.

« Sale melon ! Bougnoule ! », éructaient l'autre soir les recrues de la Légion et leurs complices en torturant, puis en défenestrant un jeune Maghrébin de 26 ans, sous le seul prétexte qu'il était Algérien. Cet acte barbare ne peut que révolter les consciences, comme en témoignent les réactions indignées du gouvernement, du PCF, de la CGT, et de plusieurs organisations antiracistes ou israélites qui ont condamné hier ce crime inqualifiable.

Révolte de toutes les consciences, répétons-le, sauf celles des individus qui, depuis plusieurs mois, entretiennent au fil de leurs discours un climat de haine et de racisme qui, en maintes circonstances, a empoisonné l'atmosphère et revêtu, à l'égard des travailleurs immigrés l'aspect d'une véritable croisade.

La droite chiraquienne et l'extrême droite de Le Pen ont ainsi mêlé, à plusieurs reprises ces derniers temps, leurs propos, leurs actes et leurs suffrages sous la bannière commune de l'intolérance et du racisme le plus virulent. Jamais, depuis plusieurs

années, on n'avait entendu des déclarations aussi inacceptables dans la bouche d'hommes politiques représentatifs d'un certain courant d'opinion.

Tout se passe comme si le virus raciste avait été banalisé au point de devenir une arme ordinaire destinée, entre autres, à déstabiliser le pouvoir en place. Comment s'étonner ensuite que les esprits les plus faibles puisent, pour leurs mauvais coups, l'inspiration dans les propos des idéologues de cette xénophobie la plus primaire.

Quand Le Pen et certains dirigeants du RPR pianotent sur ce clavier vénéneux, faut-il s'étonner que des apprentis légionnaires, auxquels on a enseigné il n'y a pas si longtemps, que leur mission numéro un était de « casser du Viet et du Bougnoule », se conduisent aujourd'hui comme des tortionnaires.

Ce n'était pas seulement des « voyous » comme voulait, hier, le faire accroire « Le Figaro » en tentant de ramener ce crime aux dimensions d'un homme, sauvagement organisé par de futurs militaires et par leur sergent-recruteur. Un crime d'autant plus odieux qu'il intervient quelques jours seulement après que le président de la République eut évoqué devant le plus haut responsable de l'Algérie nouvelle, le respect de la dignité des travailleurs immigrés qui vivent dans notre pays.

Un crime, en tout cas, qui appelle un châtiment exemplaire des coupables, même si ceux qui les ont inspirés sont restés dans l'ombre, à l'abri de l'opprobre qu'inspire un tel comportement.

ROGER POURTEAU

Un vigile mis en liberté

Inculpé d'homicide volontaire et écroué au mois de juin pour avoir tué d'une balle dans la tête un jeune Algérien, Claude Brizet, vigile dans un supermarché de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis), vient d'obtenir sa mise en liberté sous contrôle judiciaire par la chambre d'accusation de Paris. Celle-ci a infirmé une ordonnance du juge d'instruction de Bobigny qui avait refusé cette liberté.

La victime de Claude Brizet, Moussa Mezzogh, dix-neuf ans, avait été surpris le 17 juin en train de dérober un blouson. Le vigile alerté était alors allé chercher une arme dans sa voiture et avait tiré alors que le jeune homme avait déjà été appréhendé par d'autres surveillants (le Monde des 22, 23 et 25 juin).

Etudiants étrangers délogés par les CRS à Rouen

Comme à Paris VIII St Denis (ex-Vincennes) il y a un mois, la police serait intervenue pour la première fois dans les locaux de l'université de Rouen jeudi soir. Et pour les mêmes raisons. En effet, les CRS auraient délogé une vingtaine d'étudiants qui occupaient les services de la scolarité afin de protester contre la décision de la présidence de ne pas inscrire plusieurs étudiants étrangers. Ces derniers, au nombre de dix huit selon leur comité de soutien, auraient essuyé ce refus en raison de leur niveau jugé insuffisant. Titulaires pour la plupart d'un baccalauréat (ou son équivalent) ils demandaient à s'inscrire en première année. Dans un premier temps, ils ont dû retourner dans leur pays d'origine mais seraient revenus en France de manière clandestine.

Faire le procès public du racisme

Une déclaration de Jean-Claude Gayssot

Jean-Claude Gayssot, membre du Bureau politique du PCF, a fait hier la déclaration suivante :

« Un jeune Algérien de 26 ans, Habib Ghemzi, poignardé et défenestré dans le train Bordeaux-Vintimille par un groupe de légionnaires. Crime fasciste, odieux, prémédité qui soulève l'indignation et la condamnation de tous les gens honnêtes et raisonnables.

Deux jours plus tôt, près de Strasbourg, quatre jeunes Maghrébins sont

agressés par une bande d'énergumènes ne cachant pas leurs sentiments racistes et fascistes. Leur seul regret, c'est que leur abominable ratonnade ne s'est pas achevée par la mort de ces « sales bougnoules ».

Le racisme devient motif d'assassinat. Les auteurs de ces crimes ont été arrêtés. Nous considérons qu'ils doivent être jugés et condamnés en fonction de la monstruosité de leurs actes. Le passé ne doit pas se répéter. Trop de crimes racistes étaient restés impu-

nis. Le procès de ces assassins doit être le procès public du racisme.

A la lumière de ces actes criminels, on mesure où peut conduire la campagne raciste déchaînée à des fins politiques par la droite et l'extrême droite. Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit.

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui ont à cœur le respect de la personne humaine, la solidarité, à traquer, à repousser cette gangrène, cette bête immonde qu'est le racisme. »

Quatre candidats à la Légion étrangère, accompagnés de leur sergent-recruteur s'en prennent à un passager maghrébin dans le train de nuit Bordeaux-Vintimille. Le cadavre atterrit finalement sur le ballast.

le "Monde"

Toulouse (de notre correspondant).

On dit le « Bordeaux-Vintimille », mais le train 343 va jusqu'à Venise. Les apprentis légionnaires ne rêvaient que d'Aubagne, où ils allaient passer des tests d'aptitude à l'engagement dans la légion étrangère. Quatre jeunes gens de 20 à 24 ans accompagnés d'un brigadier-chef recruteur, Joseph Logel, 40 ans... Ils n'iront pas à Aubagne. Ils sont interrogés depuis hier matin par la police judiciaire toulousaine : ils ont lynché Habib Grimzi et deux d'entre eux l'ont jeté par la portière. Il est mort.

22 h 27, le train 343 s'arrache des budoirs de la gare Saint-Jean à Bordeaux. On ne sait pas si Enselmo El Viro-Vidal, 22 ans, Marc Beani, 20 ans, Xavier Blondel, 24 ans et Alain Kerblou, 21 ans, ont attendu leur train au buffet de la gare Saint-Jean en se tapant des bières avec le brigadier chef Logel. On sait seulement qu'ils ont bu des bières jusqu'à plus soif. On sait aussi qu'au buffet de la gare Saint-Jean on avait branché la télé sur la troisième chaîne. 22 h 27, Borsalino and Co est terminé depuis cinq minutes. Alain Delon est parti pour les Amériques, ils vient de se débarrasser de Ricardo Cuciola, dans la chaudière d'une locomotive à vapeur. Nos légionnaires n'ont pas vu cette scène, ils auraient manqué leur train. Mais au début du film, Alain Delon flanque un second couteau par la portière du PLM, et ça, les recrues ne l'ont pas oublié.

C'est un wagon à compartiments. Seul le brigadier est en uniforme, l'atmosphère est toute militaire, genre permissionnaires en bordée, on rote des vapeurs d'alcool. Il y a du monde dans le train. Dans un compartiment voisin, Habib Grimzi se tient tranquille. Il remarque probablement ces jeunes braillards qui viennent le narguer derrière la vitre du couloir. On ne sait encore rien de lui, sinon ce que l'on peut dire sur les papiers d'identité retrouvés sur son corps : né à Oran, Algérie, en 1967.

Le rapide approche d'Agén, il n'est pas encore minuit. Les nouvelles re-



Le « futur Légionnaire » Marc Beani, arrêté hier à Toulouse.

crues s'en prennent à Habib Grimzi. Injures : « Sale bougnoule, sale melon ». Les injures, tout le monde les a entendues, personne n'a rien dit. Des

coups aussi, coups de boule, coups de poing. Les coups, tout le monde les a vus, personne n'a rien fait. Habib Grimzi est sonné mais il n'est pas encore blessé. Il demande protection à un contrôleur qui l'installe loin de ses agresseurs dans le dernier wagon avec d'autres voyageurs.

Minuit 15, Enselmo El Viro-Vidal et Marc Beani partent à la recherche de leur victime. Ils la trouvent. Nouveaux coups de boule, acharnement. Une fois de plus les témoins ne bronchent pas. Xavier Blondel arrive et s'interpose, il essaie de calmer ses camarades. C'est trop tard, il réalise que « le bougnoule » est inerte. Peut-être le croit-il mort. Ils lui ont cassé la tête. Enselmo El Viro-Vidal décide de se débarrasser du corps. Xavier Blondel lui ouvre la portière. La rapide giflé le paysage près de Villedieu, entre Castel-Sarrazin et Montauban. Un corps tombe dans la nuit, rebondit sur le ballast. Habib Grimzi est mort.

Le contrôleur du train, rendant visite à celui qu'il croyait avoir éloigné de ses agresseurs, découvre des traces de sang près de la porte et sur un strapontin. Il

préviens ses supérieurs par la radio du bord : le brigadier-chef Logel et trois de ses quatre recrues sont cueillis par la police en gare Matabiau à 1 h 13, à Toulouse. Marc Beani n'est pas là. Il a pris peur, il est descendu à Montauban, il a repris un train dans l'autre sens. En vain. Il est arrêté à Agén.

Aux policiers qui l'interrogent, Joseph Logel, le brigadier chef, a dit qu'il dormait, qu'il n'a rien vu, rien entendu, et que, d'ailleurs, il n'avait aucune responsabilité légale sur ces jeunes gens encore civils pour quelques heures. El Viro-Vidal a tout pris sur lui. Il a d'abord tenté de prétendre avoir reconnu en Habib Grimzi un agent de l'ETA et du Polisario réunis. Puis, comme si c'était plus naturel, il a avoué : « J'avais bu, c'était un Arabe et je n'aime pas les Arabes ». Tout simplement.

Les jeunes gens seront présentés aujourd'hui au Parquet. Adieu au bagne, tests et Légion ; ils ne sauront pas cette année s'ils avaient le niveau pour la Légion étrangère. Qui sait ?

Jean-Baptiste HARANG

le "Matin"

REACTIONS APRES LA RATONNAGE DU BORDEAUX-VINTIMILLE

Habib Ghemzi, le jeune Algérien victime d'un ratonnage dans le train Bordeaux-Vintimille, était vivant lorsque les trois candidats à la Légion étrangère l'ont jeté sur le ballast, et sa mort serait due à une fracture du crâne consécutive à sa chute, a conclu le médecin légiste de Montauban. La fédération des associations africaines (Fetaf) s'insurge « contre de telles pratiques barbares dont les immigrés sont souvent victimes et demande que la loi antiraciste de juillet 1972 soit appliquée ». Les associations des travailleurs immigrés de sept pays (Algérie, Maroc, Espagne, Mali, Tunisie, Afrique noire, Zaïre) dénoncent « la responsabilité des courants de droite et d'extrême droite » et demandent « la mise en œuvre d'une vaste campagne d'éducation du danger du racisme ». Jean-Claude Gaisso, membre du bureau politique du PCF, indique « qu'un tel acte soulève l'indignation et la condamnation de tous les gens honnêtes et raisonnables ». L'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) demande des « mesures exemplaires pour combattre la haine raciste ».

20 NOVEMBRE 1983

Bordeaux-Vintimille: la victime était encore vivante avant la défenestration

L'autopsie du corps du jeune algérien Habib Ghemzi, qui a été jeté du train Bordeaux-Vintimille dans la nuit de lundi à mardi en Tarn-et-Garonne, a montré qu'il était vivant au moment où ses meurtriers l'ont poussé sur la voie. Ses meurtriers, Marc Beani, 20 ans, Xavier Blondel, 24 ans, et Anselme Delviro-Vidal, 22 ans, qui sont à la prison Beauséjour à Montauban depuis mercredi soir, voient ainsi leur cas s'aggraver.

LS marchent. Ils sont jeunes, immigrés ou Français, la plupart d'origine maghrébine. Ils disent : « Nous sommes tous des immigrés, de la première, deuxième, troisième, quatrième génération... » Ils préviennent : « Rengainez, on arrive. »

Pendant qu'ils marchent, on a tué dans un train un Oranais de vingt-six ans, sans que personne bouge. On l'a tué parce qu'il était Algérien. Ce sont de tels crimes — et celui-là, qui est particulièrement atroce, s'ajoute à une longue série — que les marcheurs dénoncent. C'est parce que lui aussi a failli mourir par balle que Toumi, un jeune Français d'origine maghrébine, a eu l'idée d'organiser avec ses copains des Minguettes ce tour de France. Pour dire aux Français qu'ils souhaitent vivre en paix et en sécurité, et qu'ils ne veulent plus qu'on tire sur des enfants parce qu'ils ont la peau brune et qu'ils s'appellent Mohamed, Toufik ou Djamil.

Ce qu'ils souhaitent aussi, c'est faire comprendre à leurs parents qu'ils ne courberont pas l'échine comme eux sous les injures mais qu'ils se dresseront, chaque fois que cela sera nécessaire, pour dénoncer la violence gratuite du racisme.

par FRANÇOISE GASPARD (*)

C'est dans une certaine indifférence qu'ils sont partis de Marseille le 15 octobre. Ils avaient choisi, symboliquement, de commencer leur marche à la Cayolle, cette cité misérable de la ville où, en pleine élection municipale, la folie meurtrière a tué un enfant de neuf ans et en a laissé un autre handicapé à vie. En les

accompagnant au long des premiers kilomètres, j'ai vu, comme eux, dans le regard des passants qui osaient à peine lire nos banderoles, la gêne, la crainte d'ouvrir le dialogue, et parfois la rage.

La presse était absente ou presqu'absente. Des immigrés qui marchent... que pouvaient-ils dire qu'on ne sache déjà ? Du côté des forces politiques ou associatives, les soutiens étaient, sauf exception, timides, et on préférait attendre pour participer : cette marche aurait-elle un écho ? ne risquait-elle pas de dégénérer ? Il serait, après tout, toujours temps de s'y joindre éventuellement en cours de route.

Or, jour après jour, semaine après semaine, Toumi et ses amis ont forcé l'attention. Peu à peu, de ville en ville, la troupe grossit. Un peu partout des jeunes, pour la plupart issus de l'immigration, organisent l'accueil, sollicitent le soutien des forces de gauche et du mouvement associatif, vont à la rencontre des marcheurs, suscitent des débats. Là où ils ne passent pas, des marches de solidarité ont lieu, et on effrète déjà des cars pour venir à Paris le 3 décembre.

Le crime atroce du Bordeaux-Vintimille prouve, s'il en était besoin, que le mouvement qui traverse la France n'est pas une démarche théorique : on est en danger de mort aujourd'hui, dans notre pays, quand on a une tête d'Arabe, de Turc ou de Sénégalais. On ne saurait résumer le problème à celui de l'immigration : ceux sur qui on tire peuvent être Français. Ils n'ont de toute façon pas le temps de sortir leur carte d'identité.

(*) Député (P.S.) d'Eure-et-Loir ancien maire de Dreux.

On le sait, personne n'est raciste en France. Pas même M. Le Pen... Cela pourtant commence par des discours. On ne peut oublier qu'un candidat de l'opposition a remporté les élections dans une grande ville en mars dernier en dénonçant la « délinquance bronzée » ; qu'un autre a été

réélu en affirmant que la France était en train de devenir la « poubelle de l'Europe » et en promettant à ses électeurs qu'il refuserait d'accueillir un Maghrébin de plus dans sa commune ; que dans une élection partielle récente, le R.P.R. a accepté de faire alliance avec des extrémistes qui proposaient le « rééquilibrage biologique » de la ville. Cela peut s'achever par un cadavre sur la voie ferrée entre Castelsarrasin et Lavilledieu.

Il y aura sans doute beaucoup de monde pour l'arrivée des marcheurs à Paris. Des personnalités rejoindront le cortège. La presse sera là. Certains parmi ces jeunes qui ont repris la méthode de Gandhi redoutent aujourd'hui d'être « récupérés ». Ils auraient tort de le craindre si ceux qui viennent les rejoindre manifestent par leur présence, au-delà de la solidarité, un véritable engagement dans une lutte où nous ne serons jamais assez nombreux.

Réplique à Françoise Gaspard

LETTRES AU MONDE

10 mai 1980, du 4 avril 1981... : lutte pour le droit et le développement de l'expression culturelle et artistique (les festivals de la M.T.I. de 1975 à 1982...) ; et, plus récemment encore, mobilisations syndicales des O.S. de l'automobile en 1982-1983 ; luttes des « sans-papiers » de 1979 à 1982 ; faut-il, en outre, rappeler que depuis 1975 les traditionnels défilés du 1^{er} mai ont surtout été

marqués par la présence massive et combative des immigrés... sans oublier, évidemment, les grandes mobilisations des diverses communautés dans leur soutien aux luttes nationales et sociales de leurs pays d'origine, ou simplement dans le cadre de la solidarité internationale...

Dire comme Françoise Gaspard que les immigrés ont « courbé l'échine », c'est pour le moins un curieux raccourci. Probablement n'est-ce pas là le fond de sa pensée. Elle ne fait que constater un état de fait ayant trait à la Marche contre le racisme : une certaine « indifférence », voire même une « incompréhension » entre jeunes immigrés et adultes immigrés. Mais là encore cette constatation est par trop partielle, voire fautive, compte tenu à la fois des conditions de préparation et du déroulement de cette Marche elle-même, en même temps qu'elle n'est pas un problème spécifique à l'immigration mais relève plutôt d'un phénomène plus général de la jeunesse en France.

MOHSEN DRIDI,
Union des travailleurs immigrés
tunisiers.

eux sous les injures mais qu'ils se dresseront, chaque fois que cela sera nécessaire, pour dénoncer la violence gratuite du racisme. »

On ne peut passer sous silence l'idée qui consiste à faire croire à l'opinion en général et à ces jeunes en particulier que les travailleurs immigrés (ou les « primo-migrants »), dont font partie les propres parents de ces jeunes, ont pu « courber l'échine sous les injures ».

Par-delà cette injure (morale) faite aux immigrés, y compris les jeunes, Françoise Gaspard commet une erreur et fait une entorse à l'histoire. En effet, si l'on regarde seulement la décennie écoulée (pour ne pas aller plus loin), on constatera qu'elle fut marquée par un important développement des mouvements sociaux, et notamment l'immigration. Dans des conditions extrêmement difficiles dues à une double répression de la part du pouvoir en France et des autorités des pays d'origine, et justement pour y faire face, les immigrés ont mené des luttes importantes, se sont mobilisés, se sont organisés : de 1967 à 1972, luttes contre les scandaleuses conditions de travail (Pennaroya, les Câbles de Lyon, Flins...) ; grèves de la faim des « sans-papiers » en 1973-1974 ; luttes contre les bidonvilles, luttes contre les assassinats raciaux (manifestations, grèves générales) de 1975 à 1980 ; lutte exemplaire des résidents des foyers Sonacotra ; grandes mobilisations en 1979-1980 contre les lois Barre-Bonnet (manifesté du

DANS un « Point de vue » intitulé « Danger de mort » (le Monde du 23 novembre), Françoise Gaspard tente d'expliquer les motivations et les objectifs des Marcheurs contre le racisme, ainsi que les difficultés (toujours selon son point de vue) que ceux-ci ont rencontrés depuis leur départ de Marseille le 15 octobre 1983.

Françoise Gaspard, chacun le reconnaît, s'est distinguée, du temps où elle était maire de Dreux, pour son action vis-à-vis des immigrés. Plus récemment encore par ses prises de position courageuses contre l'attitude xénophobe et raciste de la droite et de l'extrême droite lors des « municipales » de mars 1983. Et même à gauche, elle s'est distinguée par ses critiques sur la manière dont le gouvernement a présenté ses dernières mesures en matière d'immigration. Pour tout cela, Françoise Gaspard mérite incontestablement l'estime de tous et en premier lieu des immigrés eux-mêmes.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que l'article de Françoise Gaspard comporte certains passages pour le moins injurieux (moralement) et faux historiquement et que l'on ne peut laisser passer sous silence. En effet, il est dit, en parlant de l'indifférence vis-à-vis des Marcheurs : « Ce qu'ils souhaitent aussi, c'est faire comprendre à leurs parents qu'ils ne courberont pas l'échine comme

Des étrangers à l'heure de la justice expéditive

En optant pour la fermeté à l'égard des immigrés clandestins, le gouvernement a pris le risque de voir la « gauche judiciaire » mesurer son soutien, jusqu'ici sans faille, à la politique de M. Robert Badinter. Il y a trois semaines, le Syndicat des avocats de France, réuni à Biarritz, s'est inquiété du sort réservé aux clandestins. A la fin de cette semaine, le congrès du Syndicat de la magistrature sera consacré aux immigrés. Ses dirigeants qualifient de « législation d'exception » la nouvelle procédure appliquée aux « sans papiers ». Quand on connaît l'obstination de M. Badinter à purger le code des lois d'exception, cette prise de position apparaît comme une mise en cause personnelle.

Très vite, la loi sur les clandestins, adoptée dans l'euphorie de l'état de grâce par la nouvelle majorité, est apparue insuffisante. M. Badinter, qui la co-signa, en convient aujourd'hui. Elle offrait aux tribunaux la possibilité de délivrer une autorisation de séjour provisoire aux clandestins ou d'ordonner leur reconduite à la frontière. Bien peu de « sans papiers » bénéficieraient d'une telle autorisation. Déjà la chancellerie recommandait aux juridictions de faire preuve de fermeté. Mais lorsque les tribunaux prononçaient une mesure de reconduite à la frontière, les clandestins, étaient en droit de faire appel. Cet appel étant suspensif, les magistrats n'avaient d'autre solution que de les condamner à une peine d'emprisonnement, faute de quoi les « sans papiers » risquaient de disparaître dans la nature.

Le résultat ne se fit pas attendre. Des milliers de clandestins furent expédiés en prison, généralement pour deux mois, en attendant d'être renvoyés chez eux. Une solution inacceptable aux yeux du garde des Sceaux, opposé par principe et par

réalisme - les établissements pénitentiaires sont pleins à craquer - aux courtes peines d'emprisonnement.

Les effets - pervers - de ce dispositif incitèrent M. Badinter à profiter de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté » pour introduire au mois de juin, dans le code pénal, un article qui permet aux tribunaux de renvoyer immédiatement les clandestins chez eux, même s'ils font appel. Plus besoin, de les incarcérer. Avant cette correction de tir, donc, c'était la prison, puis la valise. C'est aujourd'hui la valise sans la prison.

Il y aurait donc un mieux. C'est ce que plaide la chancellerie face aux magistrats et aux avocats de gauche, qui ne sont pas toujours convaincus par cette argumentation. En déclarant, le 31 août, qu'il fallait « renvoyer » les clandestins chez eux, M. François Mitterrand a pris le risque de leur donner raison. Cette déclaration présidentielle a en effet déclenché un processus qui, pour être parfois efficace, ne permet pas toujours d'éviter les injustices.

Premier temps, premier sujet de discorde : les contrôles d'identité. Ils sont d'autant plus nécessaires que c'est le seul moyen de repérer les clandestins. Pour justifier ces contrôles, la chancellerie met en avant un décret de 1946 qui précise que « les étrangers doivent être en mesure de présenter à toute réquisition des agents de l'autorité les documents sous le couvert desquels ils sont autorisés à séjourner en France ». Ce texte oblige évidemment les immigrés à montrer leurs papiers. Autorise-t-il pour autant les policiers à arrêter les clandestins ?

Cette question suscite depuis plusieurs semaines des discussions sans fin. Pour l'instant, les tribunaux n'ont pas varié : la reconduite à la frontière d'un « sans papiers » interpellé dans ces conditions est légale.

Pourquoi ? Parce que, selon certains, si le décret de 1946 ne permet pas d'arrêter un étranger en situation irrégulière, le fait pour lui d'être dépourvu de papiers constitue un délit. Dès lors, son interpellation devient possible.

Ce subtil raisonnement sera bientôt soumis à l'appréciation de la Cour de Cassation. Celle-ci devra aussi trancher un autre point qui n'est pas juridique mais de bon sens : à partir du moment où le décret de 1946 permet de contrôler à n'importe quel moment les étrangers, mais pas les Français, comment « faire le tri » indispensable, sinon en se fiant au faciès ? Et dans ce cas, est-ce admissible ?

Flagrant délit

Le deuxième sujet de préoccupation des avocats et des magistrats de gauche tient à la manière dont sont jugés en flagrant délit les clandestins. A Paris, la vingt-troisième chambre correctionnelle, les « flags », a aujourd'hui comme hier, mauvaise réputation. Cette procédure a fait l'objet ces trois dernières années de discussions savantes. M. Badinter s'y est intéressé après M. Peyrefitte. Une nouvelle réforme est intervenue au mois de juin, qui était censée mettre un peu d'huile dans cette machine à condamner à la chaîne les prévenus. Mais les « flags » continuent à grincer, pour la simple raison, reconnaît-on à la chancellerie, que « la justice ne vaut que par ceux qui la rendent ».

Il suffit d'assister aux audiences de la « vingt-troisième » pour comprendre ce que signifie cette remarque. Les avocats le savent : du lundi au mercredi, le président M. Jehan Magnien, rend avec urbanité une justice bonhomme. Du jeudi au samedi, rares sont ceux qui échappent à l'ironie souvent blessante de l'autre président, M^{me} Monique

Petit. Appliquée aux Maghrébins débilités qui comparaissent par fourrées dans le box, la loi sur les clandestins n'offre plus guère alors de garantie.

C'est à M^{me} Petit qu'on doit la décision de renvoyer immédiatement en Tunisie un jeune touriste qui avait simplement oublié ses papiers chez un ami parisien (*Le Monde* du 19 novembre). Trois jours par semaine, la balance est par trop inégale. M^{me} Petit peut d'autant mieux mener les audiences à sa guise que les jeunes avocats, commis d'office, censés lui donner la réplique, sont, pour la plupart, inexpérimentés.

Ce que critiquent certains avocats et magistrats, c'est moins la décision de renvoyer les clandestins chez eux que la manière de s'y prendre. Ce qui les inquiète, ce n'est pas tellement les contrôles d'identité, mais les arguments juridiques avancés pour les justifier. De nouvelles dispositions sur ces contrôles ont été promulguées en juin, à la faveur aussi de l'abrogation de la loi « sécurité et liberté ». Pourquoi les étrangers n'en bénéficieraient-ils pas ?

Ce qui préoccupe les juristes de gauche, c'est moins la possibilité de décider la reconduite immédiate des clandestins à la frontière que l'impression de justice expéditive que laissent certaines audiences des « flags ». C'est moins le dispositif mis en place que les dangers d'engrenage qu'ils recèlent.

Ce que demandent, en somme, ces avocats et magistrats, c'est un peu plus de souplesse dans l'application de la loi. Le gouvernement le peut-il sans nuire à l'efficacité, du reste relative, de ce dispositif ? Ou doit-il se résoudre, pour « renvoyer » les clandestins chez eux, à quelques entorses aux grands principes ?

BERTRAND LE GENDRE.

Le préfet de police de Lyon désavoue les C.R.S. qui sont intervenus à Venisieux

De notre correspondant régional à Lyon. Les conditions dans lesquelles deux patrouilles de C.R.S. sont intervenues lundi 21 novembre dans un restaurant de Venisieux ont provoqué, le 23 novembre, une très vigoureuse mise en point du préfet de police du Rhône, M. Bernard Grasset. « Les fonctionnaires ont transgressé les ordres donnés verbalement et par écrit par le commissaire de police de Venisieux (...). Ils ont agi de leur propre initiative, et c'est extrêmement regrettable », a-t-il indiqué à la télévision régionale.

L'intervention contestée des deux patrouilles de C.R.S. a eu lieu vers 22 heures, lundi. A 17 h 30, un jeune de dix-sept ans, Abdelhamid Benassir, avait été mortellement blessé d'un coup de fusil à canon scélé tiré par une de ses relations, Jean-Pascal Le Louard, vingt ans. Une rébellion spontanée des amis de la victime avait entraîné la destruction du véhicule du meurtrier, inculpé mercredi d'homicide volontaire et d'infraction à la législation sur les armes, et écroué à la prison Saint-Paul. Une tentative d'incendie de son domicile avait fait monter la tension (*Le Monde* du 23 novembre).

Ces incidents n'expliquent cependant pas la forme de l'intervention.

CLAUDE RÉGENT.

"Le Monde"

Mr. Mauroy :

les dérivés du racisme

MA Pierre Mauroy, lui-même élu député-maire à Lille (Nord) le centre culturel de la communauté juive, a notamment déclaré : « Il est des thèmes que nul n'a le droit d'utiliser ou de laisser utiliser impunément. Ce sont ceux de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme. Il n'existe pas de compromis possible sur ces points. Nul n'a le droit de ruser. Nul n'a le droit de tricher. Il est de notre responsabilité collective de ne jamais rien dire, de ne jamais rien faire qui puisse favoriser des sentiments ou des attitudes xénophobes, racistes ou antisémites. (...) Nous condamnons tous les maux qui peuvent engendrer, à terme, de telles dérives ».

Immigrés et forces de l'ordre

LES POLICIERS À L'ÉCOLE

S'attacher à mieux connaître les immigrés, leur culture et leur mode de vie. Cette directive n'émane pas d'une association d'aide aux travailleurs migrants, mais de la direction générale de la police nationale. Adressée récemment aux responsables des divers centres et écoles chargés de la formation initiale et permanente des gardiens de la paix, cette recommandation, est, en soi, une innovation.

Cette « attention particulière » qui, selon M. Pierre Verbrugghe, directeur général de la police nationale, « doit être réservée au problème des migrants » est détaillée dans une circulaire de M. Jean-Marc Erbès, directeur de la formation des personnels de police.

Inévitables, les précautions de style n'y empêchent pas un constat lucide sur les pratiques policières à l'égard des immigrés. Notant les « difficultés » rencontrées par les services de police dans « leurs interventions lorsque sont impliquées des personnes immigrées », M. Erbès écrit que, « en dehors des raisons liées aux conditions de vie, de travail et à une insertion insuffisante de ces populations (...), [elles] s'expliquent par une méconnaissance des cultures, des valeurs et des modes de vie propres aux différentes ethnies ».

Afin d'y remédier, la formation des policiers s'attachera donc à « développer leur information et leur réflexion sur ces questions », car il est « capital qu'au moment de leur entrée dans l'administration, les jeunes fonctionnaires soient particulièrement avertis (...) du nécessaire refus de toute discrimination, qu'elle qu'en soit la nature ». Concrètement, la question de l'immigration sera abordée « tout au long des scolarités ». Ainsi, lors de l'enseignement des techniques professionnelles, devra être soulignée « l'importance de la dimension rationnelle dans les rapports avec les populations étrangères, l'objectif étant d'éviter que ne se créent des situations conflictuelles lors d'interventions ».

L'instrument privilégié de cette « connaissance des communautés immigrées, de leurs cultures respectives », sera « l'ouverture des écoles au monde extérieur ». Leurs équipes pédagogiques sont invitées à multiplier les conférences, visites, débats, projections, études de presse, etc., « avec le concours d'intervenants extérieurs » comme avec « la participation active des élus, des responsables sociaux et des représentants des communautés concernées ». En somme, la police nationale invite ses personnels à « une réflexion sur les difficultés d'insertion des populations immigrées dans la société française » et à une étude « des fondements et des mécanismes des comportements racistes en général ».

E. P.

Ouverture de la chasse aux chiffres

LA station de métro Barbès serait moins sûre que celle de La Muette. Pourquoi ? Parce que les immigrés hantent les couloirs de l'une et pas de l'autre. Cette crainte diffuse, quand elle s'exprime, accuse le basané, le nègre et l'étranger d'être facteur de délinquance. Leur présence, au-dessus d'un certain seuil, accroît l'insécurité et interdirait le repos aux « braves gens ». Des Parisiens, à qui l'on demandait il y a quelques années quels étaient, selon eux, les arrondissements les plus sûrs de la capitale, ont répondu « le 16^e, le 8^e et le 7^e ». En queue de liste figurait le 18^e, celui de la Goutte d'Or. La même enquête auprès des banlieusards ferait certainement apparaître que le quartier de Bagatelle, à Neuilly-sur-Seine, est plus « sûr » que la Cité des 4 000 à La Courneuve.

Il n'y a que 8 % d'étrangers en France, mais leur concentration dans certaines villes de banlieue ou certains arrondissements parisiens accroît le décalage entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité elle-même. Rien n'y fait, ni les appels à la raison, ni les ambitieux programmes de « déségrégation » de certains quartiers à forte concentration d'immigrés, qui, lorsqu'ils aboutissent, n'empê-

chent pas la peur de l'autre » de rester ancrée dans l'inconscient collectif.

La raison est d'autant plus impuissante à combattre l'équation « immigré = délinquant » que la question est rarement posée de manière satisfaisante. Que veut-on démontrer ? Que le quartier de la Goutte d'Or est moins « sûr » que celui de la Muette ? Qu'il y fait moins bon vivre ? Certainement. Mais on peut aussi bien affirmer que les cambriolages d'appartements sont plus nombreux dans le 16^e arrondissement que dans le 18^e. Plus fréquents aussi à Saint-Cloud que dans le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, tout bonnement parce qu'un fric-frac rapporte plus dans un cas que dans l'autre. Ce faisant, on n'aura pas pour autant démonté la thèse inverse ni rien prouvé, sinon qu'une crainte diffuse ne se combat pas avec des à-peu-près, fussent-ils de bon sens.

Les statistiques elles-mêmes sont impuissantes à éclairer la réalité. Telle est la conclusion d'un débat organisé le printemps dernier par l'Institut de criminologie de Paris sur le thème « immigration et insécurité ». Il ressort de ce débat qu'on trouve proportionnellement deux fois plus de délinquants et de crimi-

nels parmi les étrangers que parmi les Français. Mais M. Jacques Léauté, directeur de cet Institut, ajoutait aussitôt que ces chiffres sont « trompeurs ». Pour comparer valablement le taux de criminalité des uns et des autres, il faudrait avoir affaire à des groupes homogènes. Or tel n'est pas le cas. Les hommes sont sur-représentés parmi les étrangers car la moitié d'entre eux vivent en France sans leur épouse. Il s'agit aussi d'une population plus jeune qui compte davantage de manœuvres et d'O.S. Si l'on ajoute à cela que les étrangers font généralement l'objet d'une surveillance plus étroite de la police, on comprend pourquoi ces statistiques doivent être interprétées avec prudence.

Quelle est, compte tenu de ce phénomène, la proportion de délits et de crimes due à la variable « immigrés » ? Et, d'abord, y en a-t-il une ? Personne n'est capable de répondre à cette question, sinon par une boutade : quel serait le taux de criminalité de familles immigrées confortablement installées avenue Foch (16^e) ? Et combien y aurait-il de délinquants parmi un groupe de Français obligés de quitter la rue Guyemer (6^e) pour aller vivre avec le SMIC dans le quartier des Grésillons à Gennevilliers ?

BERTRAND LE GENDRE.

Faire peur et avoir peur...

L'INSÉCURITÉ, imperceptiblement, change de camp. Les jeunes immigrés de la deuxième génération et leurs familles commencent à avoir peur : quarante-deux d'entre eux ont, en effet, été tués ou blessés depuis deux ans d'après Radio-Beurre, le poste des jeunes Maghrébins.

Le 6 novembre à Nanterre, ils étaient huit cents à la cité Gutenberg à commémorer le premier anniversaire de la mort d'Abdennbi Guemiath, abattu à la sortie de la mosquée. Ils ont à cette occasion rebaptisé une avenue « rue des Assassins » et ont épiglé, indignés, cette lettre de Paris-Match proposant « un reportage photos dans toute sa puissance » sur « les louards, fascistes, drogués et voleurs ». « Les vrais problèmes de la cité », d'après le journaliste : « Or, disent les jeunes, les criminels, ce ne sont pas nous, mais ceux qui nous tirent dessus ».

On entendra le même jour à Gutenberg la mère d'Abdennbi dénoncer « l'assassinat gratuit de son fils », celle de Wahid Hachichi, un autre jeune abattu à Lyon, dire sa peur « pour tous les immigrés, cette belle jeunesse prête pourtant à construire la France ».

et enfin Xamel, agressé à coups de hache fin juin à la sortie d'une mosquée de Meudon-la-Forêt, raconter sa frayeur. Une « association nationale des familles des victimes de la haine sociale et du racisme », en voie de constitution, témoigne d'un réel malaise, et Rachid, dit Bobosse, qui vient de sortir un disque en forme de lettre ouverte aux Français, a résumé ce dimanche-là le sentiment général : « Nous ne sommes plus à l'abri d'un coup de feu ou d'une ratonnade, toujours justifiés par le bruit, l'exaspération ou la maladie mentale ».

Ailleurs, à Aulnay ou à Dreux, des jeunes d'origine algérienne mais de nationalité française n'osent pas s'inscrire sur les listes électorales de peur d'être repérés par des municipalités où siègeraient des élus d'extrême droite. Une peur qui s'exprime jusque dans ces graffiti évocateurs sur les murs des cités : « L'espace nous est mesuré, nos jours sont comptés, nos errances balisées, instance de vie ». Et encore : « Les yeux brûlés de néon, nous comptabilisons les injures ; enfants des flammes, nous ne craignons pas le feu ».

Cette montée de l'insécurité n'épargne pas les jeunes Français

musulmans : « Nous avons peur pour nos enfants », déclare M. Al-lane Sadoun, président de l'Association des Français d'origine algérienne, surtout en période électorale, avec les mots d'ordre de l'extrême droite.

Chaque agression, ou presque, contre des jeunes immigrés a donné lieu ces derniers mois dans la région parisienne à des manifestations relativement impressionnantes : mille ou deux mille personnes à chaque fois dans la rue, et parmi elles beaucoup de mères de famille, de sœurs, qui craignent désormais pour la sécurité de leurs enfants, de leurs frères. Plusieurs d'entre elles, le 7 novembre à Gutenberg, faisaient le V de la victoire, alors que le groupe Les Amis d'Abdennbi chantait à la mémoire de leur camarade tué.

Les pères sont plus absents. Moins menacés physiquement que les jeunes avec leur existence qui balance entre l'usine et l'H.L.M. ; moins proches que leurs femmes de leurs enfants. Redoutant après tout, s'ils manifestaient, de perdre une sécurité économique et administrative qui demeure toujours fragile.

NICOLAS BEAU.

La valse-hésitation du Syndicat de la magistrature

Il aura fallu attendre le dernier jour et presque la dernière heure, dimanche 27 novembre, pour que le congrès du Syndicat de la magistrature (S.M.) s'anime. Depuis l'avant-veille, ce seizième congrès, réuni à Paris, suivait mollement son cours. Chacun en connaissait l'enjeu : le S.M., ancré à gauche, a-t-il aujourd'hui les mêmes raisons qu'hier de soutenir le gouvernement ?

Le thème du congrès, « Les immigrés, des exclus parmi d'autres », annonçait des débats serrés. Mais les participants les ont, dans un premier temps, soigneusement évités, occupés qu'ils étaient à dénoncer le racisme et les conditions de vie imposées aux immigrés. Cette prudence cachait un malaise. Le S.M. est opposé au mécanisme juridique mis en place par la gauche pour se débarrasser des « sans-papiers » (le Monde du 25 novembre). Il hésite cependant à rompre avec le gouvernement. Il est surtout embarrassé par la présence, dans ses rangs, de magistrats qui, à la direction des affaires criminelles du ministère de la justice, et au cabinet de M. Badinter, ont mis au point ce mécanisme ou veillent à son bon fonctionnement. Sans parler du rôle déterminant joué à la commission des lois de l'Assemblée nationale par M. Jean-Pierre Michel, député (P.S.) de Haute-Saône.

Si l'on excepte quelques cris du cœur comme celui de M. Jean-Pierre Deschamps, juge à Paris, sommant ces militants de s'expliquer, les congressistes ont, pendant deux jours et demi, tourné autour du pot. L'abcès n'a été vidé que grâce à l'intervention nécessaire mais ambiguë de M. Michel Jéol, directeur des affaires criminelles et des grâces. Ambiguë, car M. Jéol a alimenté ce que certains appellent la « schizophrénie » du Syndicat, en utilisant un « nous » qui, tantôt, désignait le S.M., et tantôt la chancellerie. Ambiguë tactique sans doute, destinée à combler le fossé qui s'est creusé avec le ministère, et qui traduit, aussi, la difficulté des syndiqués à se situer dans ce débat.

M. Jéol a développé la même argumentation que M. Badinter. Contrairement à l'année dernière, ce dernier n'avait pas été invité au congrès. A leurs yeux, le mécanisme mis en place pour renvoyer, séance tenante, les clandestins chez eux, même s'il font appel, serait un « mieux » car il leur évite la prison. A critiquer à tort et à travers ce mécanisme, a dit M. Jéol, le Syndicat joue avec le feu, car le nouveau système a un avantage : ce sont les tribunaux qui prononcent, désormais l'expulsion des clandestins. Qu'advient-il des garanties qu'ils offrent si, prétextant de ces critiques, le ministère de l'intérieur

obtenait à nouveau de décider de ces expulsions comme avant le changement de majorité ?

Cette argumentation n'a qu'à moitié convaincu ses interlocuteurs. Il y en a qui, tel M. Philippe Texier, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat chargé des immigrés, estime qu'en cautionnant un tel mécanisme « la justice est en train de perdre son âme ». Ou qui, comme M. Joseph Ceccaldi, vice-président du tribunal de Paris, demande qu'on ne « compromette pas la justice » dans cette entreprise.

L'intervention de M. Jéol a, néanmoins, limité les dégâts. Elle a pesé dans le vote, à la dernière minute et à l'arraché (57 voix pour, 53 contre), d'un amendement supprimant de la motion sur les clandestins le terme de « droit d'exception ». Il faut croire que les partisans de cet amendement ont été bien habiles, ou les dirigeants du Syndicat, qui lui étaient hostiles, bien maladroits pour engager ce débat de fond, alors que les participants, venus de province, commentaient à repartir chez eux. Le 1^{er} octobre, le conseil syndical du

S.M. avait adopté à l'unanimité un texte où il était question de « législation d'exception ». Samedi 26 novembre, les congressistes avaient persévéré en adoptant, à la quasi-unanimité 223 voix pour, 2 contre), un rapport moral où figure la même expression. Cette valse-hésitation montre que le Syndicat ne sait pas très bien sur quel pied danser.

Une organisation qui se cherche

Ce revirement ne signifie pas que le S.M. absout le gouvernement de tous ses péchés ; le gouvernement et non le garde des sceaux, qu'ils jugent exagérément sensible aux critiques venues de gauche et dont ils souhaitent, pour cette raison, éviter la mise en cause personnelle. « Il ne faut pas persister », a dit M. Maurice Zavaro, juge à Paris, dans cette attitude de vieux couple déçu à l'égard de Badinter. »

Les faits que le Syndicat retient finalement à charge (par 78 voix, 9 contre et 15 abstentions) sont « le dévoiement des contrôles d'identité,

le recours abusif à la détention et aux procédures d'urgence », c'est-à-dire aux nouveaux flagrants délits, et « l'inefficacité, dans certaines hypothèses, du principe du double degré de juridiction ». Le Syndicat regrette que les clandestins soient privés de leur droit d'appel suspensif lorsque les tribunaux décident de les faire reconduire à la frontière. Mais il comprend, néanmoins, la nécessité d'agir de la sorte dans certains cas. Une concession qui a dû mettre du baume au cœur de M. Badinter.

Les hésitations qui ont marqué ce congrès reflètent une interrogation plus profonde du Syndicat sur sa raison d'être. Le S.M. est une grande famille, forte, affirme-t-il, d'un millier d'adhérents sur cinq mille cinq cents magistrats environ. Il ne gagne plus beaucoup de militants mais n'en perdrait pas. Ces adhérents lui sont fidèles, car beaucoup ne sont devenus magistrats que parce qu'il existait et qu'il proposait une autre vision du système judiciaire. Cela crée un attachement réel qui explique qu'un grand nombre de militants participent, avec plus ou moins

d'assiduité, aux congrès (quatre cent cinquante s'y sont fait entendre cette année).

Pourtant, le S.M. se cherche. A interrogations sur sa place et son rôle dans la société, il ne répond que par des formules démenties par les débats sur sa « capacité d'expression peu commune ». Il souffre d'un « déperissement de l'outil syndical » qu'il décèle chez les autres, mais qu'il ne reconnaît qu'avec réticence. De mémoire de congressiste, on n'avait jamais vu de séance à huis clos, comme ce fut le cas vendredi soir, séance destinée à encourager les militants qui les fuient à accepter des responsabilités à la tête du Syndicat.

C'est une famille très unie mais elle manque de chefs de file, peut-être parce que l'époque ne s'y prête pas. Le S.M. aura néanmoins, le 10 décembre, un nouveau secrétaire général, élu en remplacement de M. Daniel Lecrubier, démissionnaire, auquel M. Jean-Pierre Michel a rendu hommage pour la manière dont il a rempli sa mission pendant trois ans. Trois années marquées par la victoire de la gauche, dont le S.M. ne s'est pas tout à fait remis.

BERTRAND LE GENDRE.

Une pétition d'avocats en faveur des clandestins

Opposés à la nouvelle législation qui permet de renvoyer immédiatement les immigrés « sans papiers » chez eux, même s'ils font appel, onze avocats de la région parisienne font circuler actuellement auprès de leurs confrères une pétition, prélude à une démarche auprès de M. Robert Badinter. Cette pétition a été lancée sur l'initiative du Comité national de défense des droits démocratiques des travailleurs immigrés, que préside M. Pierre Fougeyrollas, professeur de sociologie à l'université de Paris-VII. Elle a déjà re-

cueilli soixante-dix signatures. Celles-ci sont à adresser à M^{re} Françoise Cotta, 132, bd Saint-Germain, 75006 Paris.

Outre M^{re} Cotta, les dix avocats qui ont lancé cet appel sont M^{re} Yves Dechezelles, Alain Beaumier, Michel Konitz, Gérard Tcholakian, Marie-Alix Chanut, Rémi Douarre, Nicole Marxon-Milhaud, Delphiné Bouit (tous avocats à Paris), ainsi que Mes Hélène Rubinstein-Carrera (Nanterre) et Danièle Frayssé (Bobigny).

EN VRAC

Un douanier marseillais a abattu, samedi matin, un jeune Algérien qui à peine débarqué du car-ferry « El Djézair », tentait d'échapper aux contrôles. Le jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, s'était embarqué clandestinement à Bougie. A l'arrivée du bateau, il a, semble-t-il, bousculé le douanier censé le contrôler et pris aussitôt la fuite.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le douanier aurait intimé l'ordre au fuyard de s'arrêter, puis aurait fait feu. La balle a atteint le jeune algérien à la colonne vertébrale, le tuant sur le coup. L'identification de la victime s'avère délicate, ce dernier n'ayant sur lui aucune pièce d'identité. Quant au douanier qui affirme « J'avais l'intention de tirer en l'air et le coup est parti accidentellement », il a immédiatement été placé en garde à vue, et déferé au parquet dans l'après-midi de dimanche. Il pourrait être inculqué d'homicide involontaire.

le "Mond" /

UN VOYAGEUR CLANDESTIN TUÉ PAR UN DOUANIER

(De notre correspondant.)

Marseille. — Un douanier âgé de trente-sept ans, M. Jean Aubert, a tué, le 19 novembre vers 13 heures, un jeune passager clandestin qui tentait de quitter un pequebot amarré au poste 88 du port de la Joliette, à Marseille. Le navire, en provenance de Bougie (Algérie), avait accosté une heure auparavant. C'est au cours d'une ronde que deux douaniers ont aperçu le jeune homme tentant de se mêler aux matelots quittant le navire. Au moment où les douaniers lui demandaient ses papiers d'identité, l'homme prit la fuite, poursuivi par M. Aubert, qui, perdant régulièrement du terrain, dégaina son arme et fit feu sans sommation. A 30 mètres, la balle a atteint le jeune homme à la colonne vertébrale. La mort a été presque immédiate. Il n'a pas été possible d'établir l'identité du passager.

M. Aubert a déclaré qu'il s'agissait d'un accident et qu'il n'expliquait pas comment, ayant voulu tirer une balle en l'air, il avait atteint le fuyard. Cette explication n'a pas convaincu M. Jean-François Roude, juge d'instruction à Marseille, qui a inculqué le douanier (par ailleurs conseiller municipal P.S. de la commune d'Allauch, près de Marseille) d'homicide volontaire et l'a placé sous mandat de dépôt. — J. C.

RACISME Indignation du gouvernement après la mort d'un Algérien agressé par des candidats légionnaires.

Les trois candidats à la Légion étrangère qui se sont acharnés sur Habib Ghemzi, vingt-six ans, un surveillant d'une entreprise d'Oran en vacances en France, dans le Bordeaux-Vintimille, puis

l'ont jeté mourant sur la voie ferrée (le Matin d'hier), ont été inculpés d'homicide volontaire et écroués. Ce crime a fait l'objet d'un communiqué du gouvernement qui tient à marquer « son indignation devant cet acte particulièrement barbare ». Le porte-parole, Max Gallo, a d'autre part indiqué que « le gouvernement a exprimé sa détermination à lutter contre toutes les formes du racisme ». Le ministre de la Défense, Charles Hernu, a pour sa part disculpé la Légion

de l'accusation de racisme, rappelant que les trois agresseurs de Habib Ghemzi n'avaient pas été incorporés et étaient donc des civils.

le Matin /

IMMIGRES Un foyer sans chauffage

« Coupure de l'électricité, coupure du chauffage » : dans un communiqué, la CFDT dénonce les procédés utilisés, selon elle, par le bureau d'aide sociale de la Ville de Paris pour régler un conflit dans un foyer de travailleurs immigrés (menacé de fermeture) dans le XIX^e arrondissement.

le "Mond" /

En bref

• Les partis de gauche et l'extrême droite. — Plusieurs organisations, partis politiques et syndicats ont demandé mercredi 16 novembre à la préfecture de l'Aube l'interdiction de tout rassemblement organisé par des mouvements d'extrême droite tels que le P.F.N. ou le Front national. La Ligue des droits de l'homme, le MRAP, la Libre Pensée, la JOC, le P.S., le P.C., le M.R.G., la L.C.R., la F.E.N., la C.F.D.T., la C.G.T., qui ont pris cette initiative, considèrent en effet que « l'expression publique d'idées racistes ne peut être acceptée comme un acte normal de la vie politique démocratique ».

Cette demande d'interdiction fait suite à plusieurs incidents survenus à Troyes : fusillades contre un café fréquenté par des Maghrébins et contre la fédération départementale du P.C.F., et plus récemment l'agression dont a été victime M. Jacques Buka, président de la Ligue des droits de l'homme pour le département de l'Aube.

Strasbourg : ratonnade au bal du samedi soir

Deux Algériens de dix-neuf et vingt ans ont été victimes d'une odieuse agression à la sortie du bal du samedi soir à Butten, petit village du Bas-Rhin. Alors qu'ils rentraient chez eux, dimanche à 3 heures du matin, dix voyous les ont frappés à coup de poing, de gourdins et de barres de fer. L'un a été abandonné sur un tas de fumier, souffrant de multiples contusions. L'autre ayant réussi à se réfugier chez un habitant du village, les agresseurs cernèrent la maison exigeant du propriétaire qu'il leur livre pour recommencer leurs violences. Quatre d'entre eux — dont deux mineurs — ont été arrêtés et écroués lundi à Strasbourg.

le "Mond" /

• Après l'élection de Dreux. — Le tribunal administratif d'Orléans a rejeté, mercredi 16 novembre la demande d'annulation de l'élection de M. Stirbois, secrétaire général du Front national, au conseil municipal de Dreux (Eure-et-Loir). M^{me} Françoise Gaspard, ancien maire P.S. de la ville, qui contestait l'éligibilité de M. Stirbois, avait déposé ce recours en annulation au lendemain de l'élection partielle du 11 septembre dernier. Le tribunal administratif a estimé que M. Stirbois disposant à Dreux d'un local régulièrement imposable à la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 1983, il justifiait de son éligibilité. M^{me} Gaspard a décidé de faire appel de cette décision devant le Conseil d'Etat.